

SAGE de la Baie de Saint Briec

baie 2027

Le projet de la Baie de Saint-Briec pour la lutte  
contre les algues vertes sur la période 2017-2021

## Tome 2 : Le projet pour 2017-2021

Adopté par la Commission Locale de l'Eau  
le 31 mars 2017

Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux  
**SAGE**  
de la Baie de Saint-Briec

  
Commission Locale de l'Eau  
de la Baie de Saint-Briec

  
PAYS de SAINT-BRIEC  
Etablissement Public Territorial de Bassin

 SAINT  
BRIEC  
ARMOR  
AGGLOMÉRATION  
La terre, la mer, l'avenir en commun

 SMEGA  
Territoires & Environnement

 LAMBALLE  
TERRE & MER  
Communauté de communes

# Sommaire

---

|          |                                                                                                                                                      |           |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Objectifs à 2021 pour la Baie de Saint-Brieuc</b>                                                                                                 | <b>4</b>  |
| 1.1      | Objectifs de résultats en termes de qualité de l'eau                                                                                                 | 4         |
| 1.2      | Méthode, protocole de suivi des flux, disponibilité des résultats                                                                                    | 4         |
| 1.3      | Indicateurs de suivi en termes d'évolution du bassin                                                                                                 | 5         |
| 1.4      | Objectifs de résultats en termes d'évolution du bassin à 2021                                                                                        | 7         |
| <b>2</b> | <b>Volet connaissance</b>                                                                                                                            | <b>8</b>  |
| 2.1      | Pertinence des objectifs fixés dans le SAGE                                                                                                          | 8         |
| 2.2      | Connaissance et influence des flux d'azote organique                                                                                                 | 8         |
| 2.3      | Evaluation nécessaire aux nouveaux soutiens aux exploitations                                                                                        | 9         |
| <b>3</b> | <b>Gouvernance locale</b>                                                                                                                            | <b>9</b>  |
| 3.1      | La Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Baie de Saint-Brieuc                                                                                       | 9         |
| 3.2      | Le Comité Opérationnel (COMOP)                                                                                                                       | 10        |
| 3.3      | La commission d'examen des soutiens aux exploitations                                                                                                | 11        |
| <b>4</b> | <b>Coordination</b>                                                                                                                                  | <b>11</b> |
| <b>5</b> | <b>Programme d'actions</b>                                                                                                                           | <b>18</b> |
|          | <b>Axe 1 : Accompagner les exploitations en projet</b>                                                                                               | <b>19</b> |
|          | <b>Axe 2 : Favoriser une gestion efficiente de l'azote</b>                                                                                           | <b>28</b> |
|          | <b>Axe 3 : Améliorer l'efficacité de la couverture des sols</b>                                                                                      | <b>35</b> |
|          | <b>Axe 4 : Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant</b>                                                                | <b>44</b> |
|          | <b>Axe 5 : Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées</b>                                                                                       | <b>56</b> |
|          | 5-0 : Développer une culture collective du changement                                                                                                | 56        |
|          | 5-1 : Volet économique                                                                                                                               | 64        |
|          | 5-2 : Volet foncier                                                                                                                                  | 71        |
|          | 5-3 : Volet énergie                                                                                                                                  | 78        |
|          | 5-4 : Volet communication                                                                                                                            | 87        |
|          | <b>Axe 6 : Améliorer les performances d'assainissement</b>                                                                                           | <b>91</b> |
| <b>6</b> | <b>Chiffrage du programme d'action</b>                                                                                                               | <b>97</b> |
| <b>7</b> | <b>Annexes</b>                                                                                                                                       | <b>99</b> |
| 7.1      | Annexe 1 : Note détaillant la démarche suivie pour la détermination de l'objectif pour la baie de Saint-Brieuc à horizon 2021                        |           |
| 7.2      | Annexe 2 : Récapitulatif du programme et chiffrage détaillé                                                                                          |           |
| 7.3      | Annexe 3 : Modalités de renseignement et contenu attendu du « Tableau de bord » des exploitations accompagnées et de la base de données Web de suivi |           |
| 7.4      | Annexe 4 : Fiche projet « Filière de déshydratation de fourrages »                                                                                   |           |

# Préambule

## Les bases du projet :

- Le Sage approuvé le 30 janvier 2014
- La note d'intention adoptée par la CLE le 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Le bilan 2010-2015 adopté par la CLE le 7 décembre 2016
- Le cadre général validé par le comité de pilotage régional du 8 décembre 2016
- Le présent projet adopté par les membres de la CLE de la Baie de Saint-Brieuc le 31 mars 2017

## Les ambitions du projet :

- ✓ S'inscrire dans le long terme ;
- ✓ Bénéficier des mutations en cours, récolter les fruits du travail accompli lors de la première période ;
- ✓ Prendre en compte d'autres enjeux, d'autres portes d'entrées, favoriser l'innovation et la dimension de projet, l'économie des exploitations ;
- ✓ Que chacun intervienne dans la cadre d'une responsabilité claire et assumée, en fonction du métier qui est le sien ;
- ✓ Disposer des moyens d'évaluer, questionner les dispositifs et les faire évoluer, sans quoi les actions ne pourront pas être mises en place.

**Le suivi du projet** devra se faire un rythme connu et déterminé à l'avance, selon des modalités claires et partagées.

Tout jugement de la réussite ou non du Plan devra tenir compte des objectifs de résultat (évolution des flux vers la baie au vu de la cinétique de baisse visée) et non seulement des objectifs de moyens déployés sur la période du plan. **On ne pourra pas se considérer en situation d'échec si l'on se situe dans la cinétique de réduction des flux visée.**

## Les principes (cf. note d'intention validée par la CLE le 1<sup>er</sup> juillet 2016):

- Remettre le **développement économique et la notion de projet** au cœur du plan, dans la mesure où ce développement et ces projets contribuent aux objectifs du plan ;
- Maintenir (et perfectionner) un cadre d'interventions qui permette à **chaque acteur du Plan d'intervenir au sein des exploitations en fonction de son cœur de métier** ou de compétence et de ses relations habituelles avec les exploitants agricoles ;
- **Former, informer les agriculteurs** et les techniciens les accompagnant sur les pratiques limitant les risques de fuites d'azote et de manière plus générale sur les enjeux environnementaux déclinés à l'échelle du parcellaire des exploitations ;<sup>1</sup>
- **Simplifier** les modalités de suivi, décroiser et fiabiliser les indicateurs d'évaluation, se rapprocher des pratiques réelles<sup>2</sup>.
- **S'appuyer sur les instances mises en place qui ont démontré leur plus-value** (Comité Opérationnel, Commission Investissement)

<sup>1</sup> L'objectif est de favoriser l'appropriation par les agriculteurs du fonctionnement du « système bassin versant » et d'intégrer la gestion globale de l'exploitation dans celui-ci. L'objectif est que la réflexion sur l'évolution des exploitations intègre ce besoin de limiter les risques de fuites d'azote, mais également les autres flux problématiques (pesticides, phosphore, etc.).

<sup>2</sup> En s'appuyant sur les diagnostics, les chartes individuelles et les suivis réalisés dans la première phase du plan, il est proposé de poursuivre l'accompagnement de ces exploitations en recensant les évolutions réalisées plutôt qu'en recueillant de nouveaux engagements au coup par coup. Le futur Plan devra permettre le suivi de la mise en place de pratiques réelles défavorables aux risques de fuites d'azote.

# 1 Objectifs à 2021 pour la Baie de Saint-Brieuc

## 1.1 Objectifs de résultats en termes de qualité de l'eau<sup>3</sup>

**Objectif proposé pour 2021** : un flux cumulé<sup>4</sup> de **170 T d'azote** entre mai et septembre sous forme nitrates (N-NO<sub>3</sub>) et ammonium (N-NH<sub>4</sub>), appuyé sur une baisse moyenne de 6 T/an du flux N-NO<sub>3</sub> sur la période 2015-2021. Cet objectif est à évaluer sur la moyenne de 3 saisons consécutives (2019-2021).

Cet objectif représente l'atteinte en 2021 de **79 % de l'objectif du SAGE à 2027** (qui est de 130 T sur cette période mai - septembre, représentant une baisse de 68 % de ces flux par rapport à 1999-2003). Il correspond à une baisse des flux légèrement plus lente que celle prédite sur l'ensemble de la période 2000-2027 par la modélisation INRA-SCHEME dans le scénario de mise en œuvre des actions du premier plan, ce qui est conforme à ce qui est observé sur la période 2000-2015 (cf. Annexe 1 : note sur la détermination des objectifs 2021 pour la baie de Saint-Brieuc et compte-rendu de la Commission locale de l'eau du 2 juin 2017).

## 1.2 Méthode, protocole de suivi des flux, disponibilité des résultats

La méthode d'estimation des flux des principaux cours d'eau vers la baie de Saint-Brieuc a été questionnée à l'issue de la période précédente, à la suite de la mission interministérielle. Le protocole de suivi a d'ores et déjà évolué (doublonnement des prélèvements de mars à juillet), reste à finaliser les modalités de transmission des données, la méthode d'extrapolation des débits aux exutoires et de calcul des flux, l'identification des points utilisés permettant d'en fiabiliser les résultats et surtout, en ce qui concerne la Commission Locale de l'Eau :

- la disponibilité des résultats aux dates d'évaluation qui lui sont fixées (tableau de bord annuel) ;
- les modalités permettant de comparer les résultats issus des nouvelles modalités de suivi à l'historique de suivi des flux sur lequel s'est basé ses travaux.

---

<sup>3</sup> Modifiés par la délibération de la CLE N°C 2017-021 en date du 2 juin 2017

<sup>4</sup> Flux d'azote N-NO<sub>3</sub> et N-NH<sub>4</sub> pondéré par l'hydrologie cumulé de l'Ic, du Gouët, de l'Urne et de ses affluents et du Gouessant.

### 1.3 Indicateurs de suivi en termes d'évolution du bassin

Dans la définition des indicateurs de suivi de ce projet il a été souhaité pouvoir distinguer au maximum les *indicateurs de moyens* rendant compte du déploiement des actions prévues (récoltés par les maîtres d'ouvrages et traités par la coordination), *d'indicateurs de résultats* dits *intermédiaires* c'est à dire témoignant de l'évolution du bassin sur les items visés (produits à partir de données normées, aisément disponibles). Sauf exceptions, ils pourront être produits annuellement.

Pour le détail du suivi des actions, on se reportera aux fiches-actions considérées. Le « tableau de bord » qu'il est prévu de renseigner dans les exploitations bénéficiant d'un accompagnement (Axe 1, 2 ou 3) est détaillé dans l'annexe 3.

#### 1.3.1 Gestion de l'azote et évolution des systèmes d'exploitation

Les indicateurs de résultats se veulent intégrateurs, c'est-à-dire qu'ils évaluent des mutations du bassin résultant de plusieurs approches ou modes d'action. Par exemple, la réduction de la sole en céréales d'hiver, si elle relève de l'amélioration de la couverture des sols, ne sera possible que dans la mesure où se développe alternative sur le territoire (Axe 5), et non pas grâce au déploiement d'un accompagnement technique visant à une meilleure efficacité des couverts (Axe 3).

| Axe                                                    | Actions                                                         | Indicateurs de moyens                                                                                                                   | Indicateurs de résultat                                                         |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Axe 1 - Accompagner les exploitations en projet        | 1-1 - Accompagnement des exploitations en évolution de système  | <ul style="list-style-type: none"><li>Nb d'exploitations accompagnées / "Tableau de bord »,</li><li>Nb d'exploitations aidées</li></ul> | Taux de cultures pérennes dans la SAU <sup>(1)</sup><br>(Annuel, base RPG PAC ) |
|                                                        | 1-2 Accompagnement des exploitations avec un projet structurant |                                                                                                                                         |                                                                                 |
|                                                        | 1-3 Soutiens aux exploitations                                  |                                                                                                                                         |                                                                                 |
| Axe 2 -Gestion efficiente de l'azote                   | 2-1 Conseils de fertilisation                                   |                                                                                                                                         | Solde de la balance azotée<br>(Annuel, DFA, RPG PAC, Cf. méthode diagnostic)    |
|                                                        | 2-2 Améliorer la connaissance de la potentialité des sols       |                                                                                                                                         |                                                                                 |
|                                                        | 2-3 Alimentation des animaux                                    |                                                                                                                                         |                                                                                 |
| Axe 5 -Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées |                                                                 | Evolution qualitative des reliquats<br>(2016-2020 comparé à 2011-2015, Cf. analyse DRAAF-CRAB)                                          |                                                                                 |
|                                                        |                                                                 | % de la SAU en bio<br>(Annuel, base RPG PAC)                                                                                            |                                                                                 |

(1) : cultures pérennes prises en compte à partir des libellés du RPG de la PAC : prairies temporaires, prairies permanentes, luzerne, vergers, bandes tampon, gel,

### 1.3.2 Couverture des sols

|                                                                                 |                                                                                             |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 3 -<br/>Améliorer<br/>l'efficacité de<br/>la couverture<br/>des sols</b> | 3-1 Chantiers collectifs de semis précoces, d'intercultures courtes ou de couvert sous maïs | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nb d'exploitations accompagnées / « Tableau de bord »</i></li> <li>• <i>ha engagés</i></li> <li>• <i>ha de chantiers mis en œuvre</i></li> </ul> |
|                                                                                 | 3-2 Accompagnement à la gestion de l'herbe                                                  |                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                 | 3-3 Conseils aux assolements, rotations et intercultures                                    |                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                 | 3-4 Soutiens aux exploitations                                                              |                                                                                                                                                                                              |

**Evolution du nombre moyen de jours de sol nu**  
(Evaluation bisannuelle, base RPG PAC + Tableau de bord + ha de chantiers collectifs)

**Réduction de la sole de céréales d'hiver**  
(Annuel, RPG)

### 1.3.3 Amélioration des mécanismes de tamponnement au sein du bassin

|                                                                                                               |                                                                                                               |                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 4 -<br/>Améliorer le<br/>tamponnement<br/>des flux par<br/>l'aménagement<br/>du bassin<br/>versant</b> | 4-1 à 3 Accompagner une meilleure prise en compte collective du cheminement de l'eau dans des secteurs ciblés | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Nb d'exploitations accompagnées / "Tableau de bord"</i></li> <li>• <i>nb ha engagés</i></li> <li>• <i>ha de chantiers mis en œuvre</i></li> </ul> |
|                                                                                                               | 4-5 Soutiens aux exploitations                                                                                |                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                               | 4-6 chantiers collectifs pour la gestion des espaces tampons                                                  |                                                                                                                                                                                               |

**% de situations améliorées**  
(bilan annuel par les structures de bassin sur la base des situations identifiées par le croisement des cartographies des cours d'eau avec le RPG parcellaire de la PAC)

**% de zones humides en herbe**  
(croisement des inventaires ZH avec le RPG parcellaire de la PAC)

*NB : le RPG parcellaire de 2015 n'ayant pas pu être utilisé pour localiser les surfaces au sein des ilots et donc identifier précisément les situations de contact cultures – réseau ainsi que la part de zones humides encore mises en cultures en 2016, « l'état 0 » n'a pu être produit pour ces deux indicateurs (Cf. Diagnostic, Chapitre 8).*

*Le dimensionnement des objectifs proposé suppose le déploiement des actions sur les 5 années du plan.*

Le suivi de la part des zones humides en herbe permettra d'évaluer la part de zones humides cultivées converties en herbe ainsi que le maintien des surfaces d'ores et déjà converties.

Par rapport à la période 2010-2015, on passe de 14 indicateurs à 8 et seulement deux reposent sur la récolte de données complémentaires auprès des exploitants (tableau de bord des exploitations accompagnées) ou via les suivis réalisés par les maîtres d'ouvrages.

## 1.4 Objectifs de résultats en termes d'évolution du bassin à 2021

**Passer le taux de cultures pérennes dans la SAU globale de 30 à 36 %**

Intègre les évolutions des systèmes laitiers, l'augmentation des surfaces tampon, la mise en herbe des zones humides cultivées et le développement des cultures pérennes

**Se rapprocher de l'équilibre du bilan azoté sur la baie, ainsi que sur l'ensemble des sous-bassins unitaires**  
(déf. des marges pour ces derniers en lien avec le mode de calcul : +/- 20 kg/ha)

Nécessité de disposer de références locales de rendement mise à jour annuellement, utilisation à défaut des références de rendement régionales issues du GREN (Cf. Tome 1 Diagnostic, Chapitre 6.5.1 et Annexe 5)

**Diminuer de 7 jours/ha le nombre moyen de jours de sols nu sur la SAU du bassin**

Dimensionné à partir du diagnostic de 28 jours en moyenne en 2012-2015 rapportés aux 58 000 ha de SAU, en diminuant à la fois les périodes d'inter-cultures et en réduisant les successions à risques (chantiers collectifs, conseil sur les successions culturales, cultures pérennes). *Cet objectif suppose la pérennisation des chantiers collectifs au-delà des trois premières années couvertes par l'arrêté préfectoral aujourd'hui en projet.*

**moins de 5 % des exploitations "chez lesquelles des progrès sont encore attendus" en matière de reliquats azotés**

Suppose que les reliquats soient poursuivis sur les exploitations concernées, malheureusement il n'y a pas de suivi des autres exploitations

**passer de 2 à 8 % de la SAU en bio**

Suppose 25 % des exploitations accompagnées en évolution des systèmes choisissant de s'orienter vers ce mode de production

**Baisse de 1000 ha de céréales d'hiver**

Hypothèse optimiste supposant que 50% des cultures pérennes et des mises en herbe concernent cette sole, et que se développe une filière alternative sur 325 ha

**Moins de 10% des zones humides en culture**

Conjugue l'atteinte de l'objectif de 75 % des zones humides initialement en cultures (Cf. diagnostic) converties en herbe et le maintien des prairies humides. Suppose pour être suivi (et mis en œuvre) de disposer des données parcellaires de la PAC

**Améliorer l'ensemble des situations à risque identifiées sur les secteurs prioritaires**

*Il s'agit là d'un objectif de moyens, à défaut d'être en mesure de dimensionner cet objectif à ce jour (données parcellaires de la PAC manquantes) : c'est-à-dire que les acteurs territoriaux s'engagent à améliorer l'ensemble des situations qui pourront l'être, à minima sur les 158 km de linéaires de cours d'eau identifiés « à risque » - Cf. Chapitre 8 du Tome 1, Diagnostic*

## 2 Volet connaissance

### 2.1 Pertinence des objectifs fixés dans le SAGE

Les objectifs du SAGE en termes de réduction des flux d'azote vers la baie ont été fixés à l'issue du travail réalisé au sein des commissions et groupes de travail de la CLE entre 2006 et 2009, en s'appuyant sur les travaux du CEVA et de l'INRA disponibles à cette date. Ces objectifs sont une baisse d'au moins 60 % des flux annuels d'azote à horizon 2027, soit un objectif de moins de 850 T/an, correspondant à un flux de moins de 130 T sur la période mai-septembre<sup>4</sup>.

Afin de vérifier la pertinence de la trajectoire de baisse des flux fixée dans le SAGE (cette trajectoire de réduction des flux permet-elle, comme il est visé, d'atteindre le bon état de la masse d'eau du fond de Baie à horizon 2027 ?), des travaux complémentaires aux résultats de modélisation d'ores et déjà disponibles sont nécessaires.

Ils devraient, par le couplage des outils de modélisation existants (TNT2 pour la partie continentale, MARS Ulves pour la partie littorale), apporter un éclairage actualisé sur la validité de ces objectifs de flux au vu de l'objectif fixé par la DCE et le SDAGE sur la masse d'eau littorale, en mobilisant :

- les éléments de description du système bassin-versant acquis durant la première période du plan (données hydrographiques, données sur les pratiques) ;
- les suivis réalisés aux exutoires réalisés par la DDTM 22 - CQEL afin d'être en mesure de projeter les prédictions du modèle à l'exutoire des bassins dans la masse d'eau littorale ;
- les connaissances acquises en matière de fonctionnement de la prolifération algale (rôle des sédiments, suivis des proliférations de 2002 à 2015).

### 2.2 Connaissance et influence des flux d'azote organique

Alors que la part de l'azote organique dans les flux d'azote totaux arrivant en Baie augmente proportionnellement tandis que baissent les flux d'azote sous forme minérale (elle représente selon les – mauvaises – estimations actuellement disponibles de 5 à 20 % des flux, et jusqu'à 25 % en période de crue<sup>5</sup>), il semble important de s'interroger sur le devenir de l'azote apporté au milieu littoral sous cette forme : Est-il stocké puis remobilisé dans le système littoral ? Est-il biodisponible pour alimenter la croissance des algues ? Selon quelle temporalité ? Quelles actions spécifiques envisager sur cette fraction organique des flux, comment en suivre l'évolution qui reste à ce jour peu visible dans les curseurs ?

Les travaux conduits devront aborder ces questions car les évolutions des flux et les résultats des actions menées aboutiront à priori à ce que ces flux d'azote organiques représentent une part croissante du flux global. Or ces derniers ne sont à ce jour pas pris en compte, ni dans la compréhension, ni dans le système d'action du bassin-versant.

Il faudra également s'interroger sur des modalités de suivi de ces flux mieux adaptées à leur particularité (importance des épisodes de crue).

---

<sup>4</sup> En référence aux flux mesurés sur la période 1999-2003, l'objectif adopté dans le SAGE de 130 T représente en réalité une baisse de 68 % sur cette période

<sup>5</sup> CAUSSE J., 2015. Temporalité des transferts de nutriments dans les bassins à algues vertes, Thèse de l'Université de Rennes 1.

## 2.3 Expérimentation agricole, évaluation et nouveaux soutiens aux exploitations

Le Plan sur la période 2017-2021 prévoit de rechercher de nouvelles modalités de financements des évolutions dans les exploitations répondant aux objectifs du territoire.

Il s'agit en premier lieu de valoriser, faire connaître, diffuser et reconnaître les innovations en matière de techniques culturales, d'agronomie et d'évolution des systèmes de production développées par les agriculteurs sur leurs exploitations, de façon individuelle ou collective. Cette reconnaissance passe également par une valorisation du temps passé et des risques pris.

En second lieu, il est souhaité travailler de façon expérimentale à mettre en place des dispositifs de soutien économiques plus souples, permettant à chaque agriculteur de construire sa trajectoire propre, lui permettant de viabiliser son exploitation tout en minimisant les risques de fuites d'azote.

Les paiements pour services environnementaux (PSE) sollicitant des financements privés est l'une des modalités nouvelles envisagées pour construire ces nouveaux soutiens. Ce type de solution nécessiterait d'évaluer les trajectoires des exploitations soutenues, à partir de leurs situations de départ ou d'un contexte de production donné, de quantifier l'atténuation des risques de fuites obtenue. Ce travail expérimental associerait organismes de recherche et partenaires de la recherche appliquée autour d'un panel d'agriculteurs volontaires concevant et expérimentant leurs propres solutions au sein de leurs exploitations.

## 3 Gouvernance locale

La gouvernance du plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc est organisée autour des instances suivantes :

### 3.1 La Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Baie de Saint-Brieuc

Elle est désignée comme l'instance de pilotage de la planification, d'arbitrage et de suivi général du projet. A ce titre, après l'avoir validé, elle débattrait, arbitrerait et validerait ses réorientations éventuelles au cours de sa mise en œuvre. Elle rend compte de cette mise en œuvre et des résultats au Comité de Pilotage Régional et au Comité de Suivi Régional.

Pour les réunions traitant de l'élaboration, du suivi ou de la révision du projet « baie 2027 », la CLE se réunit sous la configuration « **Comité algues vertes** », c'est-à-dire élargie aux représentants des coopératives agricoles, aux membres du Comité professionnel agricole de la baie, des communes littorales concernées et des acteurs du tourisme (*Cf. composition approuvée par M. le Préfet des Côtes d'Armor le 29 juin 2010*).

La CLE s'appuie, pour la réalisation de ses missions, sur le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint-Brieuc, labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en mai 2014.

### 3.2 Le Comité Opérationnel (COMOP)

Le rôle du COMOP réunissant l'ensemble des maîtres d'ouvrage et parties prenantes du projet est d'en piloter la mise en œuvre au fil de l'eau. Il constitue le lieu de pilotage et de coordination du programme, il arbitre et ajuste le calendrier et les modalités de déploiement des actions de façon à respecter les objectifs fixés, débat des propositions techniques émanant des partenaires et propose les modalités d'ajustement éventuelles. Il alerte la CLE des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet.

**La composition du COMOP proposée pour la période 2017-2021 est la suivante :**

- **4 représentants des Comités Professionnels Agricoles de la Baie de Saint-Brieuc**
- **1 représentant de chacun des organismes agricoles investis dans l'accompagnement des exploitants**
- **1 représentant du Pôle INPACT**
- **3 représentants élus des collectivités maître d'ouvrage (bassins versants)**
- **1 représentant élu de la Chambre d'agriculture**
- **1 représentant élu de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Baie de Saint-Brieuc**
- **1 représentant des associations membres de la CLE**

Ces représentants pourront être accompagnés de techniciens.

Si l'ordre du jour le requiert, les partenaires financiers du Plan sont conviés à ses réunions, à savoir : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, le Conseil Régional de Bretagne, la DDTM 22, la Préfecture des Côtes d'Armor (MISEN, Mission Inter-service de l'Eau et de la Nature), la Préfecture de Région (MIRE Mission Interdépartementale et Régionale de l'Eau) et la DRAAF.

Le Comité Opérationnel est également chargé du pilotage du **Plan de Communication** (fiche action 5-4). Lors des réunions abordant ce sujet, sont également invités les personnes ou représentants suivants :

- le Vice-Président du PETR du Pays de Saint-Brieuc en charge de la destination touristique ;
- les maires des communes littorales concernées ;
- les agents en charge de la communication dans les EPCIs ;
- le responsable Destination Baie de Saint-Brieuc, Paimpol, les Caps ;
- le ou les représentants des offices de Tourisme.

Les réunions du Comité Opérationnel sont préparées, en tant que besoin, par le groupe technique réuni pour la rédaction du projet qui associe l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés.

- |                                                                                                         |                                     |                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| - Chambre d'agriculture                                                                                 | - GAB,                              | - COOPERL Arc Atlantique |
| - EPTB Baie de Saint-Brieuc                                                                             | - Cedapa                            | - Triskalia              |
| - EPCI, Structures de bassin-versant (Lamballe Terre et Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération et SMEGA) | - BCEOL Ouest (ex contrôle laitier) | - CER France             |
|                                                                                                         | - COGEDIS                           |                          |
|                                                                                                         | - Coopérative du Gouëssant          |                          |

### 3.3 La commission d'examen des soutiens aux exploitations

La commission d'examen des soutiens aux exploitations doit prendre le relai de la commission investissement mise en place lors de la période 2011-2015 pour valider les demandes d'aides aux investissements matériel. La plus-value du travail de cette commission quant à l'évolution qualitative des engagements des bénéficiaires a été clairement démontrée à l'occasion du bilan de la période précédente (Cf. Bilan 2011-2015 de la Charte de Territoire, § III-2).

Cette commission d'examen aura pour rôle :

- de valider la prise en charge des accompagnements sollicités par les exploitations. Dans le cas des accompagnements importants (Axe 1, exploitations en projet notamment), elle déterminera le nombre de jours de conseils financés. L'accord de financement sera délivré en fonction de la pertinence des accompagnements sollicités au regard de la situation de l'exploitation. Elle s'appuiera pour cela sur la pré-instruction réalisée par la coordination agricole globale. Le mode de validation devra permettre une fluidité dans la gestion des dossiers afin de ne pas bloquer ou retarder les projets ;
- d'examiner les demandes d'aides déposées par les agriculteurs pour les investissements nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets ;
- d'identifier les démarches qualifiantes et les démarches de filières dont les cahiers des charges / les objectifs de déploiement contribuent à l'atteinte des objectifs du projet de la Baie de Saint-Brieuc. Cet avis permet l'accès aux aides à l'accompagnement pour les exploitations concernées. Sur ce point une articulation avec les échelons départementaux et régionaux devra être trouvée compte tenu du caractère supra-baie de la majorité des démarches.

**Cette commission sera constituée de :**

- **4 agriculteurs des Comités Professionnels Agricoles de la Baie de Saint-Brieuc**
- **1 représentant du Pôle INPACT**
- **3 représentants élus des structures de bassin versant**
- **1 représentant élu de la Chambre d'agriculture**
- **1 représentant élu de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Baie de Saint-Brieuc**

Cette commission sera animée à l'échelle de la baie de Saint-Brieuc conjointement par l'EPTB et la Chambre d'Agriculture dans leurs missions respective de coordination globale et de coordination agricole.

Cette commission rend compte de ses travaux au Comité opérationnel.

## 4 Coordination

La coordination de ce projet de territoire sera organisée autour de l'EPTB de la Baie de Saint-Brieuc, des structures porteuses des bassins versants et de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor. Une fiche action est proposée pour chacune de ces structures :

## Coordination

### 1-Coordination à l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc

#### Rôles de cette Coordination

Outre le rôle de coordination de l'ensemble des partenaires, il s'agira de :

- animer les instances de pilotage décrites ci-dessus, co-animer la commission de soutien
- recueillir, traiter les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan, de façon à évaluer la cohérence des actions déployées avec les objectifs du projet, réaliser les bilans à destination de la Commission Locale de l'Eau et des instances régionales
- présenter lors de réunions de la CLE le projet et ces bilans
- répondre aux différentes demandes des différents publics (collectivités, profession agricole, scolaires...) d'informations sur le projet, sa mise en œuvre, ses résultats...
- construire et gérer les outils communs :
  - une base de données permettant le suivi administratif des exploitations et leurs accompagnements afin de faciliter la coordination et favoriser l'efficacité des accompagnements des exploitations
  - une collecte et une gestion des données issues des diagnostics, des tableaux de bord des exploitations accompagnées et des déclarations de flux d'azote et PAC pour faciliter la coordination et favoriser l'efficacité des accompagnements des exploitations et permettre à la coordination globale agricole de pré-instruire les demandes de soutiens des agriculteurs.
  - production des listes d'invitation ciblées (suivant les thématiques) aux opérations collectives organisées par les différents maîtres d'ouvrage.
- Pour le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) :
  - Assurer la construction et la coordination de ce PAEC
  - Etre le relai entre la Région, autorité de gestion, la DDTM 22, service instructeur, et les acteurs sur la Baie (coordination globale agricole, organismes de conseil agricole, bassins versants) qui accompagnent les exploitants agricoles dans la souscription et le suivi de leurs contrats.
  - Récupérer les éléments nécessaires au bilan du PAEC sur le territoire du SAGE et du Projet Baie 2027 de la Baie de Saint-Brieuc.
- Représenter le territoire de la Baie dans les instances techniques et de pilotage régionales.
- Suivi des dispositifs régionaux de soutien des exploitations pour améliorer la cohérence entre le projet de territoire et ces dispositifs.
- Accompagner les actions de réflexion collectives sur les exploitations déployées sur le territoire.
- Proposer des outils et moyens d'harmonisation des interventions des collectivités dont elles se saisissent si besoin et le cas échéant pour déployer une action commune à l'ensemble du bassin
- Assurer en collaboration avec la coordination globale agricole la mobilisation des techniciens des organismes agricoles partenaires (Informers les organismes de conseil agricole des règles des dispositifs et de leurs évolutions, organiser des journées techniques sur des solutions innovantes, participer à la sensibilisation agents des organismes partenaires...).
- Suivre la mise en place du service agro-environnemental et son fonctionnement.
- Accompagner les travaux de recherche du volet connaissance

#### Conditions

---

**Calendrier et prévisionnel financier**

Cette coordination globale est évaluée à 1 ETP par an, soit un coût financier de 350 000 € sur les 5 années du Plan.

Un budget est également prévu pour accompagner à la création d'une base de données web pour le suivi administratif des exploitations pour un coût de 20 000 €

**Maître d'ouvrage**

EPTB de la Baie de Saint-Brieuc

## Coordination

### 2- Coordination à l'échelle de chaque bassin versant

#### Rôles de cette coordination

- Coordonner les approches (territoriale, projet d'exploitation) et animer la démarche sur le territoire du bassin versant en liaison avec les techniciens accompagnant les agriculteurs ;
- Mener et assurer le suivi (remontée des indicateurs de réalisation) de l'approche territoriale autour des compétences « milieux » en lien avec la GEMA (Cf. Fiches 4.1 à 4.3) ainsi que les interventions relevant de l'aménagement des milieux sollicitées le cas échéant dans les exploitations « en projet » ;
- Animer les dispositifs de soutien liés au MAE territoriales milieux et en assurer le suivi dans le cadre du PAEC (production des attestations nécessaires au dossier, accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre et le suivi de leurs engagements au cours du contrat) ;
- Conduire les opérations spécifiques, locales, adaptées au contexte du bassin ou « expérimentales » en matière agricole, co-construites avec et menées en partenariat avec les acteurs et collectifs agricoles, en lien étroit avec la coordination globale agricole ;
- Participer aux temps de mobilisation des techniciens des organismes de conseil agricole ;
- Participer à la commission de soutien pour apporter notamment des précisions de la situation des exploitations vis-à-vis des interactions de leurs pratiques avec le fonctionnement du bassin versant.

Ce travail de coordination par les structures de bassin versant s'inscrit plus globalement dans le cadre du programme de bassin versant (contrat territorial unique) et devra donc être mené en lien avec les autres actions/thématiques abordées dans ce programme.

#### Conditions

#### Calendrier et prévisionnel financier

Cette coordination est évaluée, pour l'ensemble des bassins versants à 2.6 ETP par an, soit un coût financier de 920 500 € sur les 5 années du plan.

Les actions portées donneront lieu à des travaux d'aménagements dont les coûts sont estimés dans les fiches (4.1 à 4.3)

#### Maître d'ouvrage

Structures porteuses des bassins versants (Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat)

## Coordination

### 3- Coordination globale agricole

#### Rôles de cette coordination

Le projet Baie 2027 de la baie de Saint Briec s'est fixé des objectifs ambitieux. Dans ce cadre il est nécessaire d'assurer une mission de coordination technique en lien avec les actions communes à l'ensemble des structures mobilisées. Cette coordination permettra d'une part une mutualisation de l'organisation et d'autre part une homogénéisation des protocoles d'action, amenant ainsi des gains d'échelle et une harmonisation sur l'ensemble de la Baie. Elle permettra également de centraliser les demandes d'informations et les problèmes rencontrés.

#### a) Coordination technique

Les intervenants potentiels auprès des exploitants sont nombreux et issus de structures diverses. Un même prescripteur peut intervenir sur différents bassins versants et donc avoir plusieurs interlocuteurs potentiels pour certains sujets communs à l'échelle de la Baie. Il est en ce sens utile d'assurer une coordination technique pour une gestion optimale des interventions.

#### Construction d'outils:

- Construction d'un outil intégratif de suivi des chantiers collectifs de semis de couvert végétaux.
- Construction d'un service d'information agro-environnemental.
- Construction d'outils de communication et d'information à destination des exploitants agricoles (MAE, Accompagnement individuels, plateforme ...).
- Optimisation des outils via la centralisation des remarques des techniciens les utilisant.

#### Suivi des demandes et des réalisations des accompagnements dans les exploitations (en concertation avec les organismes de conseils et le Pays)

- Informer l'ensemble des structures sur les types et modalités d'aide et d'accompagnements individuels (réalisation de supports dédiés).
- Confirmer aux prescripteurs l'appartenance d'agriculteurs au plan.
- Informer les exploitants de leur appartenance au plan et de l'identité des prescripteurs agréés pouvant les accompagner.
- Réalisation de réunions d'information technique, y compris avec des déplacements dans les structures concernées ou sur le terrain.
- Assurer la bonne transmission des données entre les différents intervenants du plan.
- Centralisation des demandes d'accompagnements et des suivis réalisés.

#### Animation de la commission d'examen des soutiens (cf § 3.3):

Assurer, avec l'EPTB, l'organisation de ces commissions et informer les organismes de conseil du rétroplanning imposé par les commissions.

- pour les demandes d'accompagnements individuels : Edition fiches d'accompagnement, pré-instruction, préparer la présentation des dossiers, mise à jour de l'outil de regroupement des demandes d'accompagnement suite aux remontés des organismes de conseils, retour vers les organismes prescripteurs ;
  - pour les demandes d'investissements : centralisation des demandes de subvention, pré-instruction, préparer la présentation des dossiers, retour vers les organismes prescripteurs).
- Relations avec les services instructeurs pour faciliter la gestion administrative des demandes

#### Animation d'un groupe de technicien (cf fiche 5.0.2)

#### Réalisation de bilan et synthèse

#### Se coordonner avec les bassins versants, l'EPTB, les financeurs et l'administration :

- Faire le lien avec l'administration pour ce qui concerne les outils de financement et le suivi des dispositifs d'aides.

- Participer à ce titre aux réunions avec les bassins versants, les prescripteurs, les financeurs, sur l'avancement et les engagements pris par les agriculteurs, avec des points d'étape.

*Cf. modalités de l'appel à candidature relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes*

#### **a) Coordination avec les acteurs du plan**

2017 est une année particulière caractérisée par la construction du nouveau projet Baie 2027 impliquant un temps de coordination important consacré à la consultation et au travail avec les principaux acteurs du projet. La Chambre d'Agriculture s'attachera dans ce cadre à favoriser les échanges et la concertation. Par ailleurs, au-delà des rencontres individuelles, l'adoption de nouvelles pratiques passera par des actions collectives. Une coordination des actions communes à plusieurs bassins versants est en ce sens nécessaire.

##### La coordination de Comités Professionnels Agricole (CPA):

Lieu d'échange et de concertation entre professionnels de l'agriculture, les CPA seront le moyen de faire le bilan des actions passées, d'informer, d'échanger et d'être force de proposition concernant les actions à venir dans le projet Baie 2027. Ils se tiendront à la fois à l'échelle local (CPA BV) afin de traiter des problématiques spécifiques à chaque bassin versant mais aussi à une échelle globale (CPA Baie) afin d'aborder certaines thématiques à l'échelle du territoire de la Baie de St Brieuc, pour ce qui concerne les actions liées au projet Baie 2027.

##### Coordination avec les porteurs de projets:

Une coordination constante devra être assurée pour la validation et la planification des actions collectives agricole dont la validation reste du ressort du Comité Opérationnel (COMOP). Par ailleurs, la gestion de nombreux aspects du plan se feront à l'échelle de la Baie (financements, validation des programmes thématiques et locaux, orientation des actions, construction d'outils). La Chambre d'Agriculture se coordonnera aussi sur les aspects répartition et organisation des actions sur le plan opérationnel avec les autres intervenants du plan (Pays, porteurs de projet BV, Conseil Départemental, autres prestataires). Elle devra également échanger régulièrement avec les structures de bassins versants, afin coordonner diverses actions au sein des bassins versants impliqués dans le programme de lutte (ex : actions en lien avec le tamponnement des flux par l'aménagement du BV), de relayer les informations nécessaires au bon déroulement du plan et de définir les priorités en termes d'actions.

##### Coordination avec les prescripteurs:

Afin qu'ils intègrent les objectifs du plan de lutte et participent au relais de l'information sur le territoire, une animation est nécessaire auprès des représentants des prescripteurs. Effectivement, des échanges bilatéraux et réguliers contribueront à la réussite du programme de lutte (communication sur les objectifs du plan, soutien des actions engagées, appui ...).

##### Relation avec les financeurs:

La Chambre d'Agriculture assurera également la gestion administrative et financière de certaines actions en maîtrise d'ouvrage (ex : Chantiers collectifs ETA/CUMA)

##### Coordination des programmes d'actions techniques en maîtrise d'ouvrage:

Une coordination à ce niveau est nécessaire afin d'avoir une meilleure coordination des différentes actions du Plan mais aussi de prioriser et gérer au mieux l'ensemble des activités, harmoniser les modes d'intervention des conseillers, favoriser le lien entre les différentes actions en maîtrise d'ouvrage. Un lien sera également établi avec les autres actions du plan afin d'assurer une bonne synergie entre ces dernières.

Bilan et programmation:

La Chambre d'Agriculture participera aux bilans et à la programmation des actions pour les différentes thématiques à l'échelle de la Baie de St Brieuc. Elle rédigera un bilan qualitatif et quantitatif des actions engagées, cela via une analyse objective soulignant les points forts, les limites et perspectives à donner.

**Conditions**

Réussir à coordonner un nombre important d'acteurs avec des positionnements potentiellement divergents  
Disponibilité des techniciens des différentes structures.

**Calendrier et prévisionnel financier**

1,9 ETP/an soit un budget total de 950 000 € sur la durée du plan

**Maître d'ouvrage**

Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

## 5 Programme d'actions

Les 4 premiers axes d'actions du projet doivent s'appuyer sur des actions opérationnelles favorisant une évolution des systèmes de production vers des pratiques limitant les risques de fuites d'azote (couverture du sol efficace, meilleure efficacité de la fertilisation, favoriser le tamponnement des flux d'azote en augmentant les surfaces tampons efficaces...).

Les volets sur la culture du changement, économique, énergétique et foncier se déclineront en actions opérationnelles qui n'induiront pas directement des évolutions de pratiques dans les exploitations mais favoriseront les évolutions visées par les 4 premiers axes d'actions, en tentant d'influer sur le contexte global et économique des systèmes de production (développement de filières, diversification des revenus, amélioration des marges...). Le volet communication participe aussi à rendre le contexte plus favorable en diffusant des messages sur la réalité du phénomène des marées vertes en Baie de Saint-Brieuc, en mettant en avant les efforts réalisés et en mobilisant sur le travail qui reste à accomplir. IL permet également de faire connaître aux agriculteurs du territoire l'ensemble des outils mobilisables via ce projet Baie 2027.

Le volet énergétique ne se limite pas à la méthanisation, il est indispensable dans la mesure où le développement de filières favorisant les mutations souhaitées ne se fera qu'en lien avec l'émergence de projets sur le territoire en matière de diversification et de meilleure efficacité énergétique.

Chaque action inscrite dans le projet de territoire est décrite, de manière détaillée dans une fiche-action qui identifie :

- les objectifs et enjeux de l'action, notamment au regard de l'objectif de baisse des flux d'azote
- les principales modalités de l'action
- les conditions à remplir pour mener à bien l'action
- le calendrier de mise en œuvre et le prévisionnel financier
- le ou les maîtres d'ouvrage
- les structures partenaires et les outils mobilisables
- les indicateurs de suivi
- les documents produits (correspondant aux potentiels justificatifs transmis aux partenaires financiers)

Pour mener les accompagnements des exploitations prévus dans les fiches 1, 2 et 3 les organismes de conseil devront répondre à un appel à candidature régional en cours de finalisation. a été lancé par les partenaires financiers. Un travail reste à mener pour parfaire la cohérence entre les actions prévues dans le projet de la Baie de Saint-Brieuc et cet appel à candidature. Ce travail concerne :

- l'éligibilité de certains accompagnements prévus dans le projet qui ne figurent pas dans l'appel à candidature ;
- certains accompagnements de l'appel à candidature doivent être précisés (évolution/changement de système...)
- les durées de certains accompagnements diffèrent entre le projet et l'appel à candidature ;
- l'harmonisation des indicateurs attendus localement et par les partenaires financiers ;
- la question du financement des accompagnements en petits groupes ;
- l'organisation à mettre en place afin de fluidifier la gestion administrative de ce dispositif d'accompagnement.

## Axe 1 : Accompagner les exploitations en projet

Il s'agit de mettre en place des actions qui répondent aux constats du 1<sup>er</sup> Plan :

- Le diagnostic, la signature de la charte et le suivi sont des opérations ponctuelles qui abordent l'exploitation sous l'angle de la gestion de l'azote. Elles ne permettent pas de réfléchir à une évolution profonde des exploitations et aboutissent la plupart du temps à des évolutions « à la marge » dans les exploitations.
- Les changements importants dans les exploitations n'interviennent qu'après un processus de réflexion importante (2 ans)
- Ces rencontres ponctuelles ne permettent qu'un suivi partiel de l'évolution réelle des pratiques dans les exploitations. L'analyse de l'occupation des sols de certains secteurs (comme le site de formation pour la cartographie des espaces stratégiques et des écoulements) et le bilan des suivis des exploitations (retour dans les exploitations signataires d'une charte) confirment ce point. Si globalement les pratiques mises en œuvre correspondent aux engagements pris, les évolutions sur chaque exploitation diffèrent sensiblement, après deux ou trois ans, des engagements enregistrés initialement.
- L'évolution des exploitations vers l'agriculture biologique à partir d'une réflexion initiale sur la part d'herbe dans la surface fourragère et l'absence d'évolution notable de la sole de céréales d'hiver faute d'alternative économique crédible démontrent la nécessité d'associer valorisation des productions et développement des nouvelles pratiques. A défaut, des soutiens financiers incitatifs (aides aux investissements et nouvelles mesures système) peuvent aider à lever certains freins, dans certaines exploitations.

# 1-1

## Accompagner les exploitations en projet

### 1-1-Accompagnement des exploitations en évolution de système

#### Objectifs et enjeux

L'objectif est d'apporter un conseil pluridisciplinaire tout au long de la réflexion nécessaire à la construction et la mise en place du nouveau système de l'exploitation. Ce conseil stratégique peut s'envisager en conjuguant animations individuelles et semi-collectives. Il est à la fois technique et économique.

La réflexion sur l'évolution de l'exploitation est souvent longue et se réalise par étape (cf Tableau de Bord, Bilan 2011-2015 de la Charte de Territoire, paragraphes II-8 et II-9 et annexe 3). L'accompagnement doit tenir compte de cette réalité et s'envisager aussi dans la mise en œuvre du projet pour conforter l'exploitation dans son nouveau fonctionnement.

#### Modalités de l'action

Exploitations visées (potentiel total de 340 exploitations):

- exploitations identifiées par les prescripteurs comme « en situation de bouger »;
- exploitations ayant sollicité au cours du premier plan des accompagnements sur l'évolution de système, l'optimisation du système cultural et fourrager et qui n'a pas encore été mené ou qui est en cours (Cf. bilan Charte de territoire 2011-2015) ;
- exploitations dont l'assolement est proche des cahiers des charges des mesures systèmes (sur la base des de l'analyse des déclarations PAC 2016) ;
- exploitations situées dans le périmètre des opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'Hénon et de St Carreuc dont le parcellaire a été modifié avec des possibilités fortes d'évolution de système et ou assolement

Validation : L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la commission d'examen des soutiens aux exploitations (cf § 3.3).

Durée : L'accompagnement des exploitations se déroule sur la durée du projet 2017-2021.

Cadre : Appel à candidature relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes

Techniciens :

- Cet accompagnement intègre les demandes d'aides potentielles
- Les techniciens chargés de ces accompagnements seront sensibilisés ou feront partie du pool de techniciens référents. (cf fiche 5.0.2)
- Des échanges avec les techniciens des structures de bassins versants seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

#### Conditions

Disponibilité des techniciens (en particulier référents) dans les structures

Nombre d'exploitations intéressées (lien à faire avec les autres actions du projet (en particulier approche filière (Axe 5, Fiche 5-1-1 et 5-1-2), approche territoriale (Axe 4), la communication (Axe 5, Fiche 5-4))

**Calendrier et prévisionnel financier**

Le nombre de jours de conseils financés pour chaque exploitation sera déterminé par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations.

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 6 journées d'accompagnement par exploitation. Soit un prévisionnel financier sur 5 ans de 1 020 000 € (coût journée de 500 HT/j)

Une facture devra être produite pour le règlement de la TVA par l'exploitant

**Maître d'ouvrage**

Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)

**Structures partenaires/outils mobilisables**

Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu »

Chambre d'Agriculture pour la coordination agricole globale (cf § 4) et la mobilisation des techniciens (cf fiche 5.0.3)

EPTB pour la coordination (cf § 4) et la mobilisation des techniciens (cf fiche 5.0.3)

**Indicateurs de suivis**

Nombre d'exploitations accompagnées

Evolutions des pratiques au sein des exploitations via leur tableau de bord (cf § 7.2)

Nombre d'exploitations accompagnées signataires in fine d'une MAEc Système ou Conversion à l'Agriculture Biologique

**Documents produits**

Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

# 1-2

## Accompagner les exploitations en projet

### 1-2- Accompagnement des exploitations avec un projet « structurant »

#### Objectifs et enjeux

Faire prendre en compte dans la réflexion de l'exploitant à l'occasion d'un projet important de son exploitation les enjeux particuliers du territoire de la Baie de Saint-Brieuc.

A la fois technique et économique, l'accompagnement doit appréhender le projet en amont et se poursuivre dans sa mise en œuvre et ses adaptations pour conforter l'exploitation dans son nouveau fonctionnement.

#### Modalités de l'action

**Exploitations visées** (potentiel total de 370 exploitations):

- agriculteurs en phase d'installation ;
- exploitations avec un projet structurant (construction d'un bâtiment, réorganisation foncière, agrandissement, diversification...) entraînant une réflexion sur le système d'exploitation ou le fonctionnement d'un atelier ;
- exploitations envisageant d'aménager, construire des installations pour réduire leurs consommations d'azote (alimentation de précision...) ou mieux gérer les effluents (stripping, méthanisation...), modifier la ration des animaux...

**Durée** : L'accompagnement des exploitations se déroule sur la durée du projet 2017-2021.

**Validation** : L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par une « Commission d'Examen des soutiens aux exploitations » (cf. § 3.3)

**Cadre** : Appel à candidature relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes

**Modalités de mise en œuvre** :

- Cet accompagnement comprendra aussi l'appui aux demandes d'aides potentielles (aides aux investissements, MAEc...)
- Sensibilisation de tous les techniciens accompagnant les agriculteurs (cf. fiche 4)
- Des échanges avec les techniciens des structures de bassins versants seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.
- Une étude pourrait être menée sur les thématiques suivantes : meilleur collecte, stockage des effluents, traitement

#### Conditions

A travers les informations récoltées via le tableau de bord des exploitations, Il faudra démontrer que l'accompagnement conduit à des évolution des exploitations favorisant l'atteinte des objectifs de la baie de Saint-Brieuc.

### Calendrier et prévisionnel financier

Durée : le nombre de jours de conseils financés pour chaque exploitation sera déterminé par la « commission accompagnements »

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 4 journées d'accompagnement par exploitation (Attention à ce jour 3 jours seulement ont été prévus dans le projet de cahier des charges de l'appel à candidature régional), soit un prévisionnel financier sur 5 ans de 740 000 € (coût journée de 500 HT/j).

Une facture devra être produite pour le règlement de la TVA par l'exploitant

### Maître d'ouvrage

Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)

### Structures partenaires/outils mobilisables

Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu »

Chambre d'Agriculture pour la coordination agricole globale (cf § 4) et la mobilisation des techniciens (cf fiche 5.0.3)

EPTB pour la coordination (cf § 4) et la mobilisation des techniciens (cf fiche 5.0.3)

### Indicateurs de suivis

Nombre d'exploitations accompagnées, nombre de jours par exploitation

Evolutions des pratiques au sein des exploitations via leur « tableau de bord »

Nombre d'exploitations accompagnées signataire d'une MAEc

### Documents produits

Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

# 1-3

## Accompagner les exploitations en projet

### 1-3-Soutiens aux exploitations accompagnées

#### Objectifs et enjeux

##### Mobilisation des dispositifs de financement existants

Pour favoriser une évolution des exploitations vers des solutions favorisant l'atteinte des objectifs territoriaux, outre le financement des appuis techniques, il est aujourd'hui possible de mobiliser :

- les aides aux investissements en matériel et bâtiment du Plan de Développement Rural Breton
- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les aides à la résorption phosphore de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui induisent bien souvent des gains sur l'azote
- les aides des collectivités (aide à l'installation, autres aides aux agriculteurs...). Elles seront proposées dans la mesure où le projet de l'exploitation est en cohérence avec le projet territorial

#### Modalités de l'action

##### **Exploitations soutenues :**

- Exploitations ayant pris en compte dans son projet un ou plusieurs objectifs du projet de territoire « Baie 2027 »
- Exploitations adhérentes à une démarche de filière / marque de qualité reconnue par les acteurs du projet de territoire « Baie 2027 » (cf. fiche 5-1-1)

##### **Conditions d'accès :**

- Pour les MAEC ; respect du cahier des charges
- Pour les aides aux investissements, le dispositif régional prévoit pour les aides matériels un positionnement privilégié des exploitations engagées dans une démarche algues vertes (au même niveau que la signature d'une MAEC)
- Les demandes de soutien seront examinées par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations (cf. § 3.3)

#### Conditions

#### Calendrier et prévisionnel financier

MAE Systèmes et Bio (170 exploitations) : 1 700 000 €

Aides aux investissements matériel (213 exploitations) : 4 260 000 €

Aides aux bâtiments (142 exploitations) : 4 260 000 €

Budget estimé sur la base des soutiens plafond de chaque dispositif, en considérant que 50 % des exploitations accompagnées pour un changement de système s'engagent dans une MAE système, et que parmi les exploitations accompagnées pour un changement de système, 30 % obtiennent une aide pour des investissements matériel, 20 % pour une aide aux investissements bâtiments

|                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Maître d'ouvrage</b></p> <p>Exploitations agricoles</p>                                                                                                 | <p><b>Structures partenaires/outils mobilisables</b></p> <p>Structures de conseil agricole pour le montage des demandes d'aides</p> <p>EPCI (aide à l'installation et autres aides aux exploitations agricoles)</p> <p>Chambre d'Agriculture pour la coordination agricole globale, la pré-instruction des demandes d'aides et les relations avec les services instructeurs des demandes (cf § 4)</p> <p>EPTB pour la coordination globale et la coordination des dispositifs d'aide avec le projet de territoire (cf § 4)</p> |
| <p><b>Indicateurs de suivis</b></p> <p>Nombre d'exploitations aidées,<br/>Evolutions des pratiques au sein des exploitations via leur « tableau de bord »</p> | <p><b>Documents produits</b></p> <p>Pour chaque dispositif, l'autorité de gestion fournira un bilan annuel à l'échelle du SAGE et du territoire Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc.</p> <p>La liste des exploitations bénéficiaires et de leurs engagements sera communiquée à l'EPTB de la Baie de Saint-Brieuc en charge de la coordination du projet.</p>                                                                                                                                                             |

# 1-4

## Accompagner les exploitations en projet

### 1-4- « Construire de nouveaux types de soutien à l'évolution agro-environnementale des exploitations »

#### Objectifs et enjeux

Même si les MAEC système ont connu un certain succès depuis 2015 et que leur souscription doit continuer à être encouragée dans le Plan 2017-2021, elles présentent certaines limites :

- Elles induisent l'adoption d'un système préétabli qui n'est pas compatible avec les structures de l'ensemble des exploitations et/ou les choix des agriculteurs présents sur le territoire
- Elles imposent le respect de chaque point du cahier des charges. Une souscription peut ne pas aboutir pour seulement un point précis de ce cahier des charges malgré le respect de tous les autres (ex : cahier des charges de la mesure système monogastrique et la difficulté de respecter les engagements sur l'IFT).

L'objectif est de travailler à la construction d'un dispositif (comme les paiements pour services environnementaux (PSE) avec des acteurs publics et/ou privés) qui permette à chaque exploitation de définir son projet de système à basses fuites d'azote et de bénéficier d'un soutien modulé en fonction des évolutions engagées. Ce système peut être une étape avant l'adoption de cahier des charges d'une MAEC existante

Il s'agit de construire des outils mobilisables au mieux en 2018 ou 2019

L'autre axe de travail consiste à favoriser les expérimentations au sein des exploitations par les agriculteurs eux-mêmes. Cela pourrait se traduire par un accompagnement technique, une aide aux investissements nécessaires mais aussi un soutien au temps de travail supplémentaire induit ou une garantie pour la prise de risque technique (assurer l'achat de fourrage et/ou d'une marge culture pour la mise en œuvre de pratiques limitant les risques de fuites d'azote).

#### Exemple : Projet MASSAï :

Un protocole expérimental est en cours d'écriture pour tester durant le Plan 2017-2021, la faisabilité technico-économique à l'échelle de l'exploitation de cet aliment. Il s'agit par l'utilisation d'une nouvelle machine mise au point par M Juncker de récolter séparément les feuilles et les tiges de luzerne. Les feuilles sont ensuite mélangées avec une céréale (blé, maïs) afin de produire un aliment (Massaï) qui pourrait être distribué à des monogastriques. Ce procédé présenterait donc deux intérêts :

- Concentrer les protéines et réduire la cellulose en récoltant les feuilles de luzerne à part (possibilité sur du trèfle violet également)
- En mélange, valorisation possible en élevage de porcs, voire en volailles si séchage.

Ces essais viendront compléter les premiers travaux menés par l'INRA, un lycée Agricole, une coopérative et la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de Loire.

L'objectif de cette action est de faire du territoire de la baie de Saint-Brieuc devienne un « territoire laboratoire » de dispositifs innovants en matière de développement et de soutien des systèmes d'exploitation limitant les risques de fuites d'azote et plus largement les pollutions diffuses.

## Modalités de l'action

### Réflexion sur les évolutions au sein des exploitations

- Accompagner un petit nombre d'exploitations représentatives, de la diversité des systèmes de production de la Baie de Saint-Brieuc et des structures accompagnant les exploitations, dans la définition et l'expérimentation de leur système à basses fuites d'azote. Ce système devra également aborder les autres enjeux liés à la qualité de l'eau et les enjeux climatiques.
- Estimer le soutien financier incitant à la mise en œuvre concrète de ce système à basses fuites d'azote.

### Réflexion sur la construction de nouveaux soutiens financiers :

- Expertiser les dispositifs publics et privés (PSE) pouvant soutenir les exploitations dans les évolutions nécessaires à la mise en œuvre de leur système à basses fuites d'azote (au-delà des dispositifs disponibles). Ce travail pourra être mené en collaboration avec les autres baies 'algues vertes' de Bretagne.
- Réflexion autour de la mise en place d'un réseau de fermes d'expérimentation

## Conditions

Mobilisation d'agriculteurs qui s'investissent dans la recherche de solutions et qui peuvent tester des solutions sur leur exploitation. Proposer un accompagnement financier adéquat et incitatif à ces agriculteurs pionniers

Mobiliser des dispositifs innovants et de nouveaux partenaires publics et privés en matière de soutien aux exploitations agricoles.

Ce travail peut/doit se concevoir et se conduire à une échelle plus large (les 8 baies, la Région)

## Calendrier et prévisionnel financier

Financement des exploitations dans le cadre des réflexions collectives sur les évolutions : 500 000 €

Réflexions sur la construction de nouveaux soutiens : 0.125 ETP/an soit 43 750 € (travail collaboratif à l'échelle de la Région pour 1 ETP au total ?)

### Maître d'ouvrage

Les exploitations

Les structures de recherche appliquées en agriculture

EPTB pour le travail sur les nouveaux dispositifs de soutiens

### Structures partenaires/outils mobilisables

Organismes de conseil agricole

Organismes de recherches

### Indicateurs de suivis

### Documents produits

## Axe 2 : Favoriser une gestion efficiente de l'azote

Le suivi de la pression azotée sur la période 2010-2015 a montré que la pression globale a diminué de 200 t environ. Cette baisse est essentiellement imputable à l'azote organique. La pression en azote minéral varie plus fortement d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques et des variations de l'assolement des exploitations.

Le niveau moyen de la pression azotée sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc est raisonnable (164 kgN/ha en 2015 avec les normes Vaches laitières à 85 kgN/an et 169 kgN/an avec les nouvelles normes). A l'échelle des grands bassins versants, la pression est homogène. Des pressions un peu plus élevées (187 kgN/ha avec les nouvelles normes) n'apparaissent qu'en descendant à l'échelle des petits sous-bassins versants.

Le territoire de la Baie de Saint-Brieuc n'est plus dans une situation d'excédent « structurel » même si quelques situations individuelles excédentaires peuvent subsister. Il faut maintenant travailler plus finement à un meilleur équilibre entre les apports et les exportations pour aboutir à une meilleure efficience de l'azote et une amélioration du bilan.

Le bilan azoté réalisé dans la mise à jour du diagnostic (Tome 1 : Diagnostic, § 6.5) aboutit à un solde de + ou – 20 kgN/ha sur la majorité du bassin de la Baie de Saint-Brieuc. Seuls quelques petits sous-bassins montrent des résultats au-delà de + 20 kgN/ha. Dans ces secteurs, il s'avère que l'on observe également des pressions azotées plus fortes que la moyenne et un nombre d'exploitations avec des marges de progrès attendus sur les reliquats azotés plus élevé.

# 2-1

## Favoriser une gestion efficiente de l'azote

### 2-1- Conseils de fertilisation

#### Objectifs et enjeux

L'objectif est d'amener les exploitants agricoles du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc à pratiquer un pilotage très précis de la fertilisation et de différencier la « prise de risque » en termes d'objectifs de rendement en fonction des liens des parcelles avec le réseau hydrographique.

#### Modalités de l'action

Exploitations visées (potentiel total de 598 exploitations):

- 110 exploitations identifiées avec des marges de progrès suite aux campagnes de reliquats
- exploitations sollicitant cet accompagnement

Durée : Cet accompagnement doit intervenir sur 2 ou 3 campagnes. L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations (cf. § 3.3)

Cadre : Cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens référents ou auront été sensibilisés au projet de la Baie de Saint-Brieuc (cf 0, fiche 5.0.2).
- Des échanges avec les techniciens des structures de bassins versants seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Contenus :

- Protocole régional de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne pour expliquer les valeurs de reliquats excessives.
- Conseils dispensés peuvent être adossés à des outils permettant un meilleur pilotage de la fertilisation (coût compris dans l'accompagnement) :
  - o Analyses de sols, Reliquat sortie hiver, mesures des concentrations en sortie de drains...
  - o Mesures précisant l'usage des effluents (quantofix, analyse d'effluents, pesée d'épandeurs...)
  - o Outils d'aides à la décision, bandes double densité
  - o Bilan Réel Simplifié en élevage porcin
- Conseils pour un meilleur usage des effluents d'élevage
  - o plus grand usage des effluents sur céréales et prairies pour réduire le recours aux engrais minéraux

#### Conditions

Temps disponible des techniciens dans les structures

Nombre d'exploitations intéressées

**Calendrier et prévisionnel financier**

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 3 journées d'accompagnement par exploitation. Soit un prévisionnel financier sur 5 ans de 897 000 € (coût journée de 500 HT/j)

Ecart avec l'appel à candidature régional : 0.25 +1.5 j sur deux ou trois campagnes yc les coûts d'analyse

**Maître d'ouvrage**

Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)

**Structures partenaires/outils mobilisables**

Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu »

Chambre d'Agriculture pour la Coordination

**Indicateurs de suivis**

Nombre d'exploitations accompagnées

Outils complémentaires mobilisés

Meilleure gestion de l'azote (indicateurs collectés via le tableau de bord des exploitations et/ou les déclarations réglementaires):

- évolution de la pression totale, minérale
- Evolution du ratio SAMO/SPE<sup>6</sup> (la plus large)
- Reliquats (début drainage) pour les exploitants chez lesquels des progrès sont attendus et donc inclus dans la campagne régionale

**Documents produits**

Cf. exigences du cahier des charges de l'appel à candidature régional

<sup>6</sup> SAMO : Surface d'Apport en Matières Organique, SPE : Surface Potentiellement Epandable

# 2-2

## Favoriser une gestion efficace de l'azote

### 2- 2 – Améliorer la connaissance de la potentialité des sols

#### Objectifs et enjeux

L'objectif est d'amener les exploitants agricoles du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc à raisonner leurs objectifs de rendement, leurs pratiques de fertilisation en fonction des potentialités effectives des sols.

Cette connaissance fine des sols peut aboutir également à une réflexion sur une diversification des rotations selon ces potentialités des sols.

#### Modalités de l'action

Exploitations visées (potentiel global de 70 exploitations) :

- Les éleveurs en phase d'installation
- les exploitations connaissant une profonde modification de leur parcellaire suite à une reprise, une restructuration foncière...
- Priorité aux territoires en lien avec des CUMAs, ETAs disposant du matériel adapté pour la fertilisation de précision
- exploitations sollicitant cet accompagnement

Durée : 3 jours - L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations (cf. § 3.3).

Ce type d'accompagnement n'est pas explicitement prévu dans le projet de cahier des charges de l'appel à projets relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes.

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens référents ou auront été sensibilisés au projet de la Baie de Saint-Brieuc (cf 0, fiche 5.0.2).
- Des échanges avec les techniciens des structures de bassins versants seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Contenus :

- Cartographie des potentiels de rendements et des potentiels des sols
- Etude de sols (ex : méthode Hérody)
- Conseils en termes d'objectifs de rendements et de pratique de fertilisation

#### Conditions

Temps disponible des techniciens dans les structures

Nombre d'exploitations intéressées

#### Calendrier et prévisionnel financier

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 3 journées d'accompagnement par exploitation. Soit un prévisionnel financier sur 5 ans de 105 000 € (coût journée de 500 HT/j)

|                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Maître d'ouvrage</b></p> <p>Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)</p>                                                                                                               | <p><b>Structures partenaires/outils mobilisables</b></p> <p>Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu »</p> <p>Chambre d'Agriculture pour la Coordination</p> |
| <p><b>Indicateurs de suivis</b></p> <p>Nombre d'exploitations accompagnées</p> <p>Evolutions des pratiques au sein des exploitations via leur « tableau de bord »</p> <p>Accompagnements débouchant sur une réflexion plus globale sur les rotations de l'exploitation</p> | <p><b>Documents produits</b></p> <p>Selon le futur cadre de ces accompagnements</p>                                                                                                            |

# 2-3

## Favoriser une gestion efficiente de l'azote

### 2- 3 – Améliorer l'efficience de l'azote des rations alimentaires des animaux

#### Objectifs et enjeux

Réduire les recours aux sources azotées exogènes au territoire dans l'alimentation animale en optimisant les rations alimentaires, développant l'alimentation de précision, en améliorant l'autonomie protéique des élevages...

#### Modalités de l'action

Exploitations visées (potentiel global de 68 exploitations):

- Les éleveurs ayant sollicité un accompagnement sur le sujet suite au diagnostic de leur exploitation
- les exploitations avec un coût alimentaire (concentrés/litre de lait, indice de consommation...) très supérieur à la moyenne

Durée : 3 jours sur 3 ans - L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations (cf. § 3.3).

Ce type d'accompagnement n'est pas explicitement prévu dans le cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes mais seulement inclus dans des accompagnements plus larges (accompagnement à la gestion de l'herbe...).

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens référents ou auront été sensibilisés au projet de la Baie de Saint-Brieuc (cf 0, fiche 5.0.2).

Contenus :

- Evaluation économique des gains attendus et obtenus

#### Conditions

Temps disponible des techniciens dans les structures

Nombre d'exploitations intéressées

#### Calendrier et prévisionnel financier

Le budget a été estimé sur une base moyenne de 3 journées d'accompagnement par exploitation. Soit un prévisionnel financier sur 5 ans de 102 000 € (coût journée de 500 HT/j)

#### Maître d'ouvrage

Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)

#### Structures partenaires/outils mobilisables

Chambre d'Agriculture pour la Coordination

| Indicateurs de suivis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Documents produits                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <p>Nombre d'exploitations accompagnées</p> <p>Evolutions des pratiques au sein des exploitations accompagnées via leur « tableau de bord »:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des achats de concentrés et gains en azote acheté</li> <li>- Evolution des indices de consommation</li> <li>- BRS avant/après pour les élevages porcins</li> </ul> | <p>Selon le futur cadre de ces accompagnements</p> |

### Axe 3 : Améliorer l'efficacité de la couverture des sols

Sur ces aspects, le Plan 2010-2015 n'a permis d'obtenir que peu d'engagements en termes d'évolutions d'assolements. Les suivis des exploitations engagées ont montré aussi que la mise en place effective du RGI sous couvert de maïs était bien inférieure aux engagements des chartes individuelles. Ces constats peuvent s'expliquer notamment par :

- l'absence d'alternative économique crédible aux céréales d'hiver. Au cours du 1<sup>er</sup> Plan, il n'a pas été possible d'aboutir à la mise en place de nouvelles filières (malterie pour de l'orge de printemps, luzerne déshydratée...) indispensables à une évolution conséquente de l'assolement du bassin ;
- Les demandes d'engagements MAEC pour la remise en herbe de surfaces cultivées ont été peu nombreuses. Mais conditionner les engagements MAEC de reconversion de culture en herbe à un lien direct avec le réseau hydrographique et/ou les zones humides est contreproductif sur un territoire qui vise une augmentation conséquente de la sole en herbe ;
- Certains partenaires techniques n'étaient pas convaincus de la pertinence de la technique du RGI sous couvert de maïs, les dimensions du bassin et les moyens alloués sur le premier plan ont limité la possibilité de déploiement de cette technique.

Certaines pratiques favorisant une meilleure efficacité de la couverture des sols peuvent s'envisager en complément des évolutions visées dans le 1<sup>er</sup> Plan. Les campagnes de reliquats azotés en Baie Algues Vertes ont confirmé que le semis des CIPAN juste après les moissons permettait de piéger jusqu'à 50 unités d'azote supplémentaires ou que l'alternance culture de printemps et culture d'hiver en favorisant les intercultures longues diminuait les risques de fuites d'azote.

# 3-1

## Améliorer l'efficacité de la couverture des sols

### 3-1-Semis de cultures intermédiaires précoces, sous couverts de maïs, d'intercultures courtes

#### Objectifs et enjeux

Les campagnes de reliquats menées lors du Plan 2011-2015 ont confirmé l'importance d'un semis précoce des cultures intermédiaires. Une date de semis avancée d'une semaine permet de réduire de 10 kg, la quantité d'azote lessivée.

#### Modalités de l'action

Conduire des chantiers collectifs de semis d'intercultures afin de favoriser leur implantation précoce. (rappel : conformément à la directive nitrates du 5<sup>ème</sup> programme, la Destruction mécanique des CIPAN est obligatoire)

Exploitations visées (potentiel sur 3 ans de 5 000 ha):

- Exploitations adhérentes à une même CUMA.
- Exploitations pratiquant la succession maïs-maïs identifiées lors des diagnostics.
- Groupes d'exploitations sollicitant cet accompagnement

Durée : **Les chantiers collectifs sont soutenus pendant 3 ans**

Cadre :

Soutien apporté via les aides *minimis entreprise* versée directement aux CUMA et ETA (Plafond de 1 300 ha par an et par entreprise) et modalités de mise en œuvre dictées par l'arrêté régional annuel relatif à l'action. Le semis devra intervenir de préférence 2 jours après la récolte, au plus tard 15 jours après la récolte et avant les dates butoir du 7 août pour l'orge et du 22 août pour les autres céréales.

La mise en œuvre de ces chantiers collectifs exigera une forte coordination des CUMAS et des ETA :

- coordonner les accompagnements individuels sollicités et/ou en cours avec la mise en place des chantiers collectifs
- Informer les prescripteurs et les ETA/CUMA, intervenant potentiellement auprès des exploitants, sur les outils mobilisables dans le cadre du plan ainsi que la procédure à suivre pour leurs mises en place.
- Echanger avec les ETA/CUMA sur la mise en place de chantiers collectifs (participation aux AG, échange d'informations, information sur le dispositif, synthèse et préparation actions, vérification et transmission des demandes de subvention, bilan des actions).

Question du soutien aux agriculteurs réalisant eux même leurs semis ?

#### Conditions

Trouver une organisation des chantiers pertinente

Disposer d'opérateurs (CUMA et ETA) disposant des matériels et moyens humains nécessaires à ces chantiers. Identifier un nombre d'exploitations intéressées suffisant

### Calendrier et prévisionnel financier

Coût :

- semis sous couvert de maïs : 60 € HT/ha
- semis précoce après céréales : 40 € HT/ha

Objectifs de surface : 5 000 ha soit un budget travaux sur **3 ans** de 900 000 €

Animation et organisation des chantiers : 0.4 ETP soit un coût total sur **3 ans** de 120 000 €

### Maître d'ouvrage

CUMAs et ETA pour la réalisation des chantiers

Chambre d'Agriculture pour l'animation et la coordination de l'action

### Structures partenaires/outils mobilisables

CUMA et ETA réalisant les travaux

### Indicateurs de suivis

Eléments fournis annuellement par le maître d'ouvrage de la coordination:

- Nombre d'exploitations bénéficiant de cette intervention
- Par exploitation :
  - o pour chaque îlot, par culture : surfaces implantées totales, délai d'implantation après récolte- date implantation

### Documents produits

Liste des exploitations bénéficiaires et surfaces par type de chantier et par îlots (cf. exigences arrêté régional)

# 3-2

## Améliorer l'efficacité de la couverture des sols

### 3-2 – Accompagnement technique à la gestion de l'herbe

#### Objectifs et enjeux

Les campagnes de reliquats du Plan 2011-2015 ont montré que les risques de fuites d'azote sont globalement moindres dans les rotations avec une prairie.

Néanmoins, des pratiques inadaptées peuvent provoquer des risques importants (surpâturage, mauvaise gestion du retournement de la prairie). Sur la Baie de Saint-Brieuc, les diagnostics ont montré que ces mauvaises pratiques étaient limitées (Bilan 2011-2015 de la charte de territoire, paragraphe II-12 et II-13).

L'accompagnement des exploitations à la gestion de l'herbe pourra favoriser le développement des surfaces en herbe et limiter les mauvaises pratiques.

#### Modalités de l'action

Exploitations visées (potentiel total de 80 exploitations) :

- exploitations sollicitant cet accompagnement

Durée : 3 jours sur 3 ans - L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations (cf. § 3.3).

Cadre : Cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens référents ou auront été sensibilisés au projet de la Baie de Saint-Brieuc (cf 0, fiche 5.0.2).
- Des échanges avec les techniciens des structures de bassins versants seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Thèmes :

- Gestion du pâturage
- Développement des surfaces en herbe et/ou de cultures fourragères pérennes
- Aménagement parcellaire pour favoriser le pâturage
- Gestion des retournements de prairies au sein de la rotation
- Gestion des parcelles surpâturées
- ...

#### Conditions

Temps disponible des techniciens dans les structures

Nombre d'exploitations intéressées

#### Calendrier et prévisionnel financier

Prévisionnel de 80 exploitations accompagnées soit un budget total sur les 5 années de 120 000 € (coût journée de 500 HT/j)

#### Maître d'ouvrage

#### Structures partenaires/outils mobilisables

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu »<br><br>Chambre d'Agriculture pour la Coordination |
| <b>Indicateurs de suivis</b><br><br>Nombre d'exploitations accompagnées<br><br>Accompagnements débouchant sur une réflexion vers une évolution de système<br><br>Evolutions des pratiques au sein des exploitations accompagnées via leur « tableau de bord »:<br><br>Evolutions de la sole d'herbe et de cultures fourragères pérennes au sein des exploitations accompagnées<br><br>Evolution des achats de concentrés | <b>Documents produits</b>                                                                                                      |

# 3-3

## Améliorer l'efficacité de la couverture des sols

### 3- 3 – Favoriser l'évolution des assolements et rotations (yc intercultures)

#### Objectifs et enjeux

En grande culture, les monocultures de maïs ou de céréales présentent les risques de fuite d'azote les plus importants. Ces risques de fuite diminuent lorsqu'on fait alterner au maximum cultures de printemps et cultures d'hiver car cela favorise l'implantation d'intercultures efficaces

Il s'agit donc de sécuriser techniquement et économiquement l'introduction de nouvelles cultures favorisant cette alternance.

#### Modalités de l'action

Exploitations visées (potentiel total de 145 exploitations) :

- Exploitations adhérentes à des démarches de filière induisant l'introduction de nouvelles cultures, démarches validées comme contribuant aux objectifs du territoire par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations.
- exploitations en démarche individuelle sollicitant cet accompagnement
- exploitation pratiquant le semis direct avec couverture permanente des sols (agriculture de conservation)
- Exploitations souhaitant mettre en place des semis de cultures intermédiaires précoces, sous couverts de maïs, des intercultures courtes

Durée : 3 jours sur 3 ans - L'accord de prise en charge de l'accompagnement sera donné par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations (cf. § 3.3).

Cadre : Cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies algues vertes. Ce cahier des charges prévoit uniquement un accompagnement sur la gestion de l'interculture pour 1.5 jours sur la durée du Plan et aucun accompagnement sur l'introduction de nouvelles cultures ou l'évolution des rotations.

Techniciens :

- Les techniciens chargés de ces accompagnements feront partie du pool de techniciens référents ou auront été sensibilisés au projet de la Baie de Saint-Brieuc (cf 0, fiche 5.0.2).
- Des échanges avec les techniciens des structures de bassins versants seront nécessaires pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » de l'exploitation.

Contenus :

- Accompagnement dans la construction d'un assolement à 5 ans
- Analyse économique
- ...

#### Conditions

Disposer de la capacité à développer des filières de valorisation des nouvelles cultures

Nombre d'exploitations intéressées

**Calendrier et prévisionnel financier**

Prévisionnel de 145 exploitations accompagnées soit un budget total sur les 5 années de 217 500 € (coût journée de 500 € HT/j)

**Maître d'ouvrage**

Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)

**Structures partenaires/outils mobilisables**

Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu »

Chambre d'Agriculture pour la Coordination

**Indicateurs de suivis**

Nombre d'exploitations accompagnées

Evolutions des pratiques au sein des exploitations accompagnées via leur « tableau de bord »:

Evolutions au sein des exploitations accompagnées, à travers les déclarations PAC si les codes cultures le permettent :

- assolement avec le développement des surfaces des cultures visées
- succession des cultures via le RPG parcellaire

**Documents produits**

# 3-4

## Améliorer l'efficacité de la couverture des sols

### 3-4-Soutiens aux exploitations accompagnées

#### Objectifs et enjeux

##### Mobilisation des dispositifs de financement existants

Pour favoriser une évolution des exploitations vers des solutions favorisant l'atteinte des objectifs territoriaux, outre le financement des appuis techniques, il est aujourd'hui possible de mobiliser :

- MAE Création d'un couvert herbacé
- MAE Sols

#### Modalités de l'action

##### Exploitations soutenues :

- Exploitations ayant pris en compte dans son projet un ou plusieurs objectifs du projet de territoire « Baie 2027 »
- Exploitations adhérentes à une démarche de filière, démarches validées comme contribuant aux objectifs du territoire par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations.

##### Conditions d'accès :

- Pour les MAEC ; respect du cahier des charges
- Les demandes de soutien seront examinées par la Commission d'Examen des soutiens aux exploitations (cf. § 3.3)

#### Conditions

La MAE Sols est jugée difficile d'accès

#### Calendrier et prévisionnel financier

MAE Création d'un couvert herbacé (1 000 ha) : 1 350 000 €

MAE Sols (200 ha) : 164 000 €

Les soutiens via des aides aux investissements matériel ou bâtiment sont comptabilisés dans la fiche 1.3

#### Maître d'ouvrage

Exploitations agricoles

#### Structures partenaires/outils mobilisables

Structures de conseil agricole pour le montage des demandes d'aides

#### Indicateurs de suivis

Nombre d'exploitations aidées,  
Evolutions des pratiques au sein des exploitations via leur « tableau de bord »

#### Documents produits

Pour chaque dispositif, l'autorité de gestion fournira un bilan annuel à l'échelle du SAGE et du territoire Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc.

|  |                                                                                                                                                               |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | La liste des exploitations bénéficiaires et de leurs engagements sera communiquée à l'EPTB de la Baie de Saint-Brieuc en charge de la coordination du projet. |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Axe 4 : Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

Les objectifs du Plan 2010-2015 avaient été fixés sur la base d'estimations réalisées via l'enveloppe de référence (zones pré-identifiées avec de fortes probabilités de présence de zones humides). Le 1er Plan a permis d'identifier précisément les surfaces en zones humides. En revanche, il ne permet pas d'établir un « état zéro » de la nature du couvert de ces espaces : les relevés de terrain se sont étalés sur toute la période 2010-2016 et permettent d'appréhender l'état des milieux qu'au moment où ils ont été conduits.

Les reconversions de zones humides cultivées en herbe ont été relativement modestes, avec des résultats différents suivant les bassins-versant (de moins de 10 à plus de 30 % des surfaces identifiées dans les exploitations, suivant les bassins), en lien avec la capacité des équipes (représentants agricoles et techniciens) à relayer les messages sur le terrain. Très peu de surfaces ont été engagées dans des contrats MAEC :

- Les espaces à reconvertir sont souvent infra-parcellaires, de tailles très modestes et leur passage en herbe parfois peu compatible avec la gestion globale de la parcelle, encore moins avec une contractualisation ;
- Les éleveurs hors-sol ne tirent aucune valorisation des surfaces en herbe ;
- Les conditions d'éligibilité des parcelles aux MAEC (présence d'au moins 50 % de zones humides, lien direct au réseau hydrographique...) excluent de facto certaines unités de gestion du dispositif.

Le Plan 2010-2015 a permis de démontrer que les pratiques agricoles évoluaient pour prendre en compte la présence de cours d'eau, de zones humides au-delà des exigences de la réglementation et sans recours aux aides proposées. Ces évolutions positives ne sont pas aisées à comptabiliser et reposent sur une bonne intégration par l'agriculteur de ces espaces dans la conduite de l'exploitation, et in fine sur la capacité de sensibilisation, d'accompagnement et de conseil sur le terrain.

# 4-1

## Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

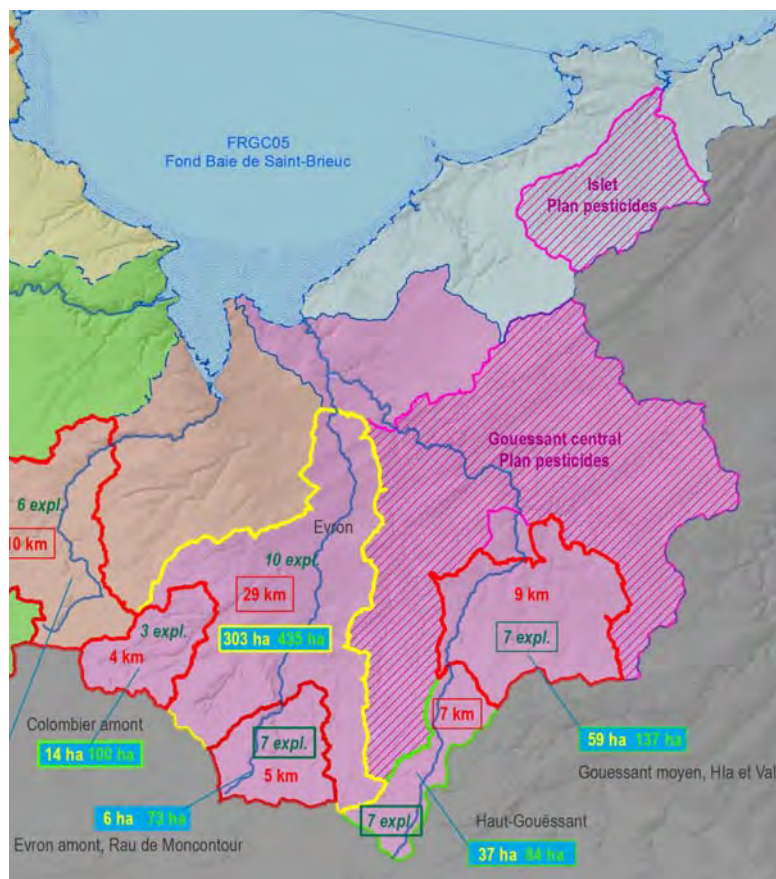
### 4-1-Accompagner une meilleure prise en compte collective du cheminement de l'eau dans des secteurs ciblés – BASSIN VERSANT DU GOUËSSANT

#### Objectifs et enjeux

Concentrer les moyens d'animation et d'accompagnement technique et favoriser l'aménagement ciblé sur des sous-bassins pour une meilleure prise en compte des caractéristiques des milieux par les pratiques agricoles et la gestion des interfaces cultures – cours d'eau afin de réduire les risques de transfert / améliorer le tamponnement des flux de polluants.

La démarche menée doit-être collective et associer conseil agricole et techniciens milieux de façon à concevoir globalement l'aménagement et les pratiques.

#### Modalités de l'action



#### Secteurs ciblés

L'approche territoriale sur le Gouessant devra cibler les sous-bassins du **Colombier amont**, de l'**Evron amont**, du **Gouessant moyen et amont**, de l'**Hia** et du **Val**.

Les leviers en matière de gestion et d'aménagement sont l'amélioration des interfaces et la gestion zones humides en tête de bassin, mais pour partie d'entre eux la gestion de l'azote est un volet préalable indispensable, ainsi que les évolutions de systèmes (Cf. Axes N°1 et 2).

La particularité de ce bassin est de conjuguer les enjeux pesticides et azote, sur des portions de bassin différentes.

Enfin la gestion des zones humides peut être un levier important de mitigation des flux sur l'Evron dans son ensemble.

#### Actions conduites :

- Actions de sensibilisation, mobilisation du Comité Professionnel Agricole, formation des exploitants sur les enjeux, les principes d'actions, les interactions avec les pratiques agricoles et les solutions à mettre en place.

- Concevoir avec les exploitants agricoles concernés un aménagement global du petit bassin versant ciblé à une échelle extraparcellaire (conversion en herbe d'espaces stratégiques, aménagement d'espaces tampons, plantation de haies...)
- Accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de soutiens financiers aux aménagements nécessaires (MAEC, aides aux investissements et aménagements, bocage...)
- Coordonner cette approche territoriale avec les projets des exploitations en organisant des rencontres régulières avec les techniciens des organismes de conseils (Axes N° 1 et 2).
- Mobilisation éventuelle des outils fonciers

### Conditions

Animation / concertation nécessaire au partage préalable des enjeux, du diagnostic, de la méthode et des objectifs sur les sous-bassins (plan d'action pesticides pour le Gouessant et l'Islet)

Le nombre des secteurs ciblés (et donc le nombre d'exploitations concernées par cette action) dépendra des moyens humains alloués à ce travail par les maîtres d'ouvrages concernés (EPCI).

Le dimensionnement des objectifs suppose de disposer d'un « état 0 » sur ces secteurs, et donc des données du RPG PAC parcellaire.

L'aménagement des espaces sensibles des secteurs identifiés nécessitera la mobilisation de financements via les volets milieux aquatiques des contrats territoriaux, les programmes bocagers et peut-être l'organisation de chantiers collectifs pour leur entretien (cf. fiche action 4.5).

Lien à faire dans l'animation avec les évolutions de systèmes attendues en particulier pour les têtes de bassin appartenant aux secteurs sensibles (Evron, Gouessant)

### Calendrier et prévisionnel financier

Identification des secteurs au 1<sup>er</sup> semestre 2017 / Réunion d'information des agriculteurs 2<sup>nd</sup> semestre 2017 / Démarrage des travaux au 2<sup>nd</sup> semestre 2017

Temps : estimation de 1,8 ETP technicien aménagement pour l'ensemble des secteurs identifiées (hors plan d'action pesticides sur l'Islet et le Gouessant et intervention « à la demande » sur l'ensemble du bassin). Travaux estimés à 162 k€ sur 2018-2021 sur la base de 3 €/m et 54 km de linéaire de cours d'eau « traités ».

### Maître d'ouvrage

Lamballe Terre&Mer

### Structures partenaires/outils mobilisables

EPTB pour l'appui, l'identification des secteurs et la transmission annuelle des données relatives aux exploitations accompagnées.  
Structures de conseil agricole  
CA22 pour le foncier, la coordination technique agricole

### Indicateurs de suivis

Nombre de secteurs où la démarche est conduite /  
Nombre d'exploitations accompagnées  
Aménagements installés et points résolus (**linéaires ou situations de contact améliorées / surfaces et dispositifs tampon mises en place, ha de Zh « reconquis » et « préservés »**)  
Suivi des évolutions des exploitations accompagnées (via coordination globale ?)

### Documents produits

Cartographie des secteurs accompagnés identifiant les points de dysfonctionnement  
Liste des exploitations accompagnées  
Cartographie des aménagements réalisés et éventuellement soutenus

# 4-2

## Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

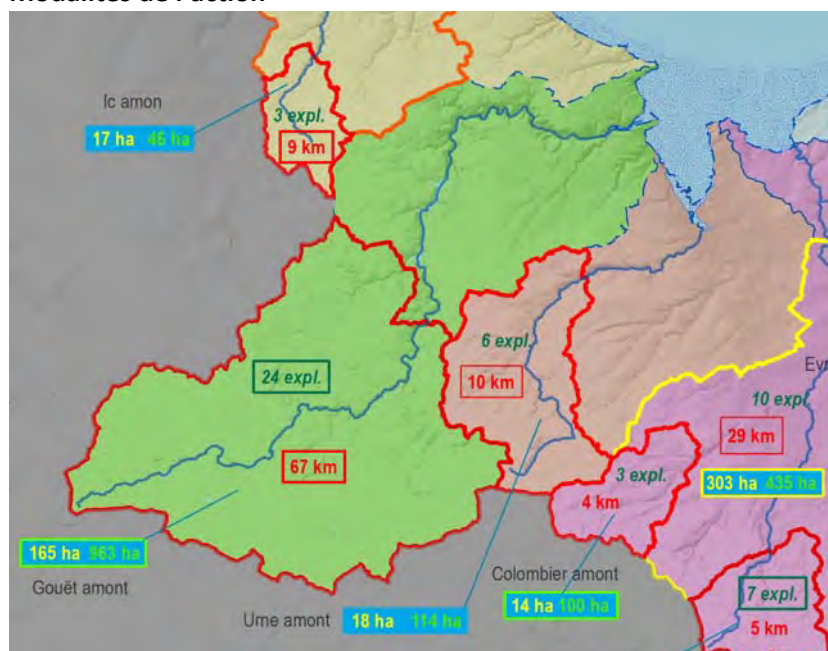
### 4-2-Accompagner une meilleure prise en compte collective du cheminement de l'eau dans des secteurs ciblés – BASSINS VERSANTS DU GOUËT et de l'URNE

#### Objectifs et enjeux

Concentrer les moyens d'animation et d'accompagnement technique et favoriser l'aménagement ciblé sur des sous-bassins pour une meilleure prise en compte des caractéristiques des milieux par les pratiques agricoles et la gestion des interfaces cultures – cours d'eau afin de réduire les risques de transfert / améliorer le tamponnement des flux de polluants.

La démarche menée doit être collective et associer conseil agricole et techniciens milieux de façon à concevoir globalement l'aménagement et les pratiques. Sur le Gouët comme sur l'Urne (secteurs sensibles), sur les sous-bassins visés sont attendues des évolutions des systèmes agricoles que la démarche doit pouvoir accompagner.

#### Modalités de l'action



#### Secteurs ciblés

L'approche territoriale sur le **Gouët** devra cibler les sous-bassins amont (**Maudouve, St-Germain, Gouët amont, Pas**).

Les leviers en matière de gestion et d'aménagement sont l'amélioration des interfaces et la gestion zones humides en tête de bassin, mais la gestion de l'azote et les évolutions de systèmes sont des volets nécessaires (Cf. Actions N°1 et 2).

La particularité de ce bassin est de conjuguer les enjeux phosphore et azote sur la même portion de bassin.

Cette particularité conduira à mener de front les actions visant à lutter contre l'érosion et la

dégradation des berges (sur la base du diagnostic réalisé dans le cadre du volet milieux aquatiques) et la protection des zones d'émergence et de bas-fond (blocage du ruissellement en amont, aménagements bocagers) ainsi que leur entretien (exportation des biomasses produites sur ces espaces).

Sur l'**Urne**, l'amont de la prise d'eau de Magenta présente des leviers moins importants, mais pour autant le même type d'actions peut y être déployé, en complément de l'accompagnement des exploitants visant aux évolutions de systèmes (Cf. Action N°1).

#### **Actions conduites :**

- Actions de sensibilisation, mobilisation du Comité Professionnel Agricole, formation des exploitants sur les enjeux, les principes d'actions, les interactions avec les pratiques agricoles et les solutions à mettre en place.
- Zoom sur la protection des secteurs de sources en tête de bassin : gérer / préserver de bonnes conditions d'émergence des eaux (amont du Gouët, de l'Urne), concevoir avec les exploitants agricoles concernés un aménagement global des secteurs ciblés (conversion en herbe d'espaces stratégiques, aménagement d'espaces tampons, freinage du ruissellement en amont des zones de battement de la nappe...) ;
- Zoom sur la gestion des troupeaux en bordure de cours d'eau, l'érosion des berges, la résolution des points problématiques identifiés lors du diagnostic du CTMA sur l'amont du Gouët ;
- Accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de soutiens financiers aux aménagements nécessaires (MAEC, aides aux investissements et aménagements, bocage...)
- Coordonner cette approche territoriale avec les projets des exploitations (Action N°1 et 2) en organisant des rencontres régulières avec les techniciens des organismes de conseil.
- Mobilisation éventuelle des outils fonciers

#### **Conditions**

Le dimensionnement des objectifs suppose de disposer d'un « état 0 » sur ces secteurs, et donc des données du RPG PAC parcellaire.

L'aménagement des espaces sensibles des secteurs identifiés nécessitera certainement la mobilisation de financement via les volets milieux aquatiques des contrats territoriaux, les programmes bocagers.

Lien à faire dans l'animation avec les évolutions de systèmes attendues en particulier pour ces têtes de bassin du Gouët et de l'Urne appartenant aux secteurs sensibles.

#### **Calendrier et prévisionnel financier**

Identification des secteurs au 1<sup>er</sup> semestre 2017 / Réunion d'information des agriculteurs 2<sup>nd</sup> semestre 2017 / Démarrage des travaux au 2<sup>nd</sup> semestre 2017

Temps : estimation de 1,1 ETP technicien aménagement pour l'ensemble des secteurs identifiées (hors intervention « à la demande » sur l'ensemble du bassin). Travaux estimés à 230 k€ sur 2018-2021 sur la base de 3 €/m et 67 km de linéaire de cours d'eau « traités ».

#### **Maître d'ouvrage**

Saint-Brieuc Armor Agglomération

#### **Structures partenaires/outils mobilisables**

EPTB pour l'appui, l'identification des secteurs et la transmission annuelle des données relatives

|  |                                                                                                                                              |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>aux exploitations accompagnées.</p> <p>Structures de conseil agricole</p> <p>CA22 pour le foncier, la coordination technique agricole</p> |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Indicateurs de suivis</b></p> <p>Nombre de secteurs où la démarche est conduite / Nombre d'exploitations accompagnées</p> <p>Aménagements installés et points résolus<br/> <b>(linéaires ou situations de contact améliorées / surfaces et dispositifs tampon mises en place, ha de Zh « reconquis » et « préservés »)</b></p> <p>Suivi des évolutions des exploitations accompagnées (via coordination globale ?)</p> | <p><b>Documents produits</b></p> <p>Cartographie des secteurs accompagnés identifiant les points de dysfonctionnement</p> <p>Liste des exploitations accompagnées</p> <p>Cartographie des aménagements réalisés et éventuellement soutenus</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 4-3

### Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

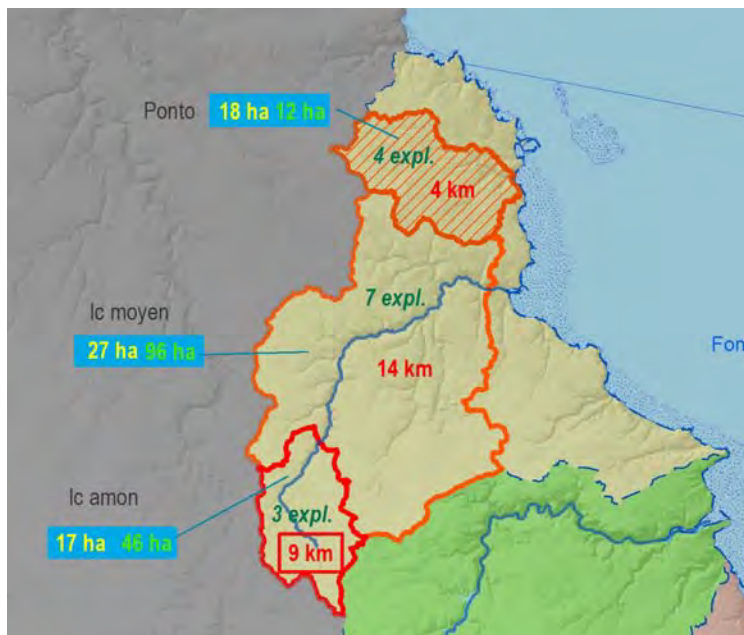
#### 4-3-Accompagner une meilleure prise en compte collective du cheminement de l'eau dans des secteurs ciblés – BASSIN VERSANT DE L'IC

##### Objectifs et enjeux

Favoriser l'aménagement des sous-bassins de l'ic pour une meilleure prise en compte des caractéristiques des milieux par les pratiques agricoles et la gestion des interfaces cultures – cours d'eau afin de réduire les risques de transfert / améliorer le tamponnement des flux de polluants.

La démarche menée doit être collective et associer conseil agricole et techniciens milieux de façon à concevoir globalement l'aménagement et les pratiques. Les caractéristiques homogènes des différents sous-bassins de l'ic et l'importance du travail déjà mené sur ce bassin ne permettent pas forcément de « cibler » tel ou tel secteur. Le déploiement de ces actions est envisagé, en fonction des opportunités, sur l'ensemble du bassin. Sur l'amont de l'ic sont attendues des évolutions des systèmes agricoles que la démarche doit pouvoir accompagner.

##### Modalités de l'action



##### Secteurs ciblés

L'approche territoriale sur le l'ic pourra cibler l'ic amont, mais l'action doit s'envisager sur l'ensemble du bassin, en fonction des opportunités et de l'animation menée.

Les leviers en matière de gestion et d'aménagement sont essentiellement l'amélioration des interfaces et l'aménagement hydraulique des réseaux drainant visant à augmenter les temps de transfert

Il conviendra de prendre en compte dans la programmation la problématique pesticides qui semble se confirmer sur le Ruisseau d'Etables (Ponto).

##### Actions conduites :

- Actions de sensibilisation, mobilisation du Comité Professionnel Agricole, formation des exploitants sur les enjeux, les principes d'actions, les interactions avec les pratiques agricoles et les solutions à mettre en place.

- Zoom sur la protection des écoulements, mise en place de dispositifs enherbés au-delà des contraintes réglementaires (cours d'eau non IGN, ensemble du réseau dit « drainant ») ;
- Accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de soutiens financiers aux aménagements nécessaires (MAEC, aides aux investissements et aménagements, bocage...)
- Coordonner cette approche territoriale avec les projets des exploitations en organisant des rencontres régulières avec les techniciens des organismes de conseils.

### Conditions

Le nombre de situations (et donc le nombre d'exploitations concernées par cette action) dépendra des moyens humains alloués à ce travail par les maîtres d'ouvrages concernés (SMEGA).

Le dimensionnement des objectifs suppose de disposer d'un « état 0 » sur ces secteurs, et donc des données du RPG PAC parcellaire.

L'aménagement des espaces sensibles des secteurs identifiés nécessitera certainement la mobilisation de financement via les volets milieux aquatiques des contrats territoriaux, les programmes bocagers et peut-être l'organisation de chantiers collectifs pour leur entretien.

### Calendrier et prévisionnel financier

Démarrage des travaux au 2<sup>nd</sup> semestre 2017

Temps : estimation de 0,7 ETP, Travaux 320 k€ sur 2017-2021 (chiffage total issus des travaux du SMEGA, Comité de pilotage du 28 février, espaces stratégiques et milieux aquatiques, hors bocage)

### Maître d'ouvrage

SMEGA

### Structures partenaires/outils mobilisables

EPTB pour l'identification des secteurs et la transmission annuelle des données relatives aux exploitations accompagnées.  
Structures de conseil agricole  
CA22 pour le foncier, la coordination technique agricole

### Indicateurs de suivis

Nombre de secteurs où la démarche est conduite /  
Nombre d'exploitations accompagnées  
Aménagements installés et points résolus (**linéaires ou situations de contact améliorées / surfaces et dispositifs tampon mises en place, ha de Zh « reconquis » et « préservés »**)  
Suivi des évolutions des exploitations accompagnées (via coordination globale ?)

### Documents produits

Cartographie des secteurs accompagnés identifiant les points de dysfonctionnement  
Liste des exploitations accompagnées  
Cartographie des aménagements réalisés et éventuellement soutenus  
**« Tableau de bord » des exploitations accompagnées**

# 4-4

## Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

### 4-4-Soutien, appui, coordination, à l'aménagement des espaces stratégiques

#### Objectifs et enjeux

L'aménagement des bassins versants exige de relier les principes de fonctionnement des bassins versants et les réalités techniques, économiques et réglementaires des pratiques agricoles. Il suppose également une ingénierie poussée en appui et une capacité de tirer parti des retours d'expériences produits à une échelle plus large (réseau mis en place par le forum des marais atlantiques, bassins-versants bretons, ...)

Il s'agit également de construire un guide à l'usage des techniciens en charge des actions afin de présenter les principes et règles de bonnes pratiques concernant ces aménagements, en intégrant les contraintes liées aux réglementations agricoles et à la gestion des parcelles (PAC, Directive nitrates, etc.).

#### Modalités de l'action

Mobilisation d'un ingénieur, technicien spécialisé  
Retours d'expérience, animation du groupe de techniciens  
Formations  
Marché de prestations intellectuelles,

#### Calendrier et prévisionnel financier

Lancement du marché 1<sup>er</sup> semestre 2017 / Budget 10 000 €

Temps d'animation et de coordination pris en charge par l'EPTB : 0.3 ETP soit 115 000 € sur les 5 années du plan

#### Maître d'ouvrage

EPTB

#### Structures partenaires/outils mobilisables

Structures de bassin versant  
Forum des marais atlantiques  
Cellule Aster du CD 22  
Chambre d'agriculture

#### Indicateurs de suivis

Jours/ an, formations, réunions du groupe de techniciens

#### Documents produits

Guide technique, Notices

## 4-5

### Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

#### 4-5- Soutenir mise en place et la gestion adaptée des milieux et zones tampon mises en place – Animation et souscription de MAEC

##### Objectifs et enjeux

Continuer de proposer des MAEC soutenant les pratiques favorables au bon fonctionnement des zones tampon, du bocage et des zones humides notamment en matière de dénitrification. Etendre le dispositif afin d'être en mesure d'aider à la mise en place d'espaces tampon le long du réseau, zones humides ou non.

##### Modalités de l'action

Exploitations visées :

- Toutes les exploitations volontaires

Tâches:

- faire la promotion des MAEC territoriales adaptées aux situations rencontrées, dans le cadre de l'approche territoriale
- aider au montage des demandes de MAEC : en particulier justifier l'éligibilité des éléments engagés (position des surfaces engagées par rapport au milieu aquatique, lien à la déclaration PAC) au regard des cahiers des charges des mesures, lien au conseiller accompagnant l'exploitant le cas échéant
- accompagner l'agriculteur tout au long du contrat dans le respect du cahier des charges

##### Calendrier et prévisionnel financier

Temps d'animation concentré sur le début d'année sur l'ensemble de la durée du projet – ; Soutien au montage du dossier et suivi administratif (dont attestations nécessaires le cas échéant), avril à septembre pour les exploitations candidates ; suivi du contrat sur sa durée.

Adaptation et refonte du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Baie de Saint-Brieuc », fin 2017 (inclus dans la coordination globale)

Animation et promotion des MAE : décembre – avril de chaque année à partir de 2018 + Actions 4-1 à 4-3 pour chaque bassin (inclus dans l'animation- coordination de bassin / l'approche territoriale)

Prévisionnel de soutien sur 822 ha soit un budget global sur 5 années de 400 000 €

##### Maître d'ouvrage

EPTB pour la coordination, la gestion du dossier global de candidature du territoire (PAEC) (cf. fiche coordination globale)

##### Structures partenaires/outils mobilisables

Structures de conseil agricole réalisant les déclarations PAC

|                                                                                                                                                                                   |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Structures de Bassin versant pour l'animation la promotion et le suivi individuel, les attestations d'engagement (cf. fiche coordination bassin versant)<br>Exploitants agricoles |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

|                                                                                                                                                                                  |                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Indicateurs de suivis</b><br>Nombre de dossiers étudiés<br>Nombre d'exploitations signataires<br>Eléments engagés (surface de zones humides, linéaires bocagers...) – DDTM 22 | <b>Documents produits</b><br>Cartographie des engagements mise à jour annuellement (DDTM 22) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|

# 4-6

## Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant

### 4-6 Organiser des chantiers collectifs pour la gestion des espaces tampons

#### Objectifs et enjeux

Certains systèmes agricoles (systèmes granivores en particulier) ont peu ou pas de moyen de valoriser les couverts pérennes car :

- ce sont très fréquemment des petites surfaces à l'échelle de l'exploitation
- ces exploitations n'ont pas besoin de fourrages

La valorisation collective des secteurs sensibles permet de rationaliser les coûts et de mutualiser l'usage des produits et ainsi lever des freins à leur conversion en herbe ou en culture pérenne'

#### Modalités de l'action

- créer et animer un groupe d'agriculteurs souhaitant gérer collectivement leurs espaces sensibles
- organiser les chantiers d'entretiens : choix de la date et du type d'intervention, choix de l'intervenant. La gestion des produits récoltés dépendra des système de production des agriculteurs du groupe
- Travaux via un prestataire ou un agriculteur du groupe

#### Conditions

Ce type de travaux n'est pas prévu dans les dispositifs régionaux. Ceux-ci ne prévoient que les semis de couverts végétaux via les chantiers collectifs.

Coordination étroite avec les approches territoriales conduites par les structures de bassins versants et l'animation afférente mise en place.

#### Calendrier et prévisionnel financier

Deux soutiens nécessaires : un pour animation des groupes, un pour la prestation proprement dite.

Prévisionnel de 350 ha sur 3 ans pour un coût de 50 €/ha soit un budget total de 87 500€

Coût d'animation : 0.1 ETP soit un budget sur 3 ans de 30 000 €

#### Maître d'ouvrage

Chambre d'agriculture pour l'animation, la coordination

Agriculteurs, ETAs, CUMAs pour la réalisation des chantiers

#### Structures partenaires/outils mobilisables

Structures de bassin (lien actions 4-1 à 4-3)

#### Indicateurs de suivis

Surfaces d'espaces tampons gérés – Evolutions de la nature des couverts (ha-localisation)

Nombre d'exploitations concernées pour chacun des chantiers

#### Documents produits

## Axe 5 : Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées

### Axe 5, Action N° 0 : Développer une culture collective du changement

# 5-0-1

## Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées - Développer une culture collective du changement

### 5-0-1- Actions collectives pour le développement des nouvelles pratiques, des nouvelles cultures et des évolutions de systèmes

Animation de groupes d'échanges, opérations collectives, informations agricoles

#### Objectifs et enjeux

L'objectif est d'amener les exploitants agricoles du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc à évoluer dans leurs pratiques de fertilisation, de gestion des intercultures hivernales et des prairies.

Des journées d'information, des opérations de démonstrations seront organisées pour favoriser ces évolutions et inciter les éleveurs à solliciter les accompagnements individuels proposés

#### Modalités de l'action

Exploitations visées :

- toutes les exploitations du bassin versant
- La connaissance des exploitations acquise lors de la période 2011-2015 sera mise à profit pour cibler les invitations aux différentes opérations.
- Les informations sur les opérations organisées seront relayées via le service d'informations environnementales (cf. fiche 5-0-3).

Contenus :

Les opérations pourront aborder l'ensemble des thématiques des accompagnements individuels et des évolutions attendues au sein des exploitations :

- o fertilisation, connaissance des sols...
- o gestion des intercultures, semis précoces des couverts, semis sous couvert de maïs, intercultures courtes entre céréales...
- o gestion des prairies, du pâturage...
- o conduite de nouvelles cultures
- o gestion des espaces sensibles, des zones de contact cultures-cours d'eau...
- o opérations de démonstration
- o Réseaux de suivi parcellaires
- o Groupes de discussions technico-économiques

#### Information agricole:

Pour communiquer sur les actions engagées sur la Baie de St Brieuc, un plan de communication sera défini et mis en place. Ce dernier permettra de sensibiliser les agriculteurs et divers publics aux enjeux agricoles et environnementaux du programme. Il sera aussi l'occasion d'informer sur les engagements et les réalisations des agriculteurs en faveur de la lutte contre les algues vertes.

Dans ce cadre la Chambre d'Agriculture créera divers supports en coordination avec les partenaires du plan (flashs, bulletins, articles de presses).

---

**Conditions**

Nécessité d'une bonne organisation pour ne pas « sur-solliciter » sur des périodes précises et sur des thématiques proches.

Besoin d'une coordination inter-structure pour bien relayer les opérations organisées auprès des éleveurs.

**Calendrier et prévisionnel financier**

Coût annuel : 1 ETP soit 500 000 € sur la durée du plan

**Maître d'ouvrage**

Chambre d'agriculture

**Structures partenaires/outils mobilisables**

Structures de bassins versants et de conseil agricole pour le relai de l'information auprès des agriculteurs

EPTB de la Baie de Saint-Brieuc

**Indicateurs de suivis**

Nombre d'exploitations présentes aux différentes opérations

Nombre d'exploitations sollicitant un accompagnement individuel suite à ces opérations

**Documents produits**

Supports utilisés, feuilles d'émargement, éléments de communication

# 5-0-1

## Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées - Développer une culture collective du changement

### 5-0-1-Actions collectives pour le développement des nouvelles pratiques, des nouvelles cultures et des évolutions de systèmes

Animation des collectifs formés au cours du premier plan, poursuite de  
la sensibilisation autour des évolutions de systèmes

#### Objectifs et enjeux

L'objectif est d'amener les exploitants agricoles du bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc à évoluer dans leurs pratiques.

Des journées d'information, des opérations de démonstrations seront organisées pour favoriser ces évolutions et inciter les éleveurs à solliciter les accompagnements individuels proposés

#### Modalités de l'action

Exploitations visées :

- Les exploitations ayant intégré, au cours du premier plan, les groupes d'échange sur la thématique des évolutions de système
- toutes les exploitations du bassin versant pour de nouvelles actions de sensibilisation autour des évolutions de système (la connaissance des exploitations acquise lors de la période 2011-2015 sera mise à profit pour cibler les invitations aux différentes opérations)
- Les informations sur les opérations organisées seront relayées via le service d'informations environnementales (cf. fiche 5-0-3).

Contenus :

Les opérations pourront aborder l'ensemble des thématiques des accompagnements individuels et des évolutions attendues au sein des exploitations : gestion du pâturage, ration alimentaire, aménagement parcellaire, approche par les coûts de production, la valorisation des produits, la conversion à l'agriculture biologique, les investissements en systèmes herbagers et bio, etc...

Les actions menées pourront prendre la forme de journées thématiques ouvertes aux exploitations du territoire, de portes ouvertes sur une ferme, de formation, d'accompagnement de groupes.

#### Conditions

Nécessité d'une bonne organisation pour ne pas « sur-solliciter » sur des périodes précises et sur des thématiques proches.

Besoin d'une coordination inter-structure pour bien relayer les opérations organisées auprès des éleveurs.

**Calendrier et prévisionnel financier**

Coût annuel : 0.7 ETP soit 245 000 € sur la durée du plan (dont 0.2 ETP de coordination entre les structures du pôle Inpact)

**Maître d'ouvrage**

Pôle Inpact

**Structures partenaires/outils mobilisables**

Structures de bassins versants et de conseil agricole pour le relai de l'information auprès des agriculteurs, EPTB de la Baie de Saint-Brieuc, Chambre d'Agriculture

**Indicateurs de suivis**

Nombre d'exploitations présentes aux différentes opérations

Nombre d'exploitations sollicitant un accompagnement individuel suite à ces opérations

**Documents produits**

Supports utilisés, feuilles d'émargement, éléments de communication

# 5-0-2

## Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées - Développer une culture collective du changement

### 5-0-2- Mobilisation des techniciens

#### Objectifs et enjeux

Au cours de la période 2011-2015, les techniciens des organismes de conseil agricole ont été mobilisés via les formations initiales et les réunions d'informations indispensables à la bonne mise en œuvre des actions au début du Plan. Ces échanges se sont ensuite espacés. La dynamique et la mobilisation s'est affaiblie

Pour induire le changement dans les exploitations, les techniciens accompagnant les éleveurs doivent partager les évolutions de système et de pratique culturales attendues. Ils seront le relai du projet de territoire auprès de leur collègue au sein de leurs structures.

A travers cette action, il s'agit de créer une culture commune.

#### Modalités de l'action

##### Constitution d'un groupe de techniciens référents :

1 ou 2 techniciens par structure partenaire

Organiser régulièrement (4 fois/an min) des temps d'informations, de formations pour les techniciens accompagnant les évolutions de système des exploitations et les techniciens désignés

Ces temps porteront sur :

- les outils mobilisables dans le projet « Baie 2027 »
- formation et échanges d'expériences sur des techniques innovantes
- des temps techniques sur les pratiques culturales à promouvoir
- techniques d'accompagnements au changement

Ils pourront mobiliser des compétences d'intervenants extérieurs

##### Sensibilisation des techniciens accompagnant les exploitants :

Les techniciens référent assureront le relai auprès de leurs collègues intervenant sur la Baie de Saint-Brieuc en sollicitant notamment des interventions de la Chambre d'Agriculture et de l'EPTB au sein des entreprises.

Ils participeront à la rédaction des bulletins du service d'informations agro-environnementales.

Les techniciens seront également mobilisés via les réunions organisés sur les secteurs de l'approche territoriale et/ou à l'occasion d'échanges sur les projets d'exploitation en lien avec les aspects « milieu ».

Les techniciens de Bassin Versant intervenant dans les aménagements des espaces sensibles participeront à ces temps d'échanges.

#### Conditions

Mobilisation des techniciens en plus des temps d'intervention dans les exploitations.

Besoin de financer ce temps de mobilisation

#### Calendrier et prévisionnel financier

Financement du temps de présence des techniciens référents aux journées de formation

Coût annuel : 12 techniciens \* 6 jours \* 500 € HT/j + Frais divers, soit un coût sur les 5 années de 190 000€

|                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b><br><br>Chambre d'Agriculture via la coordination globale agricole (notamment pour la sensibilisation des techniciens) - EPTB                                                | <b>Structures partenaires/outils mobilisables</b><br><br>Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)<br><br>EPTB, structures de bassin versants |
| <b>Indicateurs de suivis</b><br><br>Nombre de temps d'échanges organisés<br>Nombre de techniciens présents à ces opérations<br>Echanges entre structures de conseil et structures de bassin versant | <b>Documents produits</b><br><br>Contenu des journées de mobilisation<br><br>Feuilles d'émargement                                                                                                                         |

# 5-0-3

## Soutenir et favoriser les évolutions souhaitées - Développer une culture collective du changement

### 5-0-3 – Service d'informations Agro-environnementales

#### Objectifs et enjeux

Communiquer des informations aux agriculteurs 'adhérents' pour la mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles des pratiques attendues sur la Baie de Saint-Brieuc.

Ce travail permettra de renforcer la culture commune des techniciens mobilisés à l'échelle du territoire de la Baie de Saint-Brieuc.

#### Modalités de l'action

Exploitations visées :

- toutes les exploitations du bassin versant

Les informations seront adressées par mail aux exploitations qui auront fait part de leur volonté d'adhérer à ce système d'informations.

Techniciens :

Les techniciens référents seront mobilisés pour participer à la construction des messages adressés notamment pour déterminer les périodes d'interventions optimales.

Contenus :

Les informations diffusées aborderont l'ensemble des thématiques permettant de réduire les risques de fuites d'azote :

- o fertilisation : niveau de reliquats de sorties d'hiver, période optimale des apports, fractionnements...
- o gestion des intercultures : date des semis précoces des couverts, sous couvert de maïs, entre deux céréales... Valorisation, destruction...
- o gestion des prairies, du pâturage : selon les conditions pédo-climatiques...
- o gestion des espaces sensibles, des zones de contact cultures-cours d'eau...
- o ...

Les messages ne seront pas un rappel de la réglementation mais une information permettant la plus grande efficacité de la pratique mise en œuvre pour limiter les risques de fuites d'azote

La Chambre d'Agriculture en charge de la coordination de cet outil est chargée de :

- définir les sujets abordés par les messages en collaboration l'ensemble des prescripteurs, les structures de bassin versants et l'EPTB ;
- organiser la récolte des observations, des informations nécessaires à la construction et au déclenchement des messages ;
- co-construire les messages technique avec les mêmes partenaires ;
- compiler l'ensemble informations (documents techniques, invitations aux opérations collectives...) pour les rendre accessible depuis les messages envoyés.

#### Conditions

L'organisation mise en place devra être suffisamment réactive pour une diffusion au bon moment des messages auprès des exploitants.

---

**Calendrier et prévisionnel financier**

Temps de coordination : 0.1 ETP soit un budget total de 50 000 € sur les 5 années du plan

Ce coût ne correspond qu'au besoin du maître d'ouvrage. Le temps de mobilisation des techniciens référents des structures de Conseil Agricole est programmé via la fiche « Mobilisation des techniciens » et celui des techniciens des structures de bassin versant via la « coordination bassin versant » ou le « contrat territorial »

**Maître d'ouvrage**

Chambre d'Agriculture

**Structures partenaires/outils mobilisables**

EPTB

Structures de bassins versants pour la prise en compte des enjeux « milieu »

Structures de conseil agricole (Associations, Centres Comptables, Chambre d'Agriculture, Coopératives, Groupements...)

**Indicateurs de suivis**

Nombre d'exploitations abonnées aux bulletins

Prise en compte effective des messages dans la mise en œuvre des pratiques par sondage

**Documents produits**

Ensemble des informations communiquées

## Axe 5, Action N° 1 : Volet économique

Le volet économique avait pour objectif, sur la période 2011-2015, de réunir les « conditions nécessaires » au changement, permettant de soutenir l'effort demandé aux exploitants agricoles afin de lutter contre les marées vertes en baie de Saint-Brieuc. L'enjeu est en effet de permettre aux exploitants du territoire de valoriser les efforts réalisés, de sécuriser leur revenu et de mettre en œuvre les évolutions souhaitées.

Certains acteurs agro-économiques s'interrogent aujourd'hui sur leurs stratégies et de ces réflexions émergent des projets innovants, dont beaucoup présentent ou peuvent présenter un double bénéfice économique et environnemental pour le territoire.

Ces acteurs économiques voient aujourd'hui dans le plan de lutte une opportunité de réunir les moyens de conforter leurs projets de développement, cette double performance économique et environnementale dont peuvent bénéficier à la fois la valorisation des produits, l'image de leur activité et par-delà de l'ensemble de la filière.

Il s'agira donc sur la prochaine période d'être en mesure d'appuyer, de favoriser et de soutenir la mise en œuvre de ces projets et des retombées attendues sur le bassin (développement des filières permettant les évolutions attendues).

Pour cela il est nécessaire de mettre en réseau les acteurs concernés afin d'assurer un appui au développement des projets, une simplification des montages administratifs, un drainage des fonds d'appui et de soutien et les négociations afférentes avec les financeurs publics potentiels. Le but est de favoriser l'atterrissage de ces projets sur le territoire.

Pour ce faire, la mobilisation des collectivités compétentes en matière de développement économique et en accompagnement des porteurs de projet (EPCI et Conseil Régional) est indispensable.

Concernant le sujet plus spécifique de l'approvisionnement local de la restauration collective communale, projet débuté au cours du 1er plan de lutte, des besoins forts en termes d'accompagnement (formations, outils de communication et de sensibilisation, ...) ont été exprimés par les équipes municipales au cours du bilan réalisé en 2016. L'accompagnement doit donc être poursuivi. Du côté de l'offre, un accompagnement doit également être maintenu afin, notamment, d'intégrer les filières longues dans cette démarche.

A noter enfin que le travail mené autour des filières ne saurait, au vu des rayonnements régionaux voire nationaux des opérateurs économiques, impliquer uniquement la Baie de Saint-Brieuc et que les actions devront être menées en collaboration avec les autres 'baies algues vertes' bretonnes.

Pour répondre aux attentes du territoire, le volet économique du projet « Baie 2027 » propose 3 axes de travail :

- Promouvoir les démarches qualifiantes existantes (cahiers des charges, marques,...), œuvrant dans le sens des objectifs du plan
- Accompagner l'émergence de nouveaux projets de filières des opérateurs économiques
- Développer les circuits alimentaires de proximité

# 5-1-1

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet économique

### 5-1-1 Promouvoir les démarches qualifiantes existantes ou en projet

#### Objectifs et enjeux

Un certain nombre d'opérateurs économiques ou autres (coopératives, industries agro-alimentaires, organisations de producteurs, associations, chambres consulaires...) proposent à leurs adhérents des démarches qualifiantes permettant de mieux valoriser leurs produits. Pour chacune de ces démarches, un cahier des charges précisant les conditions de la qualification ou d'entrée dans la démarche existe. Certains de ces cahiers des charges peuvent présenter des exigences en termes de pratiques agricoles qui pourraient correspondre aux attentes du plan de lutte contre les algues vertes en termes de baisse des fuites d'azote.

L'enjeu est donc de faire en sorte que ces cahiers des charges contribuant à l'atteinte des objectifs du projet de territoire puissent être mis en valeur et bénéficier d'un soutien (financier, moyens de communication, achat des collectivités...). Ce soutien pourra être défini individuellement en fonction des besoins spécifiques de chacun (exemple : moyens de communication en direction du grand public, de la restauration collective ; moyens de communication en direction des agriculteurs pour promouvoir l'adhésion à la démarche,...).

#### Modalités de l'action

Il s'agira dans le cadre de cette action de :

-Identifier collectivement les démarches présentant un cahier des charges dont les critères participent à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs du projet « Baie 2027 ». Ce travail est confié à la commission d'examen (cf. 3.3 Gouvernance).

-Identifier les moyens qui pourraient être mobilisés pour faire en sorte que le dispositif 'plan algues vertes' apporte une réelle plus-value à ces différentes démarches : moyens de communication supplémentaires, activation des réseaux des partenaires du plan, aides financières pour les opérateurs et/ou les producteurs (parmi les dispositifs existants ou à créer), accompagnement spécifique des producteurs entrant dans les démarches (lien avec l'axe 1).

-Mettre en œuvre les moyens identifiés pour appuyer le développement de ces démarches qualifiantes.

#### Conditions

Cette action sera profitable pour les opérateurs dans le cas où des moyens nouveaux sont effectivement mobilisables

Elle doit être en lien avec les autres actions du volet économique ainsi qu'avec les autres volets du plan (notamment axe 1)

**Calendrier et prévisionnel financier**

Cette action sera mise en œuvre dès 2017 et pour les cinq années du plan

Prévisionnel financier :

Temps d'animation du maître d'ouvrage : 0.05 ETP soit un coût de 17 500 €/an sur les 5 années du plan

Moyens financiers mobilisables pour les opérateurs.

| <b>Maître d'ouvrage</b> | <b>Structures partenaires/outils mobilisables</b>                                                                                       |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EPTB                    | Dispositif d'accompagnement des agriculteurs dans le cadre de projet structurant (cf. fiche 1-1)<br><i>Contrat Région/Pays-LEADER ?</i> |

| <b>Indicateurs de suivis</b>                                                                                          | <b>Documents produits</b>                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de cahiers des charges étudiés et nombre contribuant à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs du plan de lutte | Liste des dispositifs mis en œuvre pour contribuer au développement des démarches qualifiantes |
| Nombre d'exploitations adhérentes à ces démarches et lien avec les évolutions de pratiques                            | Liste des adhérents aux démarches                                                              |
| Nombre de structures ayant bénéficié d'une aide (financière, outils de communication,...)                             | Tableau de bord des exploitations ?                                                            |
| Nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'un accompagnement                                                             |                                                                                                |

# 5-1-2

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet économique

### 5-1-2- Accompagner l'émergence de nouveaux projets de filières

#### Objectifs et enjeux

Plusieurs acteurs agricoles et agroalimentaires du territoire mènent des réflexions sur des projets innovants, dont beaucoup présentent ou peuvent présenter un double bénéfice économique et environnemental pour le territoire. Afin de favoriser l'atterrissage de ces projets sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et d'aides existants doivent être mobilisés.

Ce travail doit se mener à différentes échelles territoriales, l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc n'étant pas pertinente pour certains projets qui rayonnent à l'échelle régionale voire suprarégionale.

#### Modalités de l'action

##### Porteurs de projets visés :

Collectifs agricoles (coopératives agricoles, associations de producteurs,...)

Collectifs mixtes (exemple : producteurs-transformateurs (dont artisanat))

Entreprises de l'agroalimentaire

##### Travail préliminaire :

-Réunir l'ensemble des acteurs agissant dans le champ de l'accompagnement des porteurs de projet et définir leurs modalités de fonctionnement

##### Travail avec les porteurs de projet

Construire et animer un programme d'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projet, pour :

-Identifier les projets

-Définir les moyens de faire émerger les projets et d'aboutir à leur création (appui à la faisabilité technique,...)

-Définir les moyens de soutiens des projets (recherche de soutiens financiers, mise en réseau,...)

-Proposer une animation 'supra' des différents acteurs de l'accompagnement (mise en réseau-interconnaissance, partage des informations, aiguillage des porteurs de projet,...) : par Zoopôle Développement ?

L'accompagnement de ces projets pourra aussi concerner l'accompagnement des producteurs impliqués dans ces filières, en lien avec les actions d'accompagnement proposées dans l'axe n°1.

Certains projets sont d'ores et déjà étudiés sur le territoire et peuvent donc faire l'objet de fiches projet (cf. annexe 4)

#### Conditions

Créer un espace de confiance pour les porteurs de projet. Définir les interlocuteurs et une configuration de travail pertinents

Coordonner les différents acteurs de l'accompagnement pour une proposition homogène sur l'ensemble du territoire (besoin d'une tête de réseau)

Réussir à mobiliser les opérateurs économiques

Faire le lien avec le volet énergétique pour certains projets

#### **Calendrier et prévisionnel financier**

Cette action démarrera dès 2017 et à minima pour la durée du plan de lutte

Prévisionnel financier

Mission du Zoopôle à inclure dans les conventions EPCI – Région - Zoopôle

Budget en lien avec les investissements des entreprises ?

#### **Maître d'ouvrage**

EPCI – Zoopôle Développement – Conseil  
Régional

#### **Structures partenaires/outils mobilisables**

Chambres consulaires / EPTB

Dispositif d'accompagnement des agriculteurs  
dans le cadre de projet structurant (cf. fiche 1-1)

*Contrat Région/Pays-LEADER ?*

Convention Région/EPCI 2017-2021  
(accompagnement des entreprises)

#### **Indicateurs de suivis**

Nombre de structures accompagnées

Nombre de projets mis en œuvre sur la Baie de  
Saint-Brieuc

Nombre d'exploitations concernées par les  
démarches et lien avec les évolutions de  
pratiques (lien avec les accompagnements de  
l'axe 1)

#### **Documents produits**

'Memento' des projets

# 5-1-3

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet économique

### 5-1-3- Développer les circuits alimentaires de proximité

#### Objectifs et enjeux

Dans le cadre du volet économique du Plan de lutte contre les Algues vertes 2011-2015, un travail important avait été mené par le Pays de Saint-Brieuc et ses partenaires pour développer les approvisionnements locaux (produits issus des fermes engagées dans le plan de lutte) dans la restauration collective communale. Le programme d'actions mis en place (diagnostics individuels, formations, groupes d'échange, actions de sensibilisation,...) a ainsi permis de créer une réelle dynamique au sein des collectivités.

A la suite de ce travail, une enquête menée en 2016 a fait état des besoins de ces collectivités pour amplifier leur démarche. Il s'agit notamment de poursuivre les actions collectives de type formation, forum...de travailler sur des outils de communication permettant de valoriser leur démarche ainsi que de poursuivre le travail de mutualisation entre les communes par l'animation de groupes d'échanges.

Du côté des fournisseurs, une animation est également nécessaire afin d'une part de poursuivre le travail d'adaptation de l'offre à la demande et d'autre part de poursuivre l'accompagnement des producteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles (en lien avec l'axe 1).

Ce travail d'accompagnement de l'offre pourra être mis en relation avec le travail d'identification des démarches qualifiantes proposé dans la fiche 5-1-1 afin de les valoriser.

Afin de poursuivre l'évaluation de cette action, il sera également nécessaire de réaliser chaque année une enquête auprès des collectivités afin d'identifier les volumes d'achat de produits locaux. Afin de mener ce travail, il sera probablement nécessaire de redéfinir de quels produits locaux l'on parle (origine géographique et système de production).

Par ailleurs, il pourrait être envisagé de travailler au développement des circuits alimentaires de proximité vers d'autres publics tels que la population locale ou bien encore la restauration privée.

#### Modalités de l'action

##### Accompagnement de la restauration collective

- Réflexion autour de la mise à jour des outils de diffusion de l'offre locale (catalogue Pays, Agrilocal,...)
- Accompagnement collectif des collectivités (élus, cuisiniers, personnels encadrants,...) : organisation de formations, groupes d'échanges, forum des professionnels
- Développement des groupements d'achats locaux
- Création et diffusion d'outils de communication afin de faire connaître la démarche
- Actions de sensibilisation des convives

##### Autres cibles

Définir collectivement les autres actions à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins et attentes du territoire

Accompagnement des fournisseurs en circuits courts et des filières longues : groupes de travail autour de la qualification de l'offre et sur l'évolution des pratiques

*NB : En fonction des programmes d'actions 2017 définis par les différentes structures du territoire travaillant sur la question et au regard des attentes des communes, exprimées au cours de l'enquête Pays 2016, définir les manques en termes d'animation (sur tout ou partie du territoire) et qui pour prendre en charge ces actions orphelines ?*

### Conditions

Définir un mode d'organisation des acteurs permettant un programme d'actions homogène sur l'ensemble du territoire de la Baie

Donner une définition commune au terme 'produit local' et définir la plus-value environnementale (cf. fiche 1)

### Calendrier et prévisionnel financier

Cette action démarrera dès 2017 et à minima pour la durée du plan de lutte

Prévisionnel financier

Temps d'animation du maître d'ouvrage : 0.6 ETP soit un budget total de 210 000 € sur les 5 années du plan

Prestations en appui à la maîtrise d'ouvrage : 80 jours/an soit un budget total de 250 000 € sur les 5 années du plan

Autres frais (en lien avec la diffusion des outils de communication) : 10 000 €/an

### Maître d'ouvrage

Collectivités compétentes ?

### Structures partenaires/outils mobilisables

#### Partenaires

Chambre d'Agriculture

Chambre de l'Artisanat et des Métiers

MAB

Département des Côtes d'Armor

#### Outils

Agrilocal

Contrat Région/Pays-LEADER-FEAMP ?

Appels à projet régionaux ?

### Indicateurs de suivis

Résultats de l'enquête

Nombre d'exploitations concernées par les démarches et lien avec les évolutions de pratiques

Démarches qualifiantes (cf. 5-1-1) valorisées par ces circuits de proximité

### Documents produits

Enquête auprès des collectivités pour évaluer la part en valeur de produits locaux dans le budget alimentaire

## Axe 5, Action N° 2 : Volet foncier

L'objectif de ce volet basé sur les projets d'échanges parcellaires est de favoriser un degré de cohérence parcellaire des exploitations du territoire et de promouvoir leur durabilité.

Dans certains cas, une réorganisation du parcellaire contribuera en effet à l'amélioration des pratiques agricoles (meilleure gestion de l'épandage, allongement des rotations), à l'évolution des systèmes (systèmes pâturants notamment), à la reconquête et à la préservation des espaces stratégiques. L'enjeu pour les exploitations est donc d'ordre environnemental mais aussi économique.

L'action sur le foncier peut être difficile à mettre en œuvre. Pour autant, cette action est jugée indispensable par toutes les parties. De fait, il sera nécessaire de :

- faire preuve de pédagogie auprès des acteurs politiques et techniques du foncier et des techniciens accompagnant les agriculteurs sur les intérêts de la démarche foncière entreprise ;
- amplifier les efforts sur les échanges parcellaires et lever les freins administratifs qui handicapent leur efficacité ;
- Etre plus proactif dans la recherche de foncier pour faciliter les actions d'amélioration de la cohérence parcellaire des exploitations.

Concernant les projets de réserves foncières menés dans le cadre de ce volet, il est important de rappeler que les collectivités de la Baie de Saint-Brieuc ne cherchent pas à acquérir du foncier pour le soustraire à la production agricole ou le destiner à un mode de gestion particulier. L'intervention des collectivités vise à appuyer les démarches et mouvements de foncier favorisant une meilleure cohérence des parcellaires autour des bâtiments, dans la mesure où cette dernière permet une amélioration des pratiques telles que souhaitées par la Charte de territoire et de permettre ainsi à chaque exploitation, accompagnée via ce volet, de construire son propre système à basses fuites d'azote.

Notons enfin que ce volet sera mis en œuvre en cohérence avec les politiques d'intervention du Conservatoire du Littoral menées sur la frange littorale de la Baie de Saint-Brieuc.

### Indicateurs intégrateurs

Comme l'a montré le 1er Plan, un nouveau système de fonctionnement d'une exploitation met du temps à se mettre en place (2 ans au minimum). Il est inutile de juger de l'efficacité d'une action sur les seuls engagements pris sur le moment. Ils ne correspondront qu'à des évolutions « à la marge » et ne seront pas toujours effectivement réalisés.

Il sera nécessaire de suivre sur le « long terme » les exploitations ayant bénéficié d'un accompagnement foncier pour évaluer des bénéfices induits ou pas.

# 5-2-1

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet foncier

### 5-2-1- Animation autour des échanges parcellaires (en jouissance et en propriété)

#### Objectifs et enjeux

La restructuration du foncier agricole par le regroupement du parcellaire autour du siège de l'exploitation présente de forts enjeux en termes d'amélioration des pratiques agricoles. Elle permet en effet de favoriser le pâturage et d'encourager une meilleure répartition des épandages. Ces pratiques présentent par ailleurs d'autres enjeux en termes économiques, d'émission de gaz à effet de serre,...

Initiée en 2013 par la Chambre d'Agriculture, l'animation autour des échanges parcellaires se poursuivra dans le cadre du plan de lutte 2017-2021 afin de repérer et d'accompagner les agriculteurs désireux de restructurer une partie de leur parcellaire par des échanges fonciers.

Le travail de sensibilisation et de communication auprès des exploitants agricoles et des techniciens agricoles sera également poursuivi afin de mieux faire connaître les tenants et les aboutissants de telles démarches.

Ce travail autour des échanges parcellaires pourra être opéré de deux manières différentes. Soit dans un processus simple d'échanges entre plusieurs agriculteurs dont les biens à échanger sont considérés comme équivalents et satisfaisants pour chacune des parties. Soit dans un processus où un apport de terres supplémentaires dans le jeu des échanges serait nécessaire pour satisfaire chacune des parties. Auquel cas un recours à une réserve foncière pourrait être pertinent.

#### Modalités de l'action

##### Définir des territoires d'actions prioritaires en réalisant un état des lieux

Pour ce faire, plusieurs données peuvent être croisées :

- âge des exploitants
- zones remembrées ou non/indice de dispersion parcellaire
- exploitations sans repreneur
- systèmes de production

L'analyse de ces paramètres pourra être complétée par les retours des techniciens intervenant sur les exploitations. La définition de ces territoires sera ensuite communiquée aux différents partenaires.

##### Différentes approches

-Approche individuelle et/ou collective

Approche individuelle : suite à une demande spontanée, suite au repérage par un technicien,...

Approche collective : lors de la révision d'un PLU ou de la constitution d'un PLUI, suite à la demande d'une commune,...

-Approche proactive sur les territoires d'actions prioritaires

##### Animation des échanges suite aux mises en réserve foncière

##### Communiquer et sensibiliser

Réunions d'information, outils de communication dont presse agricole, à destination des agriculteurs

Actions de sensibilisation de l'ensemble des techniciens intervenant dans les exploitations (y

compris techniciens ODASEA) sur la thématique de la restructuration du foncier, des échanges parcellaires,...

Actions de sensibilisation des conseillers à l'installation et à la transmission

Cartographier les échanges

Apporter un conseil sur l'évolution des pratiques suite aux échanges (lien avec l'axe 1)

### Conditions

-Lever les freins administratifs : MAE, plans d'épandage

-Prendre en compte les difficultés intrinsèques du travail autour du foncier (relations propriétaires/fermiers ; valeur des terres, historique familial,...)

### Calendrier et prévisionnel financier

Cette action sera engagée, dans la continuité du plan 2011-2015, dès 2017 et pour les 5 années.

Prévisionnel financier

Temps d'animation du maître d'ouvrage : 0.3 ETP soit un budget total sur les 5 années du plan de 150 000 €

Frais liés aux échanges (géomètre et notaire) sur une base de 20 échanges par an :

|                       | Hypothèse                         | Estimation des frais               | Budget sur 5 ans |
|-----------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------------------|
| Echanges parcellaires | 2/3 sans intervention du géomètre | Notaire=1500€/échange              | 97 500 €         |
|                       | 1/3 avec intervention du géomètre | Notaire + géomètre = 3500€/échange | 122 500 €        |
|                       | TOTAL                             |                                    | 220 000 €        |

*Pistes de travail*

*Soutien technique pour la mise à jour des plans d'épandage ?*

*Primes à l'échange (propriétaire ou locataire) ?*

### Maître d'ouvrage

Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Organismes de conseil agricole pour les liens avec l'axe 1

### Structures partenaires/outils mobilisables

Structures partenaires : CD22, EPTB de la baie de Saint-Brieuc, SAFER, Bassins versants, Conservatoire du Littoral

Outils mobilisables :

Financements du CD22

### Indicateurs de suivis

-Nb d'hectares échangés en jouissance et en propriété

-Type d'exploitations impliquées

-Evolution de leurs pratiques (au regard des objectifs du PLAV : évolution de la sole, succession des cultures, évolution des hectares pâturés,...)

-Nb de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement suite aux échanges

### Documents produits

Etat des lieux des territoires prioritaires

Carte de dispersion parcellaire

Cartographie avant/après à l'échelle des exploitations et à l'échelle des territoires

Nombre de réunions d'information, d'outils de communication,...

# 5-2-2

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet foncier

### 5-2-2- Démarche prospective permettant de repérer précocement le foncier se libérant

#### Objectifs et enjeux

Un nombre conséquent d'exploitants va cesser leur activité dans les années à venir, les parcellaires vont donc beaucoup évoluer. A l'occasion de la transmission de l'exploitation, il pourrait être opportun de réorganiser le foncier.

Une analyse succincte de l'âge des chefs d'exploitation a été réalisée à partir des données de la Chambre d'Agriculture afin de déterminer les territoires les plus concernés. Il apparaît que, sur certaines communes, près de la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans.

En revanche, des structures et des démarches existent déjà pour accompagner les cédants, il faudra donc veiller à ne pas faire de doublon mais au contraire de s'appuyer sur les outils et personnes ressources en place.

Cette action a donc pour objectifs de :

- 1-Pouvoir restructurer l'exploitation en amont de la cessation d'activité en pratiquant des échanges parcellaires et ainsi favoriser sa reprise
- 2-Eventuellement mettre en réserve foncière les biens cédés (sous certaines conditions-cf. encadré 'conditions' ci-dessous)

#### Contact des futurs cédants

Dans les secteurs d'actions prioritaires, **un contact systématique** des futurs cédants sera réalisé par la conseillère foncier afin de repérer les cédants sans successeurs connus. Ce travail n'est pas réalisé de façon systématique habituellement.

Lors de ce repérage, une information sur l'accompagnement aux échanges parcellaires sera faite.

Pour les cédants sans succession, une visite transmission leur sera proposée. Elle est réalisée par les collègues en charge de la transmission (hors financement AV). L'objectif de ces visites est d'accompagner l'exploitant pour trouver un successeur. Un bilan global de l'état de l'exploitation est réalisé. **Sur le secteur de la baie**, la situation du parcellaire sera plus fortement évoquée que lors des visites transmission « classique » : une carte du parcellaire sera réalisée par la conseillère foncier en amont de la visite et un point sera fait sur la propriété, le fermage, ce que feront les propriétaires lors de l'arrêt d'activité du locataire.... Un accompagnement foncier leur sera proposé pour améliorer leur parcellaire avant la transmission. La conseillère foncier interviendra alors afin d'engager un travail sur la réorganisation sur le territoire, voire de mise en réserve.

Une coordination avec les conseillers fonciers de la SAFER sera à mettre en place.

Un partenariat avec la MSA pourrait être trouvé afin d'informer les futurs cédants lors de l'envoi systématique des DICA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole).

#### Conditions

Besoin de coordination entre les structures pour ne pas sur-solliciter les exploitants agricoles  
La mise en réserve de biens sera possible dans le cas où le parcellaire de l'exploitation serait vendu sans les bâtiments et le matériel. A noter que ce cas de figure est rare, le cédant souhaitant trouver une solution pour l'ensemble de l'exploitation

#### **Calendrier et prévisionnel financier**

Cette action sera engagée après le choix des territoires d'action prioritaire et pourra être poursuivie au fil des 5 années sur le reste du territoire de la baie.

Temps d'animation du maître d'ouvrage (contact systématique des cédants, réalisation de cartographie pour chaque cédant rencontré, coordination avec les collègues de la transmission) : 0.1 ETP/an soit un budget total de 50 000 € sur les 5 années du plan.

L'accompagnement foncier qui suivra la visite transmission est prévu dans la fiche1

|                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b><br><br>Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor                                                                                                     | <b>Structures partenaires/outils mobilisables</b><br><br>Structures partenaires : ODASEA, MSA, SAFER,...<br>Outils : DICA, ...            |
| <b>Indicateurs de suivis</b><br><br>Nombre de contacts<br><br>Projets menés : hectares restructurés ou mis en réserve<br><br>Conséquences sur la gestion de l'exploitation | <b>Documents produits</b><br><br>Synthèse de l'état des lieux du parcours d'un cédant<br><br>Courrier d'information accompagnant les DICA |

# 5-2-3

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet foncier

### 5-2- 3- Plateforme foncière : observatoire du foncier et mise en réserve foncière

#### Objectifs et enjeux

La plateforme foncière sera un outil au service des actions menées autour des échanges parcellaires. L'objectif est d'apporter plus de souplesse au processus d'échanges parcellaires en permettant d'intégrer des biens fonciers supplémentaires dans le jeu des échanges.

La plateforme aura donc trois rôles principaux :

- 1-Observier le marché du foncier sur la baie de Saint-Brieuc
- 2-Centraliser et croiser différentes données cartographiques
- 3-Constituer des réserves foncières dans le cas de projets allant dans le sens des objectifs du plan de lutte contre les algues vertes et plus généralement du SAGE de la baie de Saint-Brieuc.

#### Rappel des postulats de base, validés par les instances de coordination du Plan de lutte contre les algues vertes 2011-2015

-Tous les biens traités via la plateforme garderont une vocation agricole et seront, dans le cas d'acquisition, toujours rétrocédés à des agriculteurs du territoire.

-La plateforme foncière ne pourra être un outil permettant la compensation foncière pour les agriculteurs dont une partie du parcellaire serait déclarée en zone humide et ce afin d'éviter la déprise de ces terres.

#### ➤ Veille foncière

Le PETR du Pays de Saint-Brieuc bénéficiera par convention d'un accès au site Vigifoncier de la SAFER Bretagne. Ce dispositif permettra au Pays de Saint-Brieuc d'être informé des ventes de biens fonciers agricoles (notifications et appels à candidature SAFER) ayant cours sur le territoire. Les données transmises par Vigifoncier permettront de constituer un observatoire du foncier. Cet outil permettra également de repérer les biens sur lesquels le Pays pourrait se positionner dans le cadre des projets de réserves foncières.

A noter que la convention Vigifoncier sera une convention annuelle qui pourra, en fonction des services réellement rendus au projet, ne pas être renouvelée.

➤ **Croiser les différentes données cartographiques** (cartographie des biens en vente avec le référentiel hydrographique, les PLU,...)

#### ➤ Constitution de réserves foncières

Une réserve foncière pourra être constituée sur un territoire sur lequel aura été préalablement identifiée la possibilité de réaliser des échanges parcellaires. La définition de ces territoires d'intervention aura été préalablement validée par les instances de la plateforme et la profession agricole (via CPA ?). Le ou les biens mis en réserve devront permettre à terme des améliorations de pratiques agricoles des bénéficiaires, en faveur d'une diminution des fuites d'azote. Le processus décisionnel de mise en réserve, validé dans le cadre de la feuille de route foncière du plan de lutte 2011-2015, sera mis à jour et à nouveau validé par la cellule technique et le comité de pilotage de la plateforme foncière. Dans le cadre de ces projets, sera activée la convention de financement signée entre le Conseil Régional de Bretagne et la SAFER Bretagne.

**Suite à la mise en réserve, un travail d'animation sur les échanges parcellaires sera nécessaire (cf action 1).**

### Conditions

Prendre en compte la réalité du marché foncier qui entraînera peu d'opportunités de mise en réserve dans le cadre de la plateforme

Difficultés :

Les projets de réserve foncière portés par les 'Baie algues vertes' ne présentent pas de priorité vis-à-vis des autres candidats potentiels

L'outil Vigifoncier ne permet pas le traitement automatisé des données reçues

### Calendrier et prévisionnel financier

La plateforme sera active dès 2017 (dès lors que la convention SAFER/Région aura été signée)

L'animation de la plateforme (observatoire + mise en réserve foncière) par le PETR du Pays de Saint-Brieuc est estimée à 0.2 ETP par an sur 5 ans soit un coût de 70 000 € sur la durée du plan.

Abonnement Vigifoncier : 13 500 € HT/an

Sur la base d'une mise en réserve de 10 ha/an (5 000 €/ha + 2% de frais de gestion), le budget de la réserve foncière est estimée à 255 000 € sur les 5 années du plan

### Maître d'ouvrage

PETR du Pays de Saint-Brieuc

### Structures partenaires/outils mobilisables

Structures partenaires : SAFER, Chambre d'Agriculture 22, Conseil Régional, Bassins versants, Conservatoire du Littoral

Outils : Vigifoncier (convention SAFER-Pays), Convention de financement Conseil Régional de Bretagne/SAFER (temps d'animation SAFER + portage financier des réserves foncières)

### Indicateurs de suivis

#### Veille foncière

-Nombre de notifications/ d'Appels à candidature reçus (+ha correspondants)

-Nombre de biens (+ha correspondants) potentiellement intéressants pour une mise en réserve foncière

#### Réserve foncière

-Nombre de candidatures du Pays de Saint-Brieuc

-Nb de biens et d'hectares mis en réserve

-Evolution des exploitations bénéficiant de la réserve (indicateurs à définir précisément)

### Documents produits

Bulletins trimestriels de l'observatoire Vigifoncier

## Axe 5, Action N° 3 : Volet énergie

Le volet énergie a pour objectif l'accompagnement des projets de valorisation énergétique des biomasses produites sur le territoire en lien avec les objectifs territoriaux. Cette stratégie s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire offrant de nouveaux débouchés à la filière agricole et forestière. Sources d'activités durables et d'emplois, les débouchés associés sont nombreux et diversifiés. Ils s'inscrivent pour partie dans les objectifs de la Baie. La valorisation énergétique des biomasses implique une organisation cohérente entre les différents acteurs du secteur ainsi qu'un approvisionnement régulier en ressources. Un soutien de projet de filière devra donc être assuré parallèlement.

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a pris l'initiative de piloter une étude portant sur l'évaluation de la ressource en biomasse et son potentiel énergétique valorisable. Cette étude a permis un premier état des lieux des gisements à l'échelle du département et une estimation prospective des futurs besoins et du développement de la filière.

Le constat actuel met en évidence la part énergétique forte de la biomasse agricole. L'élevage produit de grandes quantités d'effluents offrant un potentiel de méthanisation à la ferme. Outre le potentiel de valorisation de la biomasse agricole que ce procédé représente, il présente plusieurs atouts : la production d'un résidu de méthanisation à valeur fertilisante optimisée, la valorisation des dérobées implantées en inter-culture et l'amélioration de l'équilibre économique des exploitations.

Les résidus de cultures, plus énergétiques, sont eux en grande partie mobilisés par l'élevage et sont en l'état peu disponibles. Les déchets d'activités économiques, la biomasse dédiée au bois énergie ou encore les fauches de bords de route représentent quant à eux une marge plus modeste. Néanmoins, il existe un potentiel combustible de certains gisements dont la valorisation énergétique (ex : chaufferie biomasse) constituerait une valeur ajoutée favorable à la mise en place de pratiques en adéquation avec les objectifs du territoire.

Afin de dimensionner et d'éprouver l'intérêt et la faisabilité de tels projets dans la baie de Saint Brieuc, il sera nécessaire de réaliser préalablement une étude qualitative et quantitative des gisements de biomasses à l'échelle du territoire.

Pour les autres gisements peu disponibles aujourd'hui, de nouvelles approches de mobilisation seront nécessaires pour dégager une disponibilité en valorisation énergétique. Une veille prospective devra être aussi assurée afin d'assurer la prise en compte de projets énergétiques susceptibles d'émerger en cours de programme.

# 5-3-1

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet énergie

### 5-3-1-Etude des gisements en biomasse

#### Objectifs et enjeux

L'étude départementale du gisement pour le territoire des Côtes d'Armor a permis un premier état des lieux des gisements. Suite à ces premiers constats et afin d'éprouver la faisabilité de nouveaux projets énergétiques sur la Baie de Saint Brieuc, le besoin de réaliser une étude de gisement à l'échelle du territoire se fait ressentir. Cette dernière permettrait sur la baie de St Brieuc:

- d'identifier le potentiel qualitatif et quantitatif des biomasses produites.
- d'identifier la capacité à alimenter durablement des filières ou des projets de valorisation.
- de dimensionner les projets en accords avec la ressource disponible et de prévenir d'éventuelles concurrences d'usage.
- de structurer l'approvisionnement en biomasse.

#### Modalités de l'action

L'étude de gisement consistera en une évaluation quantitative et qualitative de la ressource en biomasse sur le territoire de la Baie de St Brieuc. Il sera important de vérifier que la ressource puisse être prélevée de manière durable tout en garantissant les approvisionnements des filières préexistantes (concurrence d'usage). Cette étude intégrera :

- **Etude du gisement potentiel à l'échelle de la Baie (Capital biomasse)**
  - Identification des zones, systèmes de production ou fournisseurs existant dans la zone d'étude.
  - Sélection de ceux qui sont adaptés à la production de biomasse et seront intégrés à l'étude.
  - Estimation des surfaces potentiellement disponibles pour chaque système ou zone étudiée.
  - Estimation des volumes / niveaux de production des systèmes, zones ou fournisseurs
- **Estimation de la ressource mobilisable (ce qui peut être produit ou collecté)**
  - Définition des critères de mobilisation à intégrer à l'étude (contexte technique, social, économique et environnemental).
  - Caractérisation des différentes zones d'études pour les critères fixés.
  - Estimation des quantités/proportions de biomasse à déduire du gisement total pour chaque zones ou domaine d'étude selon sa caractérisation.
- **Evaluation des gisements disponibles pour de nouvelles valorisations**
  - Identification des valorisations préexistantes.
  - Estimation et déduction des quantités mobilisées par ces valorisations.
  - Consentement à offrir.

---

**Conditions**

L'étude biomasse pourra également être utile dans le cadre des PCAET. Cependant le périmètre de la Baie ne couvre pas l'intégralité du territoire des 2 EPCI.

**Calendrier et prévisionnel financier**

0.5 ETP pour l'ensemble des fiches action Energie soit 250 000 € sur les 5 années du plan

**Maître d'ouvrage**

Chambre d'agriculture

**Structures partenaires/outils mobilisables**

EPTB  
EPCI  
ADEME ?  
ALE  
Acteurs économiques

**Indicateurs de suivis****Documents produits :**

Etude de gisement

# 5-3-2

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet énergie

### 5-3-2- Gestion des effluents organiques par la Méthanisation

#### Objectifs et enjeux

La méthanisation permet de concilier le développement énergétique et la prise en compte d'enjeux environnementaux. Elle est en ce sens un réel atout d'un développement agricole durable. Cette technique permet effectivement d'envisager différemment les schémas de gestion agronomique des effluents organiques du territoire. Valorisant mieux l'azote organique et limitant le recours aux engrais minéraux, cette voie de développement limite les reliquats d'azote en automne tout en ouvrant un champ d'innovation en termes de pratiques agro-écologiques. Son développement constitue donc un levier de progrès pertinent.

Préalable : réalisation d'une étude de gisement de la biomasse à l'échelle du territoire.

#### Modalités de l'action

- Favoriser la réflexion collective autour de projets de méthanisation :
  - Réfléchir avec les collectivités et les acteurs économiques à la manière de valoriser au mieux le gisement de biomasse et de fertilisants organiques disponible, notamment afin de prendre en compte la gestion agronomique des effluents issus de la méthanisation.
  - Identifier les facteurs de réussite et les capacités de développement sur le territoire.
  - Identifier les démarches / besoins pouvant être complémentaires (ex : mobilité biogaz) et nécessitant un accompagnement collectif et territorial des porteurs de projets.
- Favoriser le développement de petites unités de méthanisation :

Les dispositifs de petites unités basées principalement sur la valorisation des déjections animales permettent de faire de la méthanisation non seulement un moyen de production d'énergie renouvelable mais aussi un outil intégré à l'activité d'élevage. Elle ouvre des perspectives d'adaptation aux enjeux environnementaux du territoire. Il s'agit, en lien avec les programmes de recherche en cours, de sensibiliser les agriculteurs du territoire, et de définir les moyens nécessaires pour mettre en œuvre préférentiellement ce type d'unité sur le territoire (ex : lien à faire avec les réseaux de chaleur locaux).
- Accompagner les porteurs de projets de méthanisation :

Informar, sensibiliser, accompagner les réflexions individuelles et collectives, intégrer les objectifs territoriaux dans ces réflexions.
- Développer un conseil agronomique d'optimisation de la gestion des digestats :

La méthanisation conduit à changement profond des pratiques au sein de l'exploitation. Un conseil agronomique sera en ce sens mis en place en amont. Il s'axera sur les thématiques suivantes :

- Adaptation des pratiques de fertilisation et de gestion des cultures et des intercultures.
- Identification des solutions respectueuses de la qualité de l'eau et les besoins d'investissement associés (capacité de stockage, matériel d'épandage, itinéraire culturaux, traitement digestat).

Une fois l'installation mise en service, un suivi sera également réalisé.

### Conditions

Bonification possible pour les investissements ?

Actions pouvant être reprises à différents niveaux (EPCI, communes, TZDZG ...) nécessité de déterminer les rôles de chacun.

### Calendrier et prévisionnel financier

0.5 ETP pour l'ensemble des fiches action Energie soit 250 000 € sur les 5 années du plan

| Maître d'ouvrage      | Structures partenaires/outils mobilisables            |
|-----------------------|-------------------------------------------------------|
| Chambre d'agriculture | EPTB<br>EPCI<br>ADEME ?<br>ALE<br>Acteurs économiques |

| Indicateurs de suivis                                                                                                                                                                                                                                                                           | Documents produits :                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <p>Nombre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations de communication</li> <li>- Projet de méthanisation</li> <li>- Unité de méthanisation créées</li> <li>- Bilan environnemental par unité de méthanisation (flux N, valeurs digestats, pratiques d'épandage...)</li> </ul> | Bilan environnemental par unité de méthanisation |

# 5-3-3

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet énergie

### 5-3-3-Chaudières Biomasse

#### Objectifs et enjeux

La chaleur représente une part importante des consommations énergétiques et constitue un enjeu majeur de la transition énergétique. Dans un contexte de recherche d'une plus grande autonomie énergétique couplé à une relocalisation de l'économie, les projets de chaufferie ont un bel avenir. La filière biomasse énergie gérée à l'échelle collective permet en effet de mieux valoriser la ressource locale tout en créant des emplois territoriaux non délocalisables. Impliquant les acteurs locaux, cette démarche impulse une réelle dynamique territoriale.

Les déchets issus d'activités économiques (papier carton ...) et ceux gérés par les collectivités (déchets vert, OM ...) peuvent être ainsi valorisés sous forme de chaleur. Plusieurs études indiquent également un potentiel du bois énergie (Bocage, Forêts, Connexes) et des biomasses d'origine agricole (menue paille, effluents ...) dont la valorisation énergétique constituerait une valeur ajoutée incitative à la gestion de certains effluents et l'entretien des bocages.

Préalable : Réalisation d'une étude de gisement de la biomasse sur le territoire.

#### Modalités de l'action

- Engager une dynamique coopérative autour de projets de chaufferie biomasse :
  - Réflexion avec les collectivités, les acteurs économiques et les collectifs d'agriculteurs sur le « juste prix » de la biomasse valorisée (valeur brute, valeur énergétique, valeur des bénéfices annexes).
  - Réfléchir à la manière de valoriser au mieux le gisement de biomasse local dans le cadre de projets de combustion exothermique.
  - Identifier les facteurs de réussite et les capacités de développement sur le territoire.
  - Identifier les démarches / besoins pouvant être complémentaires et nécessitant un accompagnement collectif et territorial des porteurs de projets.
- Accompagner les porteurs de projets de chaufferie biomasse :
  - Structurer durablement l'approvisionnement local (en impliquant l'ensemble des acteurs de la production et en mutualisant les sources d'approvisionnement).
  - Aide et soutien à la conception du projet : aspect énergétique et environnemental.
  - Appui technique auprès des agriculteurs producteurs.
- Développer un suivi post projet de chaufferie biomasse :
  - Suivi global de l'installation (type et quantité d'approvisionnement combustible, rentabilité énergétique ...)

---

**Conditions**

Bonification possible pour les investissements ?

Actions pouvant être reprises à différents niveaux (EPCI, communes, TZDZG ...) nécessité de déterminer les rôles de chacun.

**Calendrier et prévisionnel financier**

- Mobilisation/engagement des différents acteurs.
- Difficulté de la mise en place d'un prix de la ressource juste et incitatif.
- Manque de débouchés locaux du bois bocager (petit volume non adapté aux transports longs).
- Bois forêts majoritairement en propriétés privées (négociations impératives).

0.5 ETP pour l'ensemble des fiches action Energie soit 250 000 € sur les 5 années du plan

**Maître d'ouvrage**

Chambre d'Agriculture (mobilisation acteurs agricole et structuration de l'offre).

Porteurs de projets ? EPCI ?

**Structures partenaires/outils mobilisables**

ALE

EPCI

Acteurs économiques

**Indicateurs de suivis**

Nombre de :

- Opérations de communication
- Projet de chaufferie biomasse
- Unité de chaufferie biomasse créées

Bilan global par unité de chaufferie biomasse (type et quantité de biomasse valorisée, rentabilité)

**Documents produits :**

Bilan global par unité de chaufferie biomasse

# 5-3-4

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Volet énergie

### 5-3-4-Veille prospective

#### Objectifs et enjeux

De nouvelles approches de valorisation énergétique sont susceptibles d'émerger durant les prochaines années. Il est en ce sens nécessaire d'identifier ces opportunités, d'appréhender leur intérêt vis-à-vis du projet de territoire et les freins potentiels de développement et d'anticiper leur avenir potentiel sur le territoire. En ce sens, une veille prospective devra être assurée afin de garantir la prise en compte de projets énergétiques susceptibles d'émerger en cours de programme.

#### Modalités de l'action

- **Veille de l'évolution des gisements en biomasse** : Identification de l'évolution potentielle des productions de biomasse agricole (panorama des possibles, scénarii prospectifs à l'échelle du territoire).
- **Veille des projets potentiels** : Au vu des opportunités technologiques en cours et des gisements disponibles (actuels et futurs), l'objectif sera d'identifier les projets susceptibles d'émerger sur le territoire. Appréhender les freins de développement (techniques, administratifs, économiques, sociales) et les leviers susceptibles d'être mis en place pour contourner ces contraintes.
- **Veille des partenariats potentiels** : un projet de valorisation de la biomasse pensé à une échelle territoriale passera par l'identification des complémentarités de chaque acteur pour la création de partenariats durable et ainsi d'apporter une réelle plus-value en matière de développement local.
- **Veille des outils de développement** : Identification des plans, programme d'actions et dispositifs de soutiens financiers en lien avec le développement des filières biomasse énergie.

#### Conditions

**Calendrier et prévisionnel financier**

0.5 ETP pour l'ensemble des fiches action Energie soit 250 000 € sur les 5 années du plan

**Maître d'ouvrage**

Chambre d'Agriculture

**Structures partenaires/outils mobilisables**

ADEME

ALE

EPTB

**Indicateurs de suivis**

- Projets potentiels identifiés
- ...

**Documents produits :**

## Axe 5, Action N° 4 : Volet communication

La question d'une communication dans le cadre du plan de lutttes algues vertes précédent, et plus encore dans le cadre du projet « Baie 2027 » revêt des aspects multiples, pluriels et complexes et renvoie à des représentations ancrées dans le territoire, à l'image qu'il s'est donné de lui-même au fil des crises précédentes ainsi qu'à l'organisation des acteurs à cet égard.

Il convient donc de distinguer :

-La couverture médiatique d'événements en lien avec les algues vertes, ou de liens établis avec le phénomène. Par exemple, une décision de justice, le retour de la saison estivale en « marronnier » peuvent renvoyer à un traitement de l'information par les médias nationaux et régionaux. Néanmoins, bien entendu, ils ne sont pas de même nature et ne renvoient pas tous au même type de traitement médiatique.

- La « communication interne » du territoire et des acteurs, qui elle-même doit se décliner en cibles différentes et traiter des messages vers la population locale, vers les agriculteurs mais aussi vers les élus du territoire, les offices de tourisme, les techniciens des bassins-versants... La pluralité des acteurs, leurs différences de culture et d'angles d'approches et d'intérêts rendent difficile une approche unique. Et l'organisation à mettre en place ne peut se concevoir sans accepter cette pluralité potentielle des messages et des positions.

- La représentation que le territoire se donne de lui-même et qu'il donne en lien avec le phénomène des algues vertes et/ou en lien avec le traitement médiatique afférent.

De la prise en considération de ces différents aspects, pour tout ou partie, dans le cadre de « Baie 2027 » dépend le dimensionnement de l'organisation et des moyens/outils de communication mis en œuvre.

Le contexte dans lequel un plan de communication à l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc a été initié en 2015 afin de faire face aux situations de crises médiatiques est celui d'un territoire qui subit la pression médiatique collectivement et la vit comme une peur collective ou un fléau sans remède.

Il s'est donc agi en 2015, en termes d'objectifs :

- D'organiser les acteurs pour communiquer sur le sujet
- Ne plus subir les crises
- Effacer le décalage entre la communication actuelle et la réalité du phénomène
- Démontrer l'engagement des acteurs à lutter contre le phénomène
- Faire reconnaître le travail accompli et les évolutions positives
- Maintenir la mobilisation des acteurs du Plan de Lutte, valoriser la démarche et les actions menées
- Poursuivre le travail dans un climat apaisé

Ces objectifs n'ont pu être tous atteints, mais il a d'ores et déjà été possible :

- De mettre en place une organisation avec une cellule de communication et des élus et responsables agricoles référents formés au média-training, organisation éprouvée en période de crise médiatique

- De mettre en œuvre un contact presse ciblé
- De commencer à communiquer sur des évolutions prises dans les exploitations agricoles (point presse suite à la CLE du 1<sup>er</sup> juillet 2016)
- De disposer d'un dossier de presse mis à jour et documenté

Aujourd'hui, ce travail conséquent, inédit sur le territoire mais inabouti mérite d'être consolidé, en ayant en tête que les enjeux majeurs suivants demeurent :

- Il convient d'être humble et pragmatique dans sa communication, de façon à ne pas s'exposer à des démentis fulgurants au lendemain de déclarations trop optimistes
- Il convient néanmoins d'être ambitieux dans les résultats potentiels attendus d'un travail de fond, sérieux, documenté et d'un contact presse rendu plus systématique, en appui d'une organisation territoriale intégrée. Tout en sachant qu'il ne s'agit pas d'une science exacte...

Il ne faut cependant pas perdre de vue que la multiplicité des acteurs concernés rendra ce travail complexe et qu'il faut résoudre rapidement la question des messages et des cibles, en particulier :

- *Quels messages vers la profession agricole, quelle remobilisation, et avec quels outils ? Cet aspect des choses a peu été traité jusque-là*
- *Quels messages vers la population locale et le grand public ? Faut-il faire des choix et lesquels ?*
- *Quelle articulation entre les communications institutionnelles d'ordre national, régional et local ? Comment la Baie de Saint-Brieuc articule-t-elle son message et comment les autres niveaux peuvent-ils en tenir compte ?*

Enfin, et c'est l'un des enjeux majeurs : faire savoir que le territoire n'entend plus subir un « phénomène algues vertes », mais bien mener un projet de territoire « Baie 2027 ». C'est déjà un objectif en soi, mais qui n'est atteignable qu'en tenant compte des étapes.

# 5-4

## Soutenir et appuyer les évolutions souhaitées – Communication

### Objectifs et enjeux

L'objectif est de poursuivre le travail débuté en 2015 avec l'ensemble des partenaires du comité de pilotage local du plan de communication de la Baie de Saint-Brieuc (acteurs du plan de lutte, du tourisme et de la communication).

La première phase de ce plan de communication s'est concentrée sur la coordination des acteurs afin de mieux répondre aux situations de crises médiatiques. L'objectif était également de mettre en place une communication plus proactive à l'aide des relations médias travaillées par un prestataire spécialisé.

La deuxième phase consistera à conforter l'organisation mise en œuvre dès 2015, puis à passer d'une communication subie à une communication proactive, autour d'un portage politique fort et partagé entre collectivités, représentants de la profession agricole, acteurs du territoire dans les domaines économique, touristique et de la communication. Les différentes cibles identifiées doivent pouvoir faire l'objet de messages adéquats. La presse ne doit pas être seulement l'objet de crainte. Il faut certes pouvoir répondre à ses questions de façon structurée et organisée. Mais elle doit tout autant pouvoir être mobilisée, contactée, interrogée, ce qui implique un travail de long terme.

### Modalités de l'action

Un marché public ayant été conclu avec l'agence de communication jusqu'en octobre 2017, un programme d'actions relativement précis est envisagé pour l'année 2017. Pour ce qui est des années suivantes, des pistes ont d'ores et déjà été proposées mais ne pourront être confirmées qu'à la suite d'un bilan de l'année 2017 et des besoins exprimés par les partenaires.

#### Année 2017

- Réalisation d'un kit de communication pour le grand public (pastilles vidéo, stand,...). Il pourra être utilisé lors d'événements sur le territoire, directement par le Pays de Saint-Brieuc ou mis à disposition des partenaires du Plan de lutte (collectivités, profession agricole,...).
- Partenariat avec le festival Photoreporter (**à préciser**)
- Organisation d'une sortie bateau dans la baie pour sensibiliser les professionnels du tourisme et quelques journalistes au contexte de la baie de Saint-Brieuc et aux enjeux liés aux pollutions terrestres (+ membres de la CLE)
- Actions de communication vers la profession agricole dans l'objectif de faire connaître les opportunités offertes par le Plan: dossier présentant l'ensemble des dispositifs mobilisables dans le cadre du plan de lutte, *organisation d'un événement professionnel*
- Veille presse et poursuite des relations presse

#### 2018-2021

- Poursuivre l'accompagnement des acteurs, notamment agricoles, dans le déploiement du plan
  - Contribuer à renverser l'image que le territoire se fait de lui-même et le regard du grand public
- Pour ce faire :
- Poursuivre la diffusion des outils de communication existants et éventuellement développer d'autres outils de communication (film pédagogique, site internet dédié,...)
  - Maintenir une communication proactive et les relations médias en organisant chaque année 3 à 4

points presse (illustrant des évolutions des pratiques agricoles, des innovations, des démarches de filières...) ainsi qu'un évènementiel dédié à un public en particulier (institutionnel, agricole, grand public) et en s'appuyant sur contact professionnalisé et constant avec les médias et journalistes locaux, régionaux et nationaux.

### Conditions

### Calendrier et prévisionnel financier

Temps d'animation du maître d'ouvrage : 0.3 ETP /an soit un budget total de 105 000 € sur les 5 années du plan

Budget lié aux prestations et autres frais : 250 000 € pour les 5 années du plan

| Maître d'ouvrage             | Structures partenaires/outils mobilisables                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EPTB du Pays de Saint-Brieuc | EPCI, Bassins versants, Comité Régional du Tourisme, Offices du tourisme, Ensemble des partenaires agricoles du Plan, Partenaires Institutionnel (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et Agence de l'Eau), autres ? |

| Indicateurs de suivis                                                                                                                             | Documents produits      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Nombre de points presse                                                                                                                           | Outils de communication |
| Nombre de participants aux évènements organisés                                                                                                   | Revue de presse         |
| Nombre d'articles, TV, radio, web, médias sociaux issus de la communication proactive (et non subie)                                              |                         |
| Pourcentage de messages négatifs liés aux algues vertes et à la Baie de Saint-Brieuc en valeur absolue et en tendance dans la PQR et au national. |                         |
| Nombre de contacts avec les journalistes en charge du dossier en PQR ou au national                                                               |                         |
| Nombre de sollicitations spontanées des médias vers les porte-paroles                                                                             |                         |

## Axe 6 : Améliorer les performances d'assainissement

Les outils présents sur le bassin présentent encore en 2015 des non conformités nombreuses sur le paramètre azote (33 % des stations - Cf. Tableau de bord 2015 du SAGE).

Il s'agit en particulier de tenter de limiter encore le flux résiduel d'ammonium mesuré sur la période mai - septembre (10 T en moyenne sur 2007-2015, soit 90% de moins que sur la période 2000-2004), et de poursuivre les actions entamées dans le premier plan bénéficiant à la qualité des eaux littorales au-delà du seul paramètre azote (assainissement collectif et non collectif).

Il s'agit également de mieux maîtriser les flux d'azote organique, peu connus, mal estimés, liés en partie aux événements de débordements de postes ou de by-pass.

Les actions programmées sur la période 2017-2021 sont issues de l'analyse des priorités faites par l'Agence de l'Eau et la DDTM 22 en collaboration avec le SATESE et les EPCI compétents.

# 6-1

## Améliorer les performances d'assainissement

### 6-1- Assainissement Collectif

#### Objectifs et enjeux

En 2010, les flux d'azote rejetés par l'ensemble des STEP du bassin avaient été estimés par la DDTM 22 (en collaboration avec le SATESE et l'AELB) à **150 T** d'azote par an

Cette estimation a été reprise par les services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, sur la base des suivis (bilans annuels) des STEP du bassin, et chiffre ce flux annuel à environ **108 T** pour l'année 2010.

Les travaux réalisés sur les stations entre 2010-2015 (Cf. Tableau de bord 2015 du SAGE, Chapitre III-2.F et annexe 4), ont permis **un gain d'environ 15 T** lié à l'amélioration des rendements (le flux annuel 2015 est estimé à 93 T, dont environ 35 sous forme de nitrates, 31 sous forme d'ammonium et le reste sous forme d'azote organique).

En 2015, sur les 54 stations pour lesquelles les éléments de suivi ont été transmis et compilés dans le tableau de bord du SAGE, 33 % présentaient des non conformités par rapport au paramètre azote (nitrates, nitrites, ammonium ou azote organique)

L'enjeu est de poursuivre les travaux sur les stations afin de diminuer encore le flux d'azote généré vers la baie, quel qu'en soit la forme (organique ou inorganique).

Le gain de flux potentiel (qui a été estimé pour les stations sur lesquelles les projets étaient d'ores et déjà connus), est estimé pour l'ensemble des travaux prévus à **6 T** d'azote/an d'ici 2021.

**Il s'agit également de poursuivre les efforts visant à mesurer (métrologie) et limiter les rejets liés aux événements pluvieux et aux débordements de postes et via les by-pass.**

#### Modalités de l'action

Travaux prévus sur la période 2017-2021

| Ic et côtiers                                                                   |                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Extension de la STEP de St-Quay-Portrieux                                       | Relance de l'appui à maîtrise d'ouvrage pour extension de la station de St-Quay en octobre 2016, travaux prévus pour 2018/2019 |
| Création station boue activée 1920 EH à Lantic en remplacement des deux lagunes | Dossier loi sur l'eau en cours, travaux en 2018/2019                                                                           |
| Tréméloir                                                                       | Projet de raccordement à la station de Binic via le réseau de Pordic et suppression des filtres plantés (travaux 2017)         |
| Plélo                                                                           | Prioritaire dans le schéma Directeur à lancer en 2017, amélioration des stations de type filtre planté de roseaux              |
| Gouët                                                                           |                                                                                                                                |
| Renforcement station de Lanfains bourg (200 EH)                                 | Nouvelle station (filtres plantés de roseaux) 350 EH avec infiltration du rejet, réalisation des travaux en 2017               |

|                                                                               |                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| St-Donan : station boues activées 800 EH en remplacement de la lagune         | Travaux 2017-2018                                                                             |
| Saint-Julien                                                                  | Etude incidence 2016, traitement du phosphore demandé, conclusions pour début 2017            |
| Plérin le Sépulcre                                                            | Etude incidence 2016, conclusions pour début 2017                                             |
| <b>Anse d'Yffiniac</b>                                                        |                                                                                               |
| Projet boues activées 3 500 EH pour Quessoy (ZA Espérance) et Pommeret        | Prévu pour fin 2017                                                                           |
| Saint-Carreuc : études en cours, projet boues activées 1 000 EH (aujourd'hui) | Etudes en cours, réalisation 2018-2019 (application 0.86 à 1000)                              |
| <b>Gouessant</b>                                                              |                                                                                               |
| Résolution des problèmes de surcharge des communes de Coëtmieux et Morieux    | Projet boue activée 2800 EH pour Morieux et Coëtmieux fin 2017                                |
| Projet boues activées 1 100 EH en remplacement de la lagune de Bréhand        | Travaux en 2018                                                                               |
| St Aaron bourg et St Glen                                                     | Traitement tertiaire déphosphatation, aération sur lagunes, travaux fin 2017                  |
| Maroué et Landéhen,                                                           | Transfert vers Souleville en 2018 ou traitement commun avec Meslin                            |
| Trégomar                                                                      | Traitement tertiaire 2019                                                                     |
| Meslin bourg                                                                  | Transfert vers Souleville en 2020 ou traitement commun avec Maroué et Landéhen                |
| Saint-Rieul                                                                   | Traitement tertiaire en 2020                                                                  |
| Trédaniel et Moncontour                                                       | Etude incidence 2016, poursuite en 2017 avec attente de résultats sur le réseau de Moncontour |

### Conditions

Le démarrage des travaux doit être effectif avant le 31/12/2018 pour bénéficier des taux bonifiés du Xème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

### Calendrier et prévisionnel financier

L'ensemble des travaux doivent être effectif d'ici 2021

Les programmations pour lesquelles des accords ont été conclus à ce jour (Lamballe Terre&Mer, St-Quay-Portrieux, Lantic, Moncontour) représentent un total de 17 750 000 €. Le taux d'aide de l'Agence de l'Eau est de 60 %. **Pas de chiffrage pour St-Brieuc agglomération.**

|                                  |                                                   |
|----------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>          | <b>Structures partenaires/outils mobilisables</b> |
| Lamballe Terre&Mer               | Agence de l'Eau Loire Bretagne                    |
| Saint-Brieuc Armor Agglomération | DDTM22                                            |
| Leff Armor Communauté            | Conseil Départemental 22 - SATESE                 |
| Communes concernées              | EPTB Baie de Saint-Brieuc                         |

| <b>Indicateurs de suivis</b>                                                                                                   | <b>Documents produits</b>                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Travaux réalisés (AELB)<br>Evolution du nombre de non conformités (DDTM 22)<br>Evolution des rendements mesurés/Estimés (AELB) | Cartographie du bilan du fonctionnement du couple réseau-station (cf. tableau de bord du SAGE)<br><br>Bilan annuel DDTM<br><br>Evaluation flux (AELB) |

# 6-2

## Améliorer les performances d'assainissement

### 6-2- Assainissement Non Collectif

#### Objectifs et enjeux

Les flux d'azote rejetés par l'assainissement non collectif avaient été estimés en 2010 à **32 T** d'azote par an. Il est très malaisé d'estimer ce flux (par ailleurs très réduit) et surtout la part qui en est transmise aux cours d'eau puis à la baie, variable suivant les systèmes en place, leur rendement et surtout leur point de rejet quand il existe.

Il avait été souhaité travailler sur ce volet de façon à ce que toutes les parties participent à l'effort global, mais également en ciblant les installations susceptibles d'impacter le milieu, en particulier au vu des enjeux bactériologique (Cf. disposition SU 2 du PAGD).

Fin 2016, ce sont 853 installations d'assainissement individuel qui ont été réhabilitées sur l'ensemble du bassin, 422 dossiers toujours en cours d'instruction, sur les 4 308 jugés éligibles par les services. Les résultats varient suivant les maîtres d'ouvrages en fonction du nombre de dispositifs éligibles identifiés initialement et de l'importance de la communication faite auprès des habitants.

Les objectifs sur ce volet sur la période 2017-2021 peuvent être :

- de poursuivre les opérations entamées et de maintenir les moyens d'animation mis en place afin de réaliser les opérations groupées bénéficiant du financement bonifié de l'Agence (au moins jusqu'en 2018) ;
- De recentrer les opérations au vu des enjeux bactériologiques et pour la suite en fonction des profils conchylicoles mis en place le cas échéant.

Le nombre total de systèmes d'assainissements éligibles est estimé pour l'ensemble du bassin à 3 500 (Source SPANC).

#### Modalités de l'action

Mise en place d'actions groupées permettant l'accompagnement des particuliers dans la mise en œuvre de leurs travaux. Information, sensibilisation du public, constitution des dossiers et suivi.

#### Conditions

Poursuite du dispositif financier (AELB) après 2018, part du territoire et systèmes éligibles

#### Calendrier et prévisionnel financier

La réhabilitation des 3 500 systèmes estimés éligibles représente un coût de 29 750 000 €

#### Maître d'ouvrage

Lamballe Terre&Mer (SPANC)  
Saint-Brieuc Armor Agglomération (SPANC)

#### Structures partenaires/outils mobilisables

Agence de l'Eau Loire Bretagne  
Conseil Départemental 22 - SATANC  
EPTB Baie de Saint-Brieuc

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Leff Armor Communauté (SPANC) |  |
|-------------------------------|--|

|                                                                                                                          |                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Indicateurs de suivis</b><br>Nombre de dossiers déposés<br>Nombre d'installations réhabilitées<br>Taux de réalisation | <b>Documents produits</b><br>Cartographie de l'avancement des opérations<br>par EPCI compétent (cf. tableau de bord du<br>SAGE) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

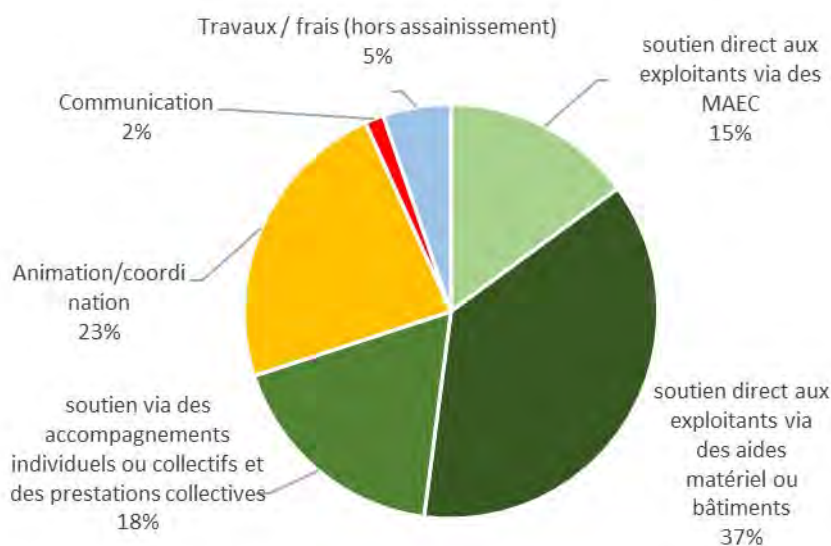
## 6 Chiffrage du programme d'action

Nota Bene :

1. Les chiffrages présentés concernant les travaux d'assainissement sont basés sur un taux de financement de 60 % de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, taux qui n'est valable que si les travaux sont entamés avant fin 2018 ;
2. En ce qui concerne le volet énergie, un soutien est sollicité (via l'ADEME) aux projets identifiés dans les fiches actions, sans qu'il n'ait été possible de le dimensionner à ce jour. Le partenariat avec l'Ademe, mais également l'Agence Locale de l'Energie et du Climat est indispensable à la mise en œuvre de ce plan, comme cela a été exprimé lors du Comité de pilotage régional du 8 décembre 2016 ;
3. Pour l'estimation des coûts concernant les investissements agricoles, les taux d'aides pratiqués sur la période 2011-2015 ont été reconduits (plafond à 40 % pour les aides matériel).

| Récapitulatif par Axe                                                      |                     |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 1 - Accompagner les exploitations en projet                                | 12 523 750 €        |
| 2 -Gestion efficiente de l'azote                                           | 1 104 000 €         |
| 3 - Améliorer l'efficacité de la couverture des sols                       | 2 871 500 €         |
| 4 - Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant | 2 604 500 €         |
| 5-0 Développer une culture collective du changement                        | 985 000 €           |
| 5-1 Volet économique                                                       | 477 500 €           |
| 5-2-Volet foncier                                                          | 846 000 €           |
| 5-3-Volet Energie                                                          | 250 000 €           |
| 5-4-Volet Communication                                                    | 355 000 €           |
| Coordination                                                               | 2 240 500 €         |
| <b>Total hors assainissement</b>                                           | <b>24 257 750 €</b> |

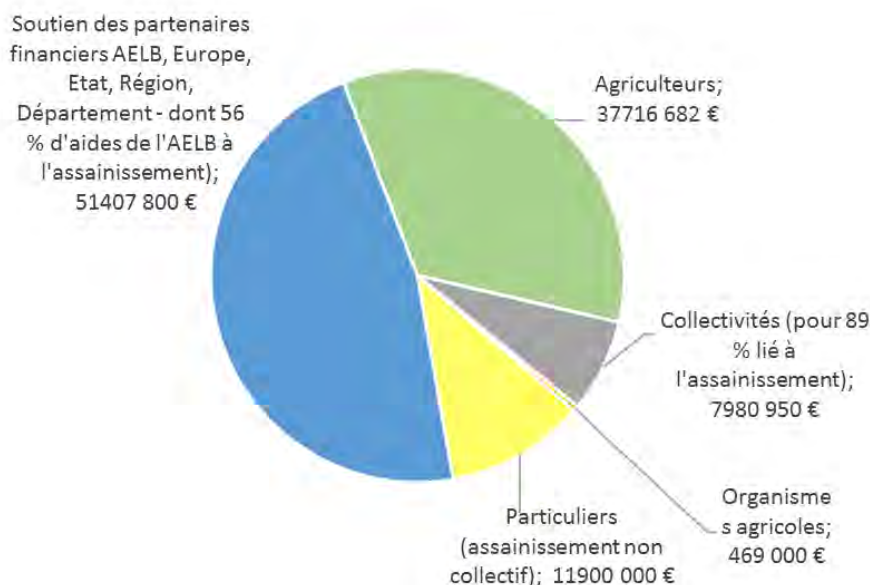
La demande de soutien financier du projet dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2017-2021 (hors assainissement) s'élève à **22 907 800 € hors soutiens sollicités auprès de l'Ademe pour le volet énergétique.**



Les travaux d'assainissement n'ont pu être totalement chiffrés (les montants liés aux travaux prévus par Saint-Brieuc Armor Agglomération n'ont pas été transmis), l'estimation est (cf. Fiche action 6-1 et 6-2 pour le détail des travaux pris en compte) de **17, 75 M €** pour l'assainissement collectif et **29,75 M €** pour l'assainissement individuel (Source : AELB). Cela porte le total à **61, 97 M €**.

Une analyse des **participations financières** des différents maîtres d'ouvrage est proposée ci-dessous, en simulant les coûts d'investissement pour les exploitants agricoles<sup>7</sup> au vu des montants d'investissements et taux d'aides observés au cours de la période 2011-2015, et en incluant les montants estimés concernant l'assainissement. Les coûts de ramassage n'ont pas été simulés.

Participations financières aux travaux pour un coût total de 109 092 K€ (assainissement chiffré compris)



<sup>7</sup> Cette estimation est basée sur un taux d'aide à l'investissement de 40 %

## 7 Annexes

- 7.1 Annexe 1 : Note détaillant la démarche suivie pour la détermination de l'objectif pour la baie de Saint-Brieuc à horizon 2021
- 7.2 Annexe 2 : Récapitulatif du programme et chiffrage détaillé
- 7.3 Annexe 3 : Modalités de renseignement et contenu attendu du « Tableau de bord » des exploitations accompagnées et de la base de données Web de suivi
- 7.4 Annexe 4 : Fiche projet « Filière de déshydratation de fourrages »

## Proposition d'objectifs de résultat à horizon 2021 pour la baie de Saint-Brieuc<sup>1</sup>

Conformément à la note d'intention validée par la CLE le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la détermination de ces objectifs est fondée sur les **objectifs adoptés dans le SAGE de la baie de Saint-Brieuc approuvé le 30 janvier 2014.**

### Ces objectifs sont :

Un flux d'azote (N-NH<sub>4</sub> et N-NO<sub>3</sub>) exprimé en tonnes d'azote arrivant en baie, pour l'ensemble des cours d'eau (Ic, Gouët, Urne et ses affluents, Gouessant) de **850 T/an** à horizon 2027, soit un flux « printanier » mai - septembre de **130 T**. (cf. III-3 QE (Qualité des Eaux), A. Nitrates, 1 Objectifs p. 42 du PAGD approuvé le 30 janvier 2014).

Il est ainsi entendu par la CLE que chaque cours d'eau est susceptible d'avoir sa cinétique propre de baisse des flux, certains, comme l'Ic, partant de plus haut mais baissant plus vite, d'autres comme le Gouët partant de plus bas mais baissant moins rapidement. Jusqu'à aujourd'hui (cf. bilan 2011-2015), les plus fortes baisses constatées sur l'Urne, l'Ic ou le Gouessant ont permis de dépasser l'objectif fixé pour la baie à 2015, et ce malgré la cinétique moins favorable sur le Gouët. Le projet de lutte contre les algues vertes est construit selon un principe de solidarité en vue d'un objectif commun.

### Détermination des flux aux exutoires

Depuis le début des travaux du SAGE, la **référence pour le calcul de ces flux** (et la détermination des objectifs) a été :

- Les concentrations en Ammonium (NH<sub>4</sub>) et Nitrates (NO<sub>3</sub>) mesurées aux exutoires des cours d'eau par la DDTM 22 – CQEL :

|                       |               |                                                                                                                        |
|-----------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IC                    | Point E95-E01 | Pb de salinité détectés : en 2016, les concentrations utilisées ont été relevées au point 04171050 en amont de la STEP |
| GOUET                 | Point 081-E02 | Quelques problèmes de salinité détectés, prise en compte du Gouëdic (rejet STEP important)                             |
| URNE et ses affluents | Point 073F00  | Problèmes de salinité détectés, prise en compte de la STEP d'Yffiniac (mais pas de son débit)                          |
| GOUESSANT             | Point 065-E01 | -                                                                                                                      |

Les concentrations (Ci) en ammoniacque et nitrates<sup>2</sup> sont relevées mensuellement (sauf pour l'année 2016 où les prélèvements ont été doublonnés d'avril à août et la moyenne des deux valeurs a été utilisée)

- Les **débits mesurés aux stations hydrométriques** existantes désormais sur chacun des cours d'eau, extrapolés aux exutoires selon les formules mises en place à l'origine dans le cadre de la modélisation CEVA-Ifremer

|                       |                                                                                                                                      | Formules d'extrapolation des débits à l'exutoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IC                    | Station sur le Leff à Quemper-Guézennec                                                                                              | $Q_{Ic \text{ exutoire}} = 0,1786 \cdot Q_{Leff \text{ Quemper-Guézennec}} + 0,119$                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| GOUET                 | Station sur le Gouët amont (Saint-Julien) et à l'aval du barrage de St-Barthélémy + débit moyen de la STEP de Saint-Brieuc (Gouëdic) | $Q_{Gouët \text{ déversoir}} = Q_{Gouët \text{ St Barthélémy}} + Q_{Gouët \text{ aval}} + Q_{Gouëdic} + Q_{STEP}$<br>Soit $Q_{Gouët \text{ déversoir}} = Q_{Gouët \text{ St Barthélémy}} + Q_{Gouët \text{ St-Julien}} \times 30/138 \times 0.50 + Q_{Gouët \text{ St-Julien}} \times 27/138 \times 0.80 + Q_{moyen \text{ STEP St-Brieuc}} (0,180 \text{ m}^3/\text{s})$ |
| URNE et ses affluents | Station hydrométrique de Magenta (Plédran)                                                                                           | $Q_{Urne \text{ filière}} = Q_{Urne \text{ Plédran}} + Q_{Urne \text{ aval}} + Q_{Cré} + Q_{St-jean}$<br>Soit $Q_{Urne \text{ filière}} = Q_{Urne \text{ Plédran}} + Q_{Urne \text{ Plédran}} \times 19/40 \times 0.66 + Q_{Urne \text{ Plédran}} \times 24/40 \times 0.66 + Q_{Urne \text{ Plédran}} \times 33/40 \times 0.66$                                           |
| GOUESSANT             | Stations sur le Gouessant à Andel et sur l'Evron à Coëtmeux <sup>3</sup>                                                             | $Q_{Gouessant \text{ exutoire}} = Q_{Gouessant \text{ Andel}} + Q_{Evron \text{ Coëtmeux}} + Q_{aval \text{ confluence}}$                                                                                                                                                                                                                                                 |

<sup>1</sup> La présente note a été mise à jour par rapport à la note accompagnant le pré-projet transmis en décembre 2016 (résultats 2015-2016 inclus, mise à jour de la délimitation des bassins)

<sup>2</sup> A la demande de la CLE, les concentrations en Azote Keldjal (Ntk) ont été également analysées à partir de 2007 afin de disposer d'une estimation de flux d'azote total organique et minéral.

|  |  |                                                                                                                                         |
|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  | $Q_{\text{Gouessant}} = Q_{\text{Gouessant Andel}} + Q_{\text{Evron Coëtmieux}} + Q_{\text{Evron Coëtmieux}} \times 41/142 \times 0.60$ |
|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les formules de calcul suivantes ont été utilisées à ce jour :

Les flux bruts annuel et mai-septembre (en tonnes) sont estimés à partir de la moyenne des flux mensuels « instantanés » de la façon suivante<sup>4</sup> :

$\phi_i = C_i \times Q_i$  (Avec  $C_i$  = concentration mesurée le mois  $i$ ,  $Q_i$  = débit moyen mensuel)

$\phi_{\text{annuel}} = \text{moyenne}(\phi_i) \times 365/1000$

$\phi_{\text{mai-septembre}} = \text{moyenne}(\phi_i) \times 154/1000$

## Détermination d'un objectif de flux intermédiaire à 2021

### 1. Utilisation des résultats de la modélisation

Dans le but de se doter d'objectifs à la fois réalistes et ambitieux, l'exercice de détermination d'un objectif « intermédiaire » à 2021 est basé sur la prise en compte de la modélisation réalisée entre 2010 et 2013 par l'INRA et le bureau d'étude SCHEME sur les bassins de l'Ic, de l'Urne, du Gouët, du Gouessant<sup>5</sup>.

Dans les annexes 15-2, 15-3, 15-4 et 15-5 du rapport sont fournis les flux spécifiques pondérés d'azote en kg/ha pour chacun des bassins-versants pour chaque des périodes de l'année (hiver, printemps, été automne), depuis 2001-2002 jusqu'à 2026-2027. La période de calage du modèle est 2001-2011 (sauf pour l'Ic pour lequel les données 1999-2000 et 2001-2001 sont manquantes).

Les flux spécifiques prédits par le modèle dans le scénario « AAP\_PLAV » simulant la mise en œuvre de l'intégralité des actions du plan de lutte modélisables dès 2011, ont été utilisés de la façon suivante :

|                       |                                        | Flux exutoire simulé à l'aide des résultats du modèle <sup>6</sup>        |
|-----------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| IC                    | Annexe 15-5 Tableau 22 scénario AAP-AV | Flux exutoire = (Flux spé pondéré N en kg/ha printemps + été) x 8 441 ha  |
| GOUET                 | Annexe 15-4 Tableau 22 scénario AAP-AV | Flux exutoire = (Flux spé pondéré N en kg/ha printemps + été) x 24 955 ha |
| URNE et ses affluents | Annexe 15-4 Tableau 22 scénario AAP-AV | Flux exutoire = (Flux spé pondéré N en kg/ha printemps + été) x 11 771 ha |
| GOUESSANT             | Annexe 15-4 Tableau 22 scénario AAP-AV | Flux exutoire = (Flux spé pondéré N en kg/ha printemps + été) x 42 254 ha |

<sup>4</sup> Cette méthode d'estimation des flux, assez rustique, a été reconduite jusqu'alors du fait que c'est sur la base de cette estimation que les objectifs du SAGE ont été fixés lors de l'état des lieux. Il a été considéré jusqu'à ce jour que, si cette méthode ne permettait pas d'approcher un flux annuel avec une très grande précision, elle permettait par contre d'évaluer son évolution sur les pas de temps de planification visés (199-2003 vs 2010-2015, etc.)

Des travaux de fiabilisation et de mise à plat de ces suivis ont été lancés en 2015-2016, sous l'égide de l'AELB, de la DREAL, avec l'appui de Josette LAUNAY (ex CSEB, CRESEB). Le projet est de matérialiser des « stations virtuelles » aux exutoires, en sélectionnant le ou les points de suivis les plus à l'aval possible pour chaque cours d'eau, en tenant compte des risques de contamination des prélèvements par l'eau de mer (conductivités anormales constatées notamment sur l'Ic et le Gouët sur certaines campagnes de prélèvement) ; du débit de rejets des STEP jusqu'ici non pris en compte (Binic, Yffiniac) et en utilisant une interpolation linéaire des concentrations entre deux prélèvements afin de disposer d'estimation de flux journaliers. Par ailleurs les prélèvements sont effectués désormais de façon bimensuelle entre mars et juillet, et les valeurs issues de la station hydrométrique mise en place sur l'Ic et opérationnelle depuis 2013 pourront être utilisés.

Il restera à définir le mode opératoire exact, la maîtrise d'ouvrage, la disponibilité des résultats aux temps d'évaluation demandés et reconstituer l'historique afin de poursuivre l'évaluation de l'atteinte des objectifs par rapport aux années de référence fixés dans le SAGE.

<sup>5</sup> RAIMBAULT T., DURAND P., OEHLER F., Modélisation agro-hydrologique des bassins versants à algues vertes : mise en œuvre du modèle agro-hydrologique TNT 2 et évaluation de scénarios, INRA, Scheme, janvier 2010 - juin 2013

<sup>6</sup> Les surfaces des bassins aux exutoires ont été reprécisées suite aux travaux de redélimitation des sous-bassins du SAGE (Cf. Annexe 1)

#### Remarques :

1. Les flux spécifiques de printemps et d'été utilisés couvrent la période avril-septembre qui ne correspond pas à la période visée par l'objectif de flux « printanier » du SAGE, qui est mai - septembre. La transmission des résultats traduits en flux mensuels a été sollicitée auprès du CRESEB mais n'a pu être obtenue pour la rédaction de la présente note.
2. Si les objectifs de flux du SAGE sont exprimés en N-NO<sub>3</sub> et N-NH<sub>4</sub>, seuls les flux de N-NO<sub>3</sub> ont été modélisés et sont donc pris en compte ici. Depuis 2007 (après les travaux sur les STEP principales), les flux de N-NH<sub>4</sub> pondérés mesurés aux exutoires sont en moyenne de 30 T/an et de 10 T sur la période mai - septembre.
3. Les surfaces de bassins prises en compte pour reconstituer des flux exutoire sont celles des bassins dont l'exutoire est le point de suivi CQEL, redélimités à l'issue du PLAV 1 (Cf. Mise à jour du diagnostic, Chapitre 2, Annexe 1).

#### 4. Ecart 'structurels' entre flux modélisés et flux mesurés aux exutoires liés aux données utilisées

##### Ecart lié au calage du modèle en des points non situés aux exutoires

Le graphique ci-dessous représente les flux issus de la modélisation, en cumulant les flux exutoires ainsi déterminés pour l'Ic, le Gouët, l'Urne et le Gouëssant. En gris est représentée la période de calage du modèle (2001-2012), en vert clair la période de prédiction, de 2013 à 2027. Ont été reportés les flux estimés à partir des mesures aux exutoires selon le protocole décrit plus haut. En vert d'intensité moyenne le cumul avril-septembre, en vert sombre la période mai -septembre visée par les objectifs du SAGE.

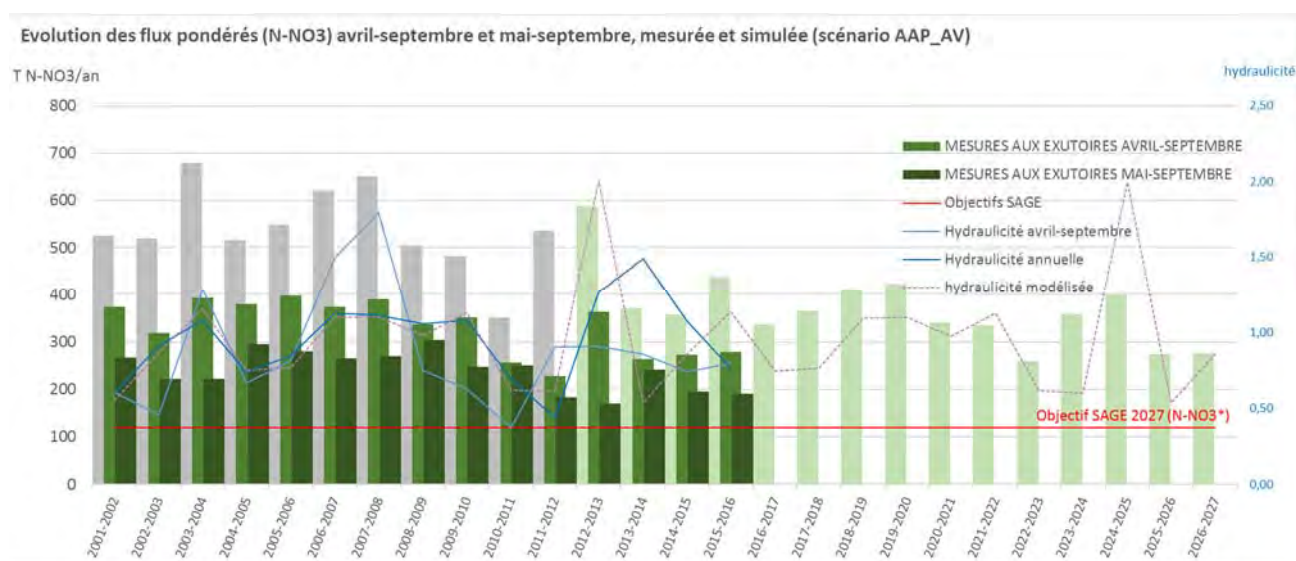


Figure 1 : calage et prédiction du modèle TNT2, Scénario AAP\_PLAV en termes de flux d'azote N-NO<sub>3</sub> pondérés printemps + été (soit avril-septembre), différence entre flux modélisés et flux mesurés (N-NO<sub>3</sub>) aux exutoires avril-septembre et mai - septembre

Ces écarts entre les valeurs mesurées varient suivant les bassins en fonctionnement de l'éloignement à l'exutoire des points de suivis utilisés pour le calage du modèle, et par conséquent l'importance des portions de bassin non prises en compte (ils sont très importants sur le Gouëssant et très faibles sur l'Ic - Cf. Diagnostic, Chapitre 9).

**Points de suivi nitrates et flux d'azote utilisés dans le cadre du PLAV 1**

Points utilisés pour le de suivi des flux à l'exutoire des bassins, le calcul des percentiles 90 en nitrates, et points de suivis utilisés pour le modélisation des bassins-versants

**Légende**

- Point de suivi CQEL: subire des flux N à l'exutoire (SAGE)
- Point de suivi pour dimensionnement du bassin modélisé (NIRA)
- Point de suivi nitrates pour calage du modèle (NIRA)
- Point de suivi des débits pour calage du modèle (NIRA) - si différent du point de suivi nitrates
- Périmètre SAGE Baie de Saint-Brieuc
- Limites bassins versants

0 2,5 5 10 Kilomètres

Projet : PLAV 1 - Plan de l'Azote et de l'Azote - SAGE Baie de Saint-Brieuc  
 Sources : IGN, MNT, SAGE Baie de Saint-Brieuc, SAGE Baie de Saint-Brieuc, SAGE Baie de Saint-Brieuc

**Ecart lié aux données utilisées incluant le mois d'avril**

## 5. Analyse des trajectoires prédites et constatées

Le modèle prédit, avec le scénario de mise en place des actions du plan tel que modélisé (scénario « AAP\_PLAV »), une cinétique globale de baisse des flux « avril-septembre » pondérés de N-NO3 :

- Ce sont essentiellement les cycles hydrologiques pris en compte qui induisent ces fluctuations de la cinétique, ainsi que l'influence de l'inertie du système et la « vidange » décalée des différents compartiments du bassins alimentant les flux aux exutoires.

- une baisse de **7 T/an** entre 2000-2003 et 2013-2015 pour les flux avril-septembre (16 saisons)
- une baisse de **6 T/an** entre 2000-2003 et 2013-2015 pour les flux mai-septembre (16 saisons)

<sup>7</sup> Les années 1999-2000 et 2000-2001 n'étant pas disponibles sur l'Ic dans les annexes du rapport de modélisation, ce sont les valeurs de flux estimées aux exutoires qui ont été prises en compte pour ces deux saisons dans la moyenne 2000-2003 prise comme référence pour le début de la période en ce qui concerne les flux modélisés. L'année 1998-1999 n'est pas prise en compte dans les données de modélisation.

## 6. Proposition d'un objectif

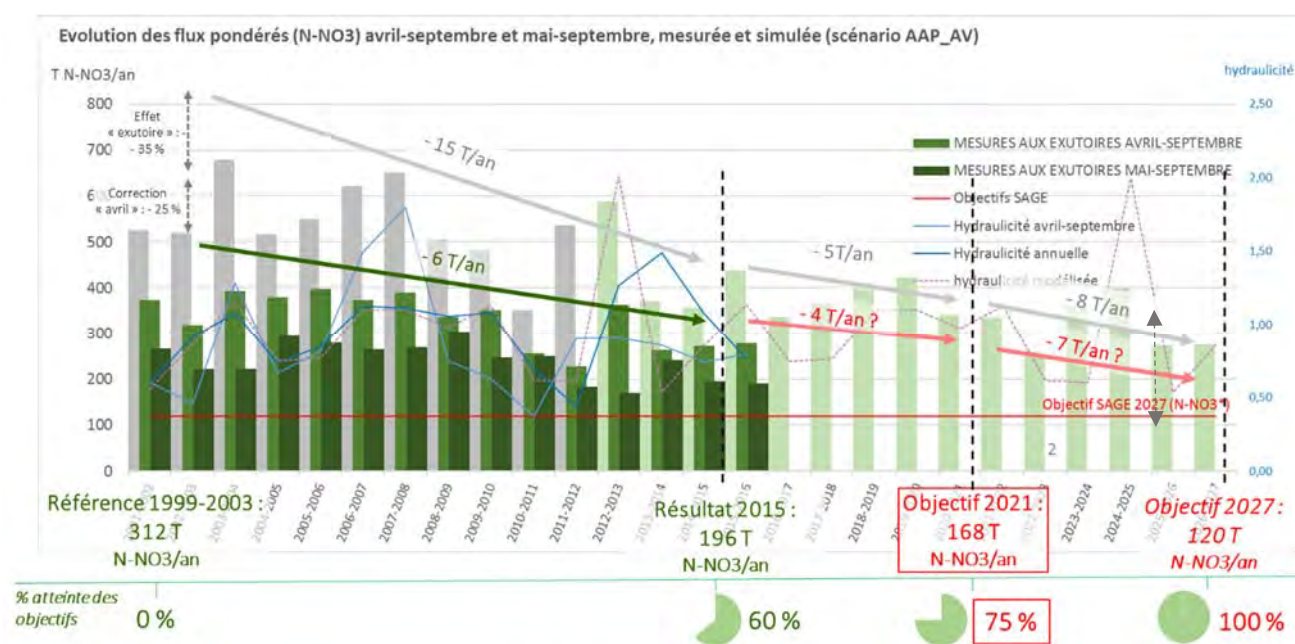


Figure 2 : Diminution des flux pondérés N-NO3 printemps + été modélisés, comparaison avec les flux N-NO3 pondérés mesurés aux exutoires sur avril-septembre et mai - septembre, évaluation des cinétiques nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE.

La réflexion menée a été la suivante : l'objectif fixé par le SAGE à 2027, pour l'ensemble des cours d'eau de la baie est un flux mai - septembre de 130 T d'azote sous forme d'ammoniaque et de nitrates (N-NO3 et N-NH4). Cela représente une baisse de 68% par rapport à la moyenne entre 1999 et 2003 qui est de 402 T.

Sur la période récente (2007-2016, après les principaux travaux sur les stations), le flux d'ammonium vers la baie a été réduit à une valeur moyenne d'environ 10 T entre mai et septembre. On considère que l'objectif en termes de flux d'azote issus des nitrates seulement (N-NO3) est donc de 120 T entre mai et septembre à horizon 2027, à flux d'ammonium constant.

Sur la période de référence 1999-2003, les flux d'azote sous forme de nitrates seulement représentaient 312 T en moyenne. La baisse visée entre 1999-2003 et 2027 est donc de - 192 T.

La saison 2015, avec un résultat de 196 T (N-NO3), représente d'ores et déjà une atteinte de 60 % de cet objectif (baisse de 116 T).

L'atteinte de 75 % de l'objectif à 2021 représente **168 T** de N-NO3. Cela correspond à une cinétique de baisse à envisager de **- 4 T/an** sur la période **2015-2021** et ensuite de **- 7 T/an** pour atteindre l'objectif à **2027**.

Cela correspond, à une tonne près aux cinétiques prévues par le modèle dans le cadre du scénario AAP-PLAV, ainsi qu'aux modulations de la cinétique prédites.

Considérant que la prédiction du modèle est que le scénario AAP\_PLAV qui suppose la mise en œuvre effective de l'ensemble des actions prévues dans le PLAV 2011-2015 sur le bassin permette d'atteindre les objectifs du SAGE à 2027<sup>8</sup>,

Considérant les vitesses de baisse des flux prédites par le modèle selon ce scénario, l'objectif d'atteindre 75 % de l'objectif du SAGE à 2021 et 100% de l'objectif du SAGE à 2027 paraît à la fois ambitieux (il suppose l'ensemble

<sup>8</sup> Cf. communication P. DURAND, journée du 12 novembre 2015 sur la connaissance des marées vertes et Figure 3 : en tenant compte des écarts constatés sur la période de calage mentionnés plus haut, le modèle prévoit que l'on soit en mesure d'atteindre l'objectif 3 années sur 6 entre 2021 et 2027

des actions modélisées mises en œuvre dès 2013) et réaliste (il correspond aux fluctuations de la cinétiques de baisse prédites par le modèle),

Considérant que le flux d'ammonium issus principalement des STEP, limité sur la période récente à 10 T, est aujourd'hui stabilisé à cette valeur,

L'objectif proposé **pour 2021** est un **flux d'azote N-NH<sub>4</sub> et N-NO<sub>3</sub> pondéré entre mai et septembre de 178 T**. Les efforts supplémentaires en matière de réduction des rejets des STEP (N-NH<sub>4</sub>) permettront d'augmenter les chances d'atteindre cet objectif de flux d'azote.

## 7. Lien aux échouages mesurés en baie

L'objectif du SAGE a été fixé à la suite des travaux de la CLE mobilisant les résultats de modélisation du CEVA et de l'Ifremer (modèle mars-ulves, Cf. Programme Régional et interdépartemental de lutte contre les marées vertes en Bretagne, Rapport du CEVA, Année 2006) disponibles à l'époque.

Comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, un couplage des modèles hydrologique (genèse des flux d'azote nitrates par le bassin de la baie) TNT2, projeté au exutoires, et écologique (prolifération des ulves dans la masse d'eau littorale) mars-ulves permettrait, en évaluant les résultats selon la grille d'analyse retenue pour l'évaluation de l'état écologique, de vérifier la compatibilité de ces objectifs avec l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau fond de baie à l'horizon 2027.

Enfin, des travaux complémentaires concernant la connaissance de la fraction organique des flux d'azote (aujourd'hui non pris en compte dans la réflexion) et leur impact éventuel sur le phénomène de prolifération semblent indispensables pour la suite (période 2021-2027). Ces travaux devraient viser :

- une meilleure connaissance de ces flux (prise en compte des rejets et déversements aujourd'hui non mesurés, protocoles de suivis aux exutoires) ;
- un éclaircissement de la dynamique de cet azote organique dans la baie, l'influence des éventuels relargages par les sédiments et les dynamiques de stockage – biodisponibilité de l'azote pour la croissance des ulves<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> CEVA, 2014, Contribution du sédiment aux cycles de l'Azote et du Phosphore en zone côtière – Impacts potentiels sur les marées vertes, Annexe au rapport 2014 du projet 1 du programme CIMAV.

| Fiche                                                                      | Intitulé                                                                                                                             | Détails                                                                                                                          | Nombre | Unités <sup>(1)</sup> | Durée moyenne (en j) | Coût Unitaire | Prestations/ Travaux | budget prévisionnel (2) | MO          | Financement sollicité |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------|----------------------|---------------|----------------------|-------------------------|-------------|-----------------------|
| 1 - Accompagner les exploitations en projet                                | 1-1 - Accompagnement des exploitations en évolution de système                                                                       | Evolutions ne signifiant pas aboutir forcément à un engagement "changement de système"                                           | 340    | Exploitations         | 6                    | 500 €         |                      | 1 020 000 €             | Org.conseil | 1 020 000 €           |
|                                                                            | 1-2 Accompagnement des exploitations avec un projet structurant                                                                      | A l'occasion d'un projet d'évolution de l'exploitation, investissement sur un bâtiment, évolution du foncier, installation, etc. | 370    | Exploitations         | 4                    | 500 €         |                      | 740 000 €               | Org.conseil | 740 000 €             |
|                                                                            | 1-3 Soutiens aux exploitations                                                                                                       | MAE système et BIO                                                                                                               | 170    | Exploitations         |                      | 10 000 €      |                      | 8 500 000 €             | Exploitants | 8 500 000 €           |
|                                                                            |                                                                                                                                      | Aides aux investissements matériel                                                                                               | 213    | Exploitations         |                      | 20 000 €      |                      | 4 260 000 €             | Exploitants | 4 260 000 €           |
|                                                                            |                                                                                                                                      | Aides aux bâtiments                                                                                                              | 142    | Exploitations         |                      | 30 000 €      |                      | 4 260 000 €             | Exploitants | 4 260 000 €           |
|                                                                            | 1-4 Construction de nouveaux types de soutien à l'évolution agro-environnementale des exploitations                                  | Réflexions collectives sur les évolutions sur les exploitations                                                                  |        |                       |                      |               |                      | 500 000 €               | Exploitants | 500 000 €             |
|                                                                            |                                                                                                                                      | Réflexions sur la constructions de nouveaux soutiens                                                                             | 0,125  | ETP                   |                      | 70 000 €      |                      | 43 750 €                | EPTB        | 35 000 €              |
| 2 -Gestion efficiente de l'azote                                           | 2-1 Conseils de fertilisation                                                                                                        | Développement conseil de précision (remontées conseil) + 110 chez lesquels des progrès sont attendus                             | 598    | Exploitations         | 3                    | 500 €         |                      | 897 000 €               | Org.conseil | 897 000 €             |
|                                                                            | 2-2 Améliorer la connaissance de la potentialité des sols                                                                            |                                                                                                                                  | 70     | Exploitations         | 3                    | 500 €         |                      | 105 000 €               | Org.conseil | 105 000 €             |
|                                                                            | 2-3 Alimentation des animaux                                                                                                         |                                                                                                                                  | 68     | Exploitations         | 3                    | 500 €         |                      | 102 000 €               | Org.conseil | 102 000 €             |
| 3 - Améliorer l'efficacité de la couverture des sols                       | 3-1 Chantier collectif de semis précoces, d'intercultures courtes ou de couvert sour maïs                                            | Conduite des chantiers                                                                                                           | 5 000  | ha                    |                      | 60 €          |                      | 900 000 €               | CUMA/ETA    | 900 000 €             |
|                                                                            |                                                                                                                                      | Animation, organisation, coordination des chantiers                                                                              | 0,40   | ETP                   |                      | 100 000 €     |                      | 120 000 €               | CA          | 96 000 €              |
|                                                                            | 3-2 Accompagnement à la gestion de l'herbe                                                                                           |                                                                                                                                  | 80     | Exploitations         | 3                    | 500 €         |                      | 120 000 €               | Org.conseil | 120 000 €             |
|                                                                            | 3-3 Conseils aux assolements, rotations et intercultures                                                                             |                                                                                                                                  | 145    | Exploitations         | 3                    | 500 €         |                      | 217 500 €               | Org.conseil | 217 500 €             |
|                                                                            | 3-4 Soutiens aux exploitations                                                                                                       | MAEC Création couvert herbacé                                                                                                    | 1 000  | ha                    |                      | 270 €         |                      | 1 350 000 €             | Exploitants | 1 350 000 €           |
|                                                                            |                                                                                                                                      | MAEC Sols                                                                                                                        | 200    | ha                    |                      | 164 €         |                      | 164 000 €               | Exploitants | 164 000 €             |
|                                                                            |                                                                                                                                      |                                                                                                                                  |        |                       |                      |               |                      |                         |             |                       |
| 4 - Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin versant | 4-1 Accompagner une meilleure prise en compte collective du cheminement de l'eau dans des secteurs ciblés – BV du GOUESSANT          | dont animation MAECT et cartographies                                                                                            | 1,8    | ETP                   |                      | 70 000 €      | 162 000 €            | 792 000 €               | BV          | 633 600 €             |
|                                                                            | 4-2 Accompagner une meilleure prise en compte collective du cheminement de l'eau dans des secteurs ciblés – BV du GOUET et de l'URNE | dont animation MAECT et cartographies                                                                                            | 1,1    | ETP                   |                      | 70 000 €      | 230 000 €            | 615 000 €               | BV          | 492 000 €             |
|                                                                            | 4-3 Accompagner une meilleure prise en compte collective du cheminement de l'eau dans des secteurs ciblés – BV de l'IC               | dont animation MAECT et cartographies                                                                                            | 0,7    | ETP                   |                      | 70 000 €      | 320 000 €            | 565 000 €               | BV          | 452 000 €             |
|                                                                            | 4-4 Soutien, appui, coordination, à l'aménagement des espaces stratégiques                                                           | Soutien méthode, formation, guide technique                                                                                      | 0,3    |                       |                      | 70 000 €      | 10 000 €             | 115 000 €               | EPTB        | 92 000 €              |
|                                                                            | 4-5 Soutiens aux exploitations                                                                                                       | MAEC T (PAEC dans coordination, animation et suivi dans approche territoriale)                                                   | 822    | ha                    |                      |               |                      | 400 000 €               | Exploitants | 400 000 €             |
|                                                                            | 4-6 chantiers collectifs pour la gestion des espaces tampons                                                                         | Couts des chantiers                                                                                                              | 350    | ha                    |                      | 50 €          |                      | 87 500 €                |             | 87 500 €              |
|                                                                            |                                                                                                                                      | Animation, coordination organisation                                                                                             | 0,10   | ETP                   |                      | 100 000 €     |                      | 30 000 €                | CA          | 24 000 €              |
|                                                                            |                                                                                                                                      |                                                                                                                                  |        |                       |                      |               |                      |                         |             |                       |
| 5-0 Développer une culture collective du changement                        | 5-0-1 Actions collectives pour le développement des nouvelles pratiques, des nouvelles cultures et des évolution de systèmes         | Coordination groupements agricoles, animation comité professionnels et groupes d'échanges, opérations collectives                | 1,0    | ETP                   |                      | 100 000 €     |                      | 500 000 €               | CA          | 400 000 €             |
|                                                                            |                                                                                                                                      | Animation des collectifs formés au cours du premier plan, poursuite de la sensibilisation autour des évolutions de systèmes      | 0,7    | ETP                   |                      | 70 000 €      |                      | 245 000 €               | Pôle Inpact | 196 000 €             |
|                                                                            | 5-0-2 Mobilisation des techniciens                                                                                                   | pour les techniciens référents désignés par les structures de conseil yc construction messages                                   | 12,0   | techniciens           | 6                    | 500 €         |                      | 190 000 €               | Org.conseil | 190 000 €             |
|                                                                            | 5-0-3 Système d'informations agro-environnementales                                                                                  | coordination                                                                                                                     | 0,1    | ETP                   |                      | 100 000 €     |                      | 50 000 €                | CA          | 40 000 €              |
| 5 -1 Volet économique                                                      | 5-1-1-Promouvoir les démarches qualifiantes existantes ou en projet                                                                  | Animation                                                                                                                        | 0,05   | ETP                   |                      | 70 000 €      |                      | 17 500 €                | EPTB        | 14 000 €              |
|                                                                            | 5-1-2-Accompagner l'émergence de nouveaux projets de filières                                                                        | Animation                                                                                                                        | 0,00   | ETP                   |                      | 70 000 €      |                      | 0 €                     | EPTB        | 0 €                   |
|                                                                            |                                                                                                                                      | Prestation ?                                                                                                                     | 0      | jours                 |                      | 700 €         |                      | 0 €                     |             |                       |

| Fiche                   | Intitulé                                                                                                                                                      | Détails                                                                               | Nombre | Unités <sup>(1)</sup> | Durée moyenne (en j)           | Coût Unitaire | Prestations/ Travaux | budget prévisionnel (2) | MO    | Financement sollicité |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------|--------------------------------|---------------|----------------------|-------------------------|-------|-----------------------|
|                         | 5-1-3-Développer les circuits alimentaires de proximité                                                                                                       | Animation                                                                             | 0,6    | ETP                   |                                | 70 000 €      |                      | 210 000 €               | EPTB  | 168 000 €             |
|                         |                                                                                                                                                               | Prestations                                                                           | 80     | jours                 |                                | 500 €         | 50 000 €             | 250 000 €               | EPTB* | 200 000 €             |
| 5-2-Volet foncier       | 5-2-1-Animation autour des échanges parcellaires (en jouissance et en propriété)                                                                              | Animation                                                                             | 0,3    | ETP                   |                                | 100 000 €     |                      | 150 000 €               | CA    | 120 000 €             |
|                         |                                                                                                                                                               | Frais                                                                                 |        | ha                    |                                |               | 220 000 €            | 220 000 €               |       | 220 000 €             |
|                         | 5-2-2-Démarche prospective permettant de repérer précocement le foncier se libérant                                                                           | Animation                                                                             | 0,1    | ETP                   |                                | 100 000 €     |                      | 50 000 €                | CA    | 40 000 €              |
|                         |                                                                                                                                                               | Coordination                                                                          | 0,2    | ETP                   |                                | 70 000 €      |                      | 70 000 €                | EPTB  | 56 000 €              |
|                         | 5-2-3-Plateforme foncière : observatoire du foncier et mise en réserve foncière                                                                               | Vigifoncier                                                                           |        |                       |                                |               | 16 200 €             | 81 000 €                | EPTB  | 64 800 €              |
|                         |                                                                                                                                                               | Mise en réserve                                                                       | 50     | ha                    |                                | 5 100 €       | 275 000 €            | 275 000 €               |       | 275 000 €             |
| 5-3-Volet Energie       | 5.3.1 - Etude des gisements en biomasse                                                                                                                       | Evaluation quantitative et qualitative du gisement sur le territoire                  | 0,5    | ETP                   |                                | 100 000 €     |                      | 250 000 €               | CA    | 200 000 €             |
|                         | 5.3.2 Gestion des effluents organiques par méthanisation                                                                                                      | Favoriser le développement des petites unités de méthanisation                        |        |                       |                                |               |                      |                         |       |                       |
|                         | 5.3.3 Chaudières Biomasse                                                                                                                                     |                                                                                       |        |                       |                                |               |                      |                         |       |                       |
|                         | 5.3.4 Veille prospective                                                                                                                                      |                                                                                       |        |                       |                                |               |                      |                         |       |                       |
| 5-4-Volet Communication | Poursuivre le Plan communication en maintenant l'organisation actuelle et en développant les actions en direction des agriculteurs et de la population locale | Coordination                                                                          | 0,3    | ETP                   |                                | 70 000 €      |                      | 105 000 €               | EPTB  | 84 000 €              |
|                         |                                                                                                                                                               | Prestation + frais                                                                    |        |                       |                                |               |                      | 250 000 €               | EPTB* | 200 000 €             |
| Coordination            | Coordination Globale                                                                                                                                          |                                                                                       | 1      | ETP                   |                                | 70 000 €      |                      | 350 000 €               | EPTB  | 280 000 €             |
|                         |                                                                                                                                                               | prestation base de données WEB                                                        |        |                       |                                |               | 20 000 €             | 20 000 €                | EPTB* | 16 000 €              |
|                         | Coordination globale agricole                                                                                                                                 |                                                                                       | 1,9    | ETP                   |                                | 100 000 €     |                      | 950 000 €               | CA    | 760 000 €             |
|                         | Coordination bassin versant                                                                                                                                   | Base Ic 2015 : 0,45 pour 200 expl.<br>Soit Gouëssant : 1,5 ETP, Gt et Anse : 0,68 ETP | 2,6    | ETP                   |                                | 70 000 €      |                      | 920 500 €               | BV    | 736 400 €             |
| 7                       |                                                                                                                                                               |                                                                                       |        | ETP                   | Total31 057 750 €*29 707 800 € |               |                      |                         |       |                       |

|                                                 |                                           |                                                                                                |   |   |   |   |            |              |                  |              |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|---|------------|--------------|------------------|--------------|
| 6 - Améliorer les performances d'assainissement | 6-1 Assainissement collectif              | programme des collectivités compétentes                                                        | - | - | - | - | -          | 17 750 000 € | Coll.compétentes | 10 650 000 € |
|                                                 | 6-2 Assainissement individuel             | modalités à débattre en conf. Baie / 0,5 ETP SBAA à inclure, 0,15 LTM, Leff Armor Communauté ? |   |   |   |   | 29 750 000 | 29 750 000 € | EPCI             | 17 850 000 € |
|                                                 | Métrologie / fiabilisation de la collecte | non chiffré, travaux en cours, objectif / priorités à définir f(enjeux bactério)               |   |   |   |   |            |              |                  |              |
| 47 500 000 €                                    |                                           |                                                                                                |   |   |   |   |            |              |                  |              |

(1) unité en jours ou en exploitations ou en ETP/an ou en ha ou en jours-techniciens  
(2) budget prévisionnel global sur 5 ans

| Récapitulatif par Axe                                              |              |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1 - Accompagner les exploitations en projet                        | 19 323 750 € |
| 2 -Gestion efficiente de l'azote                                   | 1 104 000 €  |
| 3 - Améliorer l'efficacité de la couverture des sols               | 2 871 500 €  |
| 4 - Améliorer le tamponnement des flux par l'aménagement du bassin | 2 604 500 €  |
| 5-0 Développer une culture collective du changement                | 985 000 €    |
| 5-1 Volet économique                                               | 477 500 €    |
| 5-2-Volet foncier                                                  | 846 000 €    |
| 5-3-Volet Energie                                                  | 250 000 €    |
| 5-4-Volet Communication                                            | 355 000 €    |
| Coordination                                                       | 2 240 500 €  |
| Total hors assainissement                                          | 31 057 750 € |

|                                                                                          |              |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------|
| dont                                                                                     |              |      |
| soutien direct aux exploitants via des MAEC                                              | 10 414 000 € | 34%  |
| soutien direct aux exploitants via des aides matériel ou bâtiments                       | 9 020 000 €  | 29%  |
| soutien via des accompagnements individuels ou collectifs et des prestations collectives | 4 339 000 €  | 14%  |
| TOTAL aides / soutien aux exploitans                                                     | 23 773 000 € | 77%  |
| Animation/coordination                                                                   | 5 641 750 €  | 18%  |
| Communication                                                                            | 355 000 €    | 1%   |
| Travaux / frais (hors assainissement)                                                    | 1 288 000 €  | 4%   |
| TOTAL                                                                                    | 31 057 750 € | 100% |

| Moyens humains (ETP)  |       |                                                                                                 |
|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organismes de conseil | 6,20  | Accompagnement                                                                                  |
| Pôle Inpact           | 0,70  | Animations collectives                                                                          |
| BV (EPCI-SMEGA)       | 6,23  | coordination BV, Approches territoriales                                                        |
| EPTB                  | 2,58  | coordination globale, alimentation proximité, plate-forme foncière, recherche nouveaux soutiens |
| CA                    | 4,40  | Coordination globale agricole, animation collective                                             |
| TOTAL                 | 20,11 |                                                                                                 |

## Annexe 2 : Modalités du Tableau de bord « agriculteurs » et suivi administratif via une base de données Web

### « Tableau de bord » des exploitations accompagnées

Ce tableau de bord ne concernera que les exploitations bénéficiant d'un accompagnement ou d'un soutien dans le cadre du projet sur la période 2017-2021.

Son objectif est de suivre les évolutions des pratiques agricoles et des systèmes d'exploitation au sein de ces exploitations. Les indicateurs récoltés seront les mêmes quel que soit le thème de l'accompagnement sollicité pour juger de l'évolution de l'exploitation sur l'ensemble des sujets en lien avec les fuites d'azote.

On distinguera deux catégories d'indicateurs en fonction de la source des données. On aura d'un côté les indicateurs issus des déclarations réglementaires des exploitants agricoles (Indicateurs déclarés). De l'autre, les indicateurs issus des données remontées par les organismes de conseil et récoltés au cours des accompagnements (indicateurs collectés).

L'ensemble des indicateurs seront produits annuellement sur la durée du projet 2017-2021 pour les indicateurs déclarés et sur la durée des accompagnements pour les indicateurs collectés. Cette fréquence annuelle est cohérente avec le principe d'accompagner sur la durée les exploitations (tous les accompagnements sont programmés sur 3 ans) et permet le suivi des évolutions au-delà de la comparaison avec la situation de départ. Les indicateurs déclarés permettront de suivre sur toute la durée du projet la trajectoire des exploitations et d'évaluer sur le long terme des accompagnements dans les fermes.

Les indicateurs renseignés dans ce tableau de bord seront :

| Nom                                                            | Catégorie | Détails                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | source                             | fournisseur           |
|----------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|
| <b>Bilan azoté simplifié</b>                                   | déclaré   | Reproduire à l'échelle de l'ensemble des exploitations accompagnées le calcul réalisé à l'échelle du bassin versant (diagnostic §6.5.1 et annexe 5) – A travers cet indicateur sera également suivi les évolutions de la pression et notamment la substitution de l'azote minéral par l'azote organique. | Déclaration PAC et de flux d'azote | DDTM 22               |
| <b>Balance Globale azotée (BGA)</b>                            | collecté  | Compiler à l'échelle de l'ensemble des exploitations accompagnées les BGA réglementaires (lorsque le calcul de celle-ci sera fixé)                                                                                                                                                                       | Suivi des accompagnements          | Organismes de conseil |
| <b>Bilan réel simplifié</b>                                    | collecté  | Dans les élevages porcins, le développement de nouvelles techniques d'alimentation et d'élevage peut générer une baisse de l'azote dans les effluents                                                                                                                                                    | Suivi des accompagnements          | Organismes de conseil |
| <b>Ration SAMO / SPE<sup>1</sup></b>                           | collecté  | Le développement de nouvelles cultures, une meilleure valorisation des effluents (suite à un traitement notamment) peuvent conduire à épandre les effluents sur plus de surfaces. Pour ce calcul, on utilisera la SPE la moins restrictive                                                               | Suivi des accompagnements          | Organismes de conseil |
| <b>Evolution des coûts de concentrés en élevage laitier et</b> | collecté  | Suivi de l'efficacité alimentaire dans les exploitations accompagnées qui peut se traduire par une diminution des imports d'azote N sur le territoire et du rejet d'azote dans les                                                                                                                       | Suivi des accompagnements          | Organismes de conseil |

|                                                              |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                |                            |
|--------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>des indices de consommation en élevage hors-sol</b>       |           | effluents. Attention aux effets système (bio, plein air...) en hors sol qui peuvent induire une baisse de l'efficacité alimentaire                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                |                            |
| <b>Evolution de la sole des cultures ciblées</b>             | déclaré   | Suivi des cultures ciblées par le plan (Herbe, Luzerne, céréales de printemps, cultures pérennes...) sur la base de leur code de déclaration PAC (si celui-ci est assez discriminant)                                                                                                                                                                                                                              | Déclaration PAC                                                | DDTM 22                    |
| <b>Evolution de la SFP<sup>2</sup> des élevages laitiers</b> | déclaré   | Identification des élevages laitiers via la déclaration de Flux.<br>Calcul de la SFP en sommant l'ensemble des surfaces déclarées en herbe et en maïs ensilage. Taux des surfaces en herbe rapporté à cette somme                                                                                                                                                                                                  | Déclaration PAC et de flux d'azote                             | DDTM 22                    |
| <b>Surfaces en agriculture biologique</b>                    | déclaré   | Somme des surfaces déclarées en conversion ou en maintien en Agriculture Biologique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Déclaration PAC                                                | DDTM 22 – Conseil Régional |
| <b>Surfaces engagées en MAEC</b>                             | déclaré   | Somme des surfaces engagées dans un contrat MAEC. Les calculs porteront sur les engagements en mesures territoriales et en mesures système                                                                                                                                                                                                                                                                         | Déclaration PAC – Données cartographiques pour la localisation | DDTM 22 – Conseil Régional |
| <b>Pourcentage de zones humides cultivées</b>                | déclaré   | Croisement géographique du registre parcellaire graphique (RPG) avec le référentiel hydrographique. Somme des surfaces déclarées en culture à la PAC et identifiées comme étant des zones humides lors des inventaires – Calcul actualisé à chaque déclaration PAC<br>Ce calcul servira au suivi de l'objectif et à la coordination des accompagnements pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu »       | Déclaration PAC – Données cartographiques                      | DDTM 22                    |
| <b>Maintien des zones humides en herbe</b>                   | déclaré   | Croisement géographique du registre parcellaire graphique (RPG) avec le référentiel hydrographique. Somme des surfaces déclarées en herbe à la PAC en 2016 et identifiées comme étant des zones humides lors des inventaires – Calcul actualisé à chaque déclaration PAC<br>Ce calcul servira au suivi de l'objectif et à la coordination des accompagnements pour une bonne prise en compte des enjeux « milieu » | Déclaration PAC – Données cartographiques                      | DDTM 22                    |
| <b>Surfaces avec des successions à risque</b>                | déclaré   | En comparant les registres parcellaires graphiques de deux déclarations PAC successives, il sera possible de sommer les surfaces où se sont succédés deux maïs...                                                                                                                                                                                                                                                  | Déclaration PAC – Données cartographiques                      | DDTM 22                    |
| <b>Délai d'implantation des intercultures</b>                | collecté  | Pour les cultures intermédiaires implantées derrière une orge, une autre céréale ou sous couvert de maïs, seront remontées, par îlot :<br>- la date de récolte de la culture<br>- la date de semis de la culture intermédiaire<br>- la surface implantée                                                                                                                                                           | Suivi des chantiers collectifs – Suivi des accompagnements     | Organismes de conseil      |
| <b>Linéaires de contact améliorés</b>                        | Collectés | Cartographie des situations identifiées et résolues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Structures de bassins versants                                 |                            |
| <b>Surfaces et dispositifs tampon</b>                        | Collectés | Cartographie des situations identifiées et résolues                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Structures de bassins versants                                 |                            |

<sup>1</sup>ration SAMO (Surface ayant reçue effectivement des effluents) / SPE (Surface Potentiellement Epanable)

<sup>2</sup> SFP : Surface Fourragère Pérenne

Le cahier des charges de l'appel à candidature relatif à l'accompagnement individuel en Baies Algues Vertes mentionne des indicateurs économiques comme l'EBE.

La production annuelle de ces indicateurs nécessite :

- La signature de conventions entre l'EPTB de la Baie de Saint-Brieuc et les gestionnaires des déclarations des exploitants agricoles (déclaration PAC, Déclaration Annuel de Flux d'azote) et des dispositifs de soutiens aux exploitations (MAEC, Aides aux investissements) pour disposer des données nécessaires.
- La création par l'EPTB d'un outil informatisé de collecte des données issues des suivis des accompagnements. Cet outil sera développé en partenariat avec les organismes de conseils agricoles pour prendre en compte au mieux les différentes organisations et les outils déjà utilisés.
- Concernant le suivi de la résolution des contacts culture cours d'eau et la mise en place de surfaces tampon, la base SIG nécessaire sera développée lorsque les données du registre parcellaire graphique (à l'échelle des parcelles) seront disponibles et leur structuration connue.
- Selon les indicateurs exigés dans l'appel à candidature relatif à l'accompagnement individuel en Baie Algues Vertes et les modalités administratives exigées, le recueil des indicateurs à l'échelle de la Baie pourrait alimenter les retours attendus suite aux accompagnements par les partenaires financiers. Il conviendra alors de budgéter le temps nécessaire à la construction des outils pour la coordination générale et à la gestion des échanges de données et au suivi pour la coordination globale agricole.

## Base de données web

---

Au cours de la période 2017-2021, les exploitations pourront bénéficier de plusieurs accompagnements, plusieurs soutiens. Ces accompagnements pourront être réalisés par des intervenants, des structures différentes.

La bonne articulation des accompagnements techniques impose une bonne coordination des organismes de conseil par la Chambre d'Agriculture. La bonne prise en compte des enjeux « milieu » au sein du parcellaire des exploitations demande une bonne coordination entre les organismes de conseil agricole avec les structures de bassins versants.

Pour faciliter cette coordination et les échanges entre les intervenants au sein d'une même exploitation, une base de données accessible aux seuls partenaires locaux du Plan sera créée.

La structure de cette base et les données stockées dépendront des usages qui lui seront affectés (simple outil d'informations ou outil de gestion administrative). Les temps nécessaires à sa conception et à sa gestion peuvent très sensiblement différer selon les choix arrêtés.

Deux grands principes guideront la conception de cette base de données :

- Aucune information personnelle concernant les exploitants et aucune donnée concernant les exploitations ne sera stockée sur cette base web.
- Les informations concernant le suivi des exploitations (accompagnements réalisés, en cours, intervenants...) seront stockées de façon anonyme. Seuls les utilisateurs autorisés pourront relier l'identifiant utilisé dans la base avec le nom de l'exploitation.

## Annexe 4

### Fiche projet « filière déshydratation de fourrages »

#### Objectifs et enjeux

Un des objectifs majeur du premier plan de lutte était le développement de cultures fourragères pérennes, et en particulier de la luzerne. Un certain nombre de freins limite actuellement ce développement (temps de travail, conduite technique, distribution). Le projet de mise en œuvre d'une ou plusieurs unités de déshydratation sur la Baie vise à lever une partie de ces freins. Le couplage de ces unités avec une source de chaleur issue de déchets permettrait également de développer un véritable projet de territoire fédérateur, avec des impacts économiques, environnementaux et sociaux.

#### Modalités de l'action

Deux réflexions sont d'ores et déjà engagées sur le territoire :

- Sur le secteur de Lamballe en lien avec la coopérative du Gouëssant
- Sur le Gouët avec un groupe d'agriculteurs

Un travail préliminaire a été réalisé portant notamment sur les sources de chaleur mobilisables, le chiffrage du potentiel de fourrage à déshydrater, et l'information auprès de porteurs de projets potentiels.

Il s'agira donc de :

- Mettre en œuvre une étude de faisabilité technique et économique approfondie
- Rechercher/valider une source de chaleur compétitive, et étudier les synergies possibles avec d'autres projets utilisant de la chaleur
- Acquérir les références technico-économiques nécessaires en exploitation
- Informer et mobiliser les agriculteurs
- Rechercher les sources de financement

Une expérimentation sera également menée concernant la récolte séparée des feuilles de luzerne et la fabrication d'un mélange (Massai) pouvant être valorisé par des animaux monogastriques. Différents tests seront menés dans des exploitations de la Baie afin de mesurer la faisabilité technique et économique de ce mode de récolte, et des différentes valorisations envisagées (aliment humide, feuilles séchées ou déshydratées) (cf. fiche 1-4).

#### Conditions

- Pouvoir démontrer l'intérêt technique et économique (coût de la tonne de MS produite) pour les agriculteurs du territoire
- Mobiliser une source de chaleur à un prix compétitif et durable dans le temps
- Fédérer les agriculteurs et l'ensemble des partenaires autour du projet

**Maître d'ouvrage**

Chambre d'agriculture pour la mobilisation des acteurs et l'acquisition de références (cf. coordination agricole globale)

Coopérative Le Gouessant pour l'étude de faisabilité

Coopérative Le Gouessant et/ou le groupe d'agriculteurs du Gouët pour le portage du projet

**Structures partenaires/outils mobilisables**

EPCI

Kerval

Aides économiques du Conseil Régional ? Aides du Conseil Régional pour l'expérimentation Massai

Partenaires financiers pour l'étude de faisabilité ?

ADEME ?